# XVII BUDGET

DES

## RECETTES ET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

**POUR L'EXERCICE 1926** 

# XVII BEGROOTING

VAN DE

## BUITENGEWOXE ONTVANGSTEN EN UITGAVEN

**VOOR HET DIENSTJAAR 1926** 

#### PROJET DE LOI.

#### WETSONTWERP.

#### ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous, présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

#### TITRE PREMIER.

#### Dépenses extraordinaires.

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert, pour les dépenses extraordinaires de l'exercice 1926, énumérées au tableau I ci-annexé, des crédits s'élevant à la somme de 993,834,094 francs.

### ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomenden, Heil.

Op de voordracht van Onzen Minister van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden:

TITEL ÉÉN.

Buitengewone uitgaven.

EERSTE ARTIKEL.

Voor de buitengewone uitgaven van het dienstjaar 1926, in de hierbijgaande tabel I opgesomd, zijn credieten geopend ten beloope van 993,834,094 frank.

manière suivante :

Ces crédits se répartissent de la | Die credieten zijn volgender wijze verdeeld:

_			
MINISTÈRES.	Dépenses extra- ordinaires proprement dites. — Eigenlijkgezegde buitengewone uitgaven.	Dépenses non permanentes afférentes aux réparations des dommages de guerre.  Niet bestendige uitgaven in verband met het herstel der oorlogsschade.	MINISTERIËN.
Ministère de la Justice	1,405,000 »	754,000 »	Ministerie van Justitie.
— de l'Intérieur et de l'Hygiène	7,300,000 »	6,900,000 »	— van Binnenlandsche Zaken en Volksge- zondheid.
- des Sciences et des Arts	18,244,450 »	, »	— van Wetenschappen en Kunsten.
— de l'Agriculture .	60 <b>0,00</b> 0 »	4,260,000 »	— van Landbouw.
des Travaux publics	206,553 000 »	10,228,600 »	van Openbare Wer- ken.
— de l'Industrie, du Fravail et de la Prévoyance so- ciale	4,341,000 »	»	— van Nijverheid, Ar- beid en Maat- schappelijke Voorzorg.
- de la Défense na- tionale	85,936,500 »	3,866,755 »	<ul> <li>van Landsverdedi- ging.</li> </ul>
— des Finances	40,500,000 »	5,912,890 »	— van Financiën.
— des Affaires Écono- miques	<b>35</b>	580,924,784 »	— van Œconomische zaken.
— des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes	»	46,407,148 »	— van Spoorewgen, Zeewezen, Poste- rijen en Telegra- fen.
TOTAL fr.	334,579,950 »	659,254,144 »	Totaal.
Total général fr.	993,83	4,094 »	Algemben totaal.

#### TITRE II.

#### Recettes extraordinaires.

#### Ant. 2.

Les recettes extraordinaires pour. l'exercice 1926 sont évaluées à la somme buitengewone ontvangsten geraamd op de 674,074,500 francs, conformément desom van 674,074,500 frank, overeenau tableau II ci-annexé.

#### TITEL II.

#### Buitengewone ontvangsten.

#### ART. 2.

Voor het dienstjaar 1926, worden de komstig de hierbijgevoegde tabel II.

Ces recettes se décomposent comme il suit :

Total. . . fr. 674,074,500

#### TITRE III.

#### Dispositions diverses.

#### Ант. 3.

Les corps et services de l'armée, qui reçoivent leurs fonds sur crédits administratifs, restent débiteurs ou créditeurs vis-à-vis du Trésor de la différence, en plus ou en moins, entre les sommes perçues et celles qui leur sont dues au titre de leurs allocations; le solde est reporté à l'exercice suivant.

#### ART. 4.

Par dérogation à l'article 20 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, le Ministre de la Défense Nationale est autorisé à procéder visàvis de Gouvernements étrangers, au paiement ou au versement, à titre de provision, de sommes réclamées par ces Gouvernements préalablement à l'exécution de commandes de certaines catégories de matériels et de munitions indispensables aux besoins de l'armée.

Donné à Bruxelles, le 12 novembre 1925.

Deze ontvangsten worden volgenderwijze verdeeld :

Total. , fr 674,074,500

#### TITEL III.

#### Verschillende bepalingen.

#### ART. 3.

De korpsen en diensten van het leger die hunne gelden op administratieve credieten ontvangen, blijven tegenover de Schatkist schuldenaars of schuldeischers voor het verschil, in meer of in min, tusschen de opgetrokken sommen en die welke hun voor hunne toekenningen verschuldigd zijn; het saldo wordt op het volgend dienstjaar overgedragen.

#### ART. 4.

In afwijking van artikel 20 der wet van 15 Mei 1846 op de Staatsrekenplichtigheid, mag de Minister van Landsverdediging aan vreemde Regeeringen die sommen uitbetalen of storten, welke die Regeeringen zouden eischen, bij voorraad, voor de uitvoering van bestellingen van sommige categoriën materieël en munitie, onmisbaar voor 's legers behoeften.

Gegeven te Brussel, den 12 November 1925.

#### ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

VAN 'S KONINGS WEGE:

De Minister van Financiën,

ALB. JANSSEN.

#### BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES POUR L'EXERCICE 1926.

#### TABLEAU I

### DEPENSES EXTRAORDINAIRES

BEGROOTING VAN DE BUITENGEWONE ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR HET DIENSTJAAR 1926.

#### TABEL I

BUITENGEWONE UITGAVEN

#### DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

***************************************		<del> </del>	
s Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag de credieten.	
•			
	ministère de la Justice.		
	l. — Dépenses extraordinaires proprement dites.		
1	Établissement d'éducation de l'État pour filles, à Saint-Servais	400,000	»
<b>6</b> 1	Établissements d'éducation et institutions publiques de l'État. — Acquisition de matériel d'incendie et travaux d'aménagement aux bâtiments en vue de les mettre à l'abri du feu et, notamment, remplacement de l'éclairage au gaz par l'électricité	180,000	»
3	Construction de logements pour les surveillants de l'établissement pénitentiaire, à Merxplas	200,000	»
4	Asile d'aliénés de l'État, à Tournai. — Reconstruction. — Aménagement des locaux. — Mobilier. — Matériel	150,000	»
5	Asile d'alienes de l'État, à Tournai. — Achat de terrains destines à l'agrandisse- ment du domaine	75,000	»
6	Aménagement d'une colonie d'aliénés à Manderfeld (Pays rédimés)	400,000	»
	<ol> <li>Dépenses non permanentes afférentes aux réparations des dommages de guerre.</li> </ol>		
7	Asiles d'aliénés de l'État, à Mons et à Tournai. — Reconstruction. — Aménage- ment des locaux. — Mobilier et matériel	150,000	»
8	Intervention de l'État dans les frais de reconstitution des registres de l'état-civil détruits à l'occasion des hostilités	2 <b>20,00</b> 0	»
9	Conseil de guerre en campagne (zône d'occupation) (y compris une somme de 80,000 francs pour la partie mobile des traitements)	384,000	»
	Total pour le Ministère de la Justice fr.	• • • •	

#### BUITENGEWONE UITGAVEN.

Total par ministère ou service.  Totaal per ministerie of dienst.	AANWIJZING Van de diensten en van het voorwerp der uitgaven.	and (a.d.) had
	ministerie van Justitie.	
	I. — Eigenlijkgezegde buitengewone uitgaven. Rijksopvoedingsgesticht voor meisjes, te Sint-Servatius	
	Rijksopvoedingsgestichten en Openbare Rijksinstellingen. — Aankoop van brandweermaterieel en inrichtingswerken aan de gebouwen ten einde ze tegen brand te beschermen en, inzonderheid, vervanging van de gasverlichting door electriciteit.	
4,405,0 <b>0</b> 0 »	Bouwen van woongelegenheden voor de bewaarders van de strafinrichting, te Merxplas.	
	Staatskrankzinnigengesticht te Doornik Wederoprichting Inrichting der łokalen Mobilair Materieel.	
	Staatskrankzinnigengesticht te Doornik. — Aankoop van gronden bestemd tot vergrooting van het domein.	
	Inrichting van eene krankzinnigencolonie te Manderfeld (Herwonnengebied) .	
	II. — Niet bestendige uitgaven in verband met het herstel der oorlogsschade.	
	Staatskrankzinnigengestichten, te Bergen en Doornik. — Wederoprichting. — Inrichting der lokalen. — Mobilair en materieel.	
) 75 <b>4,0</b> 00 →	Tusschenkomst van den Staat in de kosten van het wederopmaken der registers van den burgerlijken stand door den oorlog vernietigd.	
	Krijgsraad te velde (berettingsgebied) (inbegrepen eene som van 80,000 frank noor het veranderlijk deel der wedden).	

<del> </del>			·
Arucies.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits.  Bedrag der credieten.	
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'RYGIÈNE.		
	1. — Dépenses extraordinaires proprement dites.		
10	Frais d'études et travaux à effectuer aux sources minérales et installations sanitaires de la ville de Spa	200,000	<b>)</b> )
11	Troisième tranche de la part d'intervention de l'État dans le coût des travaux de captage et d'adduction des sources supérieures du Neblon, entrepris par la Compagnie intercommunale des eaux de l'agglomération liegeoisé et extensions, pour l'alimentation de l'agglomeration négeoise	1,500,000	»
12	Subside de l'État aux communes établissant une distribution d'eau à alimenter par la « Tusschengemeentelijke maatschappij der Vlaanderen voor waterbedeeling »	2,350,000	»
13	Deuxième tranche de la part d'intervention de l'État dans le coût des travaux d'amélioration complémentaire du régime des eaux de la vallée du Maelbeek (1er lot) exécutés par la province de Brabant	500,000	»
14	Deuxième tranche de la part d'intervention de l'État dans le coût des travaux d'établissement d'un réseau de distribution d'eau entrepris par la ville de Malines	500,000	»
15	Deuxième tranche de la part d'intervention de l'État dans le coût des travaux d'établissement des réseaux de distribution d'eau, entrepris par les communes de la banheue liégeoise alimentée par les sources du Néblon adduites par la Compagnie intercommunale des eaux de l'agglomération liégeoise et extensions	2,250,000	»
	II. — Dépenses non permanentes afférentes aux réparations des dommages de guerre.		
16	Acquisition et renouvellement de mobilier pour l'hôtel et les bureaux des gouvernements provinciaux	100,000	»
17	Subsides à l'Œuvre nationale des Invalides de la Guerre :		
	a) Invalides militaires	6,800,000	»
	Total pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Hygiène fr.		

	Total par ministère ou	AANWIJZING	
	Totaal per ministeric of	VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	
1	dienst.		
		Ministerieşvan binnenlandsche zaken en <b>l</b> volksgezondheid.	
		1. – Eigenlijkgezegde buitengewone uitgaven	
		Kosten van studie en te verrichten werken aan de minerale bronnen en gezondheidsinstellingen der stad Spa.	1
		Derde schijf van de tusschenkomst van den Staat in de kosten der werken van opvangen en van aanvoer van de hovenbronnen der Neblon, ondernomen door de « Compagnie in ercommunale des eaux de l'agglomération liégeoise et extensions » voor de opvoeding der Luiksche omgeving.	1
		Toelage aan de gemeenten die een waterleiding aanleggen, toe te voeren door de Tusschengemeentelijke maatschappij der Vlaanderen voor waterbedeeling.	1
	7,300, <b>0</b> 00 »	Tweede schijf van de tusschenkomst van den Staat in de kosten der werken tot aanvullende verbetering van de waterafvoer van het dal der Maelbeck (4te lot), door de provincie Brabant uitgevoerd.	-1
		Tweede schijf van de tusschenkomst van den Staat in de kosten der werken van inrichten van een waterleidingnet ondernomen door de stad Mechelen.	8° 14
		Tweede schijf van de tusschenkomst van den Staat in de kosten der door de gemeenten van de Luiksche omgeving ondernomen werken voor het inrichten van waterleidingen waarvan het toevoeren uit de bronnen van de Neblon geschiedt door de « Compagnie intercommunale des eaux de l'agglomération liégeoise et extensions ».	1
		II. – Niet bestendige uitgaven in verband met het herstel der oorlogsschade.	
		Aankoop en hernieuwing van meubelen voor het hotel en de bureelen der provinciale gouvernementen.	1
}	<b>6,900,</b> 000 »	Toelagen aan'het Nationaal Werk der Oorlogsinvaliden:	1
		a) Militaire invaliden. b) Burgerlijke invaliden.	
-	14,200,000 »	Totaal voor het Ministerie van Binnenlandsche Zaken en Volksgezondheid.	

فديد والمراجع والمراجع		
Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der credieten.
	ministère des sciences et des arts.	
	1. — Dépenses extraordinaires proprement dites.	
18	Enseignement normal. — Construction, ameublement et aménagement des écoles normales de l'Etat à Couvin, Gand, Huy, Mons, Verviers, Andenne, Bruges, Bruxelles, Liége et Tournai	490,000 »
19	Enseignement normal.—Construction, ameublement et aménagement de l'école normale de l'État, à Lierre.	450,000 »
20	Enseignement normal. — Construction, ameublement et aménagement de l'école normale de l'Etat, à Nivelles	4,110,000 »
21	Enseignement normal. — Construction, ameublement et aménagement de l'école normale de l'Etat, à Blankenberghe	300,000 »
22	Enseignement normal. — Construction, ameublement et aménagement de l'école normale de l'État, à Arlon.	4,905,000 »
23	Enseignement normal. — Construction, ameublement et aménagement de l'école normale de l'Etat, à Virton.	500.000 »
24	Enseignement normal. — Amélioration, aménagement et ameublement de l'école normale de l'État, à Laeken	388,600 »
<b>2</b> 5	Enseignement primaire. — Aménagement, ameublement, installation, etc., des pensionnats pour enfants de hateliers	50 <b>0</b> ,000 »
26	Enseignement primaire. — Subsides pour construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles	10,000,000 »
27	Enseignement primaire. — Part d'intervention de l'Etat dans les réparations des bâtiments d'écoles des régions dévastées	1,184,300 »
28	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux dans les régions dévastées :	
	a) Lierre fr. 728,100 »	
	b) Furnes	1,529,600 »
	c) Hasselt	
	e) Indemnité à l'agent contrôleur des projets de construc- tions scolaires	
<b>2</b> 9	Enseignement moyen. — Subside aux communes pour frais de premier établissement en faveur des écoles moyennes de l'Etat sises sur leur territoire	186,950 »
	Total pour le Ministère des Sciences et des Arts fr.	

Total par ministère ou service.  Total per ministerie of dienst.	AANWIJZING van de diensten en van het voorwerp der uitgaven.	
	MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN.	
	I. — Eigenlijkgezegde buitengewone uitgaven.	
	Normaal onderwijs. — Bouw, meubileering, in gereedheid brengen van de normaalscholen van den Staat te Couvin, Gent, Hoey, Bergen, Verviers, Andenne, Brugge, Brussel, Luik en Doornik.	
	Normaal onderwijs. — Bouw, meubileering en in gereedheid brengen van de normaalschool van den Staat, te Lier.	
	Normaal onderwijs. — Bouw, meubileering en in gereedheid brengen van de normaalschool van den Staat, te Nijvel.	
	Normaal onderwijs. — Bouw, meubileering en in gereedheid brengen van de normaalschool van den Stuat, te Blankenberghe.	
	Normaal onderwijs Bouw, meubileering en in gereedheid brengen van de normaalschool van den Staat, te Aarlen.	
	Normaal onderwijs. — Bouw, meubileering en in gereedheid brengen van de normaalschool van den Staat, te Virton.	
	Normaal onderwijs. — Verbetering, ingereedheid brengen, meubileering, enz. van de normaalschool van den Staat, te Laeken.	
18, <b>244</b> ,450 »	Lager onderwijs. — In gereedheid brengen, meubileering, inrichting, enz. van kostscholen voor schipperskinderen.	
10,223,300	Lager onderwijs. — Toelagen voor bouw, meubileering, enz., van schoollokalen.	
	Lager onderwijs. — Aandeel van den Staat in het herstellen van de school- gebouwen der verwoeste gewesten.	-
	Middelbaar onderwijs. — Bouw en meubileering van lokalen in de verwoeste gewesten:	
	a) Lier.	
	b) Veurne.	
	c) Hasselt. d) Onvoorziene uitgaven, bijwerken, enz.	
	e) Vergoedingen aan den toeziener der ontwerpen voor schoolgebouwen.	
	Middelbaar onderwijs. — Toelage aan gemeenten voor kosten van eersten aanleg ten voordeele van middelbare scholen van den Staat gelegen op haar grondgebied.	
18, <b>244</b> ,450 »	Totaal voor het Ministerie van Wetenschappen en Kunsten.	

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der credieten.	
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. 1. — Dépenses extraordinaires proprement dites.		
30	Terrains incultes domaniaux et bois domaniaux : boisement, reboisement, assainissement, création et réfection de chemins de vidange	400,000 » j	
34	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine privé de l'Etat, notamment les forêts domaniales, ou d'immeubles dont la conservation est reconnue désirable pour des raisons d'esthétique ou dans l'intérêt de la préservation des sites. — Quote-part de l'État dans les intérêts et l'amortissement des capitaux nécessaires à l'acquisition de forêts indivises	200,000	
	<ol> <li>Dépenses non permanentes afférentes aux réparations des dommages de guerre.</li> </ol>		ĺ
32	Bois domaniaux : reboisement. assainissement, réfection des chemins de vidange	200,000 » \	
	Reconstitution de l'Agriculture.		
<b>3</b> 3	Frais résultant de la récupération en Allemagne et de la répartition dans le pays du cheptel vivant, du matériel agricole, des engrais, semences, etc	700,000 »	
34	Travaux, fournitures, transport de matériaux et frats divers pour la réparation des dommages causés par les événements de guerre à la voirie communale, aux cours d'eau non navigables ni flottables et aux ouvrages des polders et des wateringues destinés à l'irrigation et à l'assèchement des terrains fangeux ou marécageux. Subsides aux provinces, communes, polders et wateringues pour l'exécution de ces travaux, ainsi que pour l'étude, la surveillance et la direction de ceux-ci.	3,000,000	<b>)</b>
35	Fonctionnement de services. — Missions, commissions et comités spéciaux Statistiques, impressions et divers	135,000 »	
	Restauration agricole des régions dévastées.		
36	Dépenses de toute nature ayant pour objet la conclusion et le contrôle de l'exécution des contrats de parachèvement. Exécution de certains travaux de nivellement. Agents temporaires : honoraires, indemnités, salaires, encouragements en vue de la reconstitution de l'agriculture, etc. — Matériel et divers .	225,000 »	
	Total pour le Ministère de l'Agriculture tr.		

Total par ministère ou service. Totaal per ministerie of dienst.	AANWIJZING Van de diensten en van het voorwerp der uitgaven.	Arijkelen.
	MINISTERIE VAN LANDBOUW. 1. — Eigenlijkgezegde buitengewone uitgaven.	
	Domeinbraaklanden en domeinbosschen: bebossching, herbebossching, gezond-	30
600,000 »	making, oprichting en herstelling van opruimwegen.  Aankoop van onroerende goederen bestemd tot vergrooting van het privaat domein van den Staat, namelijk de domeinbosschen, of van onroerende goederen waarvan het behoud wenschelijk wordt bevonden voor esthetische redenen of in 't belang van de instaathouding der landschappen. — Aandeel van den Staat in de interesten en aflossing der tot den aankoop van onverdeelde bosschen noodige kapitalen.	34
	II. — Niet bestendige uitgaven in verband met het herstel der oorlogsschade.	
	Domeinbosschen: herbebossching, gezondmaking, herstelling van opruim- wegen.	32
	Herstelling van den Landbouw.	
	Kosten voortspruitende uit de recuperatie in Duitschland en de verdeeling in het land van den levenden veestapel, van het landbouwmaterieel, van mest- stoffen, zaden, enz.	33
4,260,000 »	Werken, leveringen, vervoer van materialen en verschillende kosten om de schade te herstellen door de oorlogsgebeurtenissen veroorzaakt aan de gemeentewegen, alsmede aan de onbevaarbare en onvlotbare waterloopen, aan de werken der polders en der wateringen bestemd tot de besproeiing en droogmaking der slijkerige of moerassige gronden. Toelagen aan de provinciën, gemeenten, polders en wateringen voor de uitvoering dier werken, alsmede voor de studie, het bestuur en het toezicht daarvan.	34
	Werking der diensten. — Zendingen, commissies en bijzondere comiteiten. Statistieken, druk- en verschillende andere onkosten.	35
	Herstel van den landbouw in de verwoeste streken.	
	Allerhande uitgaven betreffende het sluiten en het toezicht over de uitvoering der voltoolingscontracten. Uitvoering van zekere gelijkleggingswerken. Tijdelijke agenten: eereloonen, vergoedingen, loonen, aanmoedigingen met het oog op het herstel van den landbouw, enz. — Materieel en allerlei.	36
4,860,000 »	Totaal voor het Ministerie van Landbouw.	

Articles,	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des erédits.  Bedrag der credictes.	
	MYNYSTÖDE DES OSD ANAYTY DYDT YGG		
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
	I. — Dépenses extraordinaires proprement dites.	j	
37	Routes et raccordements :		
	1º Expropriations et travaux, constructions, redressements, élargissements. Squares et parcs publics dépendant des routes de l'État : création. Construction de ponts et subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés, ainsi que des droits de péage existant sur les routes ou ponts concédés. Subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats. Démantèlement de l'enceinte fortifiée d'Anvers. Études		*
	2º Reconstruction, amélioration, réfertion, Subsides aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations. Ponts : reconstruction et réfection. Etudes	38,530.000 °	
	3º Travaux à effectuer au moyen de subsides offerts à l'Etat pour construction, entretien et amélioration, à l'exclusion des entreprises prévues à d'autres articles 500,000 »		
	4º Routes Ostende-Ghistelles-Bruges-Gand-Bruxelles-Namur- Hastières-Givet; Bréda-Anvers-Malines-Bruxelles; Charle- roi-Philippeville-Couvin Rocroy; Liège-Vesdre-Verviers-Spa et Verviers-Eupen; Bruxelles-Mons-Maubeuge et Lichter- velde-Ostende (faisant partie de l'itinéraire le plus direct entre Lille et Ostende): réfection extraordinaire		
38	Route d'Anvers à Turnhout : élargissement sur les territoires d'Anvers, Borgerhout et Deurne	<b>400,000</b> » ·	
39	Route d'Anvers (Kiel) au Rupel : élargissement sur le territoire d'Anvers	450,000 »	
40	Établissement par la ville de Bruxelles de l'avenue des Nations (prolongement de l'avenue Louise) : intervention de l'Etat	500,000 »	
41	Raccordement entre les routes de l'Etat Gand-Maubeuge et Grammont-Enghien, sur le territoire de Grammont (Oudenberg) : construction	50,000 »	
42	Route de Wimismael par Waterschey à Meeuwen (section entre le chemin de fer Heppen-Asch et le village de Meeuwen) : construction	75,000 »	
<b>4</b> 3	Route de Winterslag par Zwartberg vers Meeuwen. (Section entre Winterslag et l'origine de la route de Winterslag-Asch): construction!	60,000 »	
44	Route de Peer à Genck (section entre Genck et Winterslag) : construction	2.6 <b>00</b> ,000 »	ĺ
<b>4</b> 5	Route de Mechelen-sur-Meuse vers Opoeteren : construction	75,000 »	
46	Route d'Asch à Opoeteren : construction	4 <b>0</b> 0,000 »	
47	Route de Liége à Berneau et de Visé à Mouland : rectification des rues de Visé.	500,000 »	

	Total  par ministère ou service.  Totaal per ministerie of dienst.	AANWIJZING van de diensten en van het voorwerp der uitgaven.	Artikelen.
		MINISTERIE VAN OPENBARE WERKEN.  1 Eigenlijkgezeyde buitengewone uitgaven.	
		<ul> <li>Banen en verbindingen:</li> <li>Onteigeningen en werken, aanleg, rechtleggingen, verbreedingen. Squares en openbare parken hoorende bij de Staatsbanen: aanleg. Bouwen van bruggen en toelagen voor dergelijke werken. Naasting door den Staat van vergunde wegen en bruggen alsmede van de tolrechten, bestaande op vergunde wegen of bruggen. Toelagen aan de provincies en aan de gemeenten voor dergelijke naastingen. Slooping van de versterkte omheining van Antwerpen. Studies.</li> <li>Heraanleg, verbetering, herstelling. Toelagen aan de gemeenten voor verbeteringswerken aan de Staatswegen in de behouwde kommen. Bruggen: herbouwen en herstellen. Studies.</li> <li>Werken uit te voeren door middel van de toelagen, den Staat aangeboden, voor aanleg en verbetering, ter uitsluiting van de ondernemingen onder andere artikelen voorzien.</li> <li>Banen van Oostende-Ghistel-Brugge-Gent-Brussel-Namen-Hastière-Givet; Breda-Antwerpen-Mechelen-Brussel; Charleroi-Philippeville-Gouvin-Rocroy; Luik-Vesder-Verviers-Spa en Verviers-Eupen; Brussel-Bergen-Maubeuge en Lichtervelde-Oostende (behoorende tot den meest rechten</li> </ul>	37
		weg tusschen Rijssel en Oostende): buitengewone herstelling.  Baan van Autwerpen naar Turnhout: verbreeding op het grondgebied Antwerpen, Borgerhout en Deurne.	38
		Baan van Antwerpen-Kiel naar den Rupel : verbreeding op het grondgebied Antwerpen.	39
		Aanleg door de stad Brussel van de Volkerenlaan (verlenging van de Louisalaan): bijdrage van den Staat.	40
		Verbinding tusschen de Staatsbanen Gent-Maubeuge en Geeraerdsbergen- Edinghen, op het grondgebied van Geeraerdsbergen (Oudenberg) : aanleg.	41
		Baan van Wimismael over Waterschey naar Meeuwen (vak tusschen den spoorweg Heppen-Asch en het dorp Meeuwen) : aanleg.	42
4		Baan van Winterslag over Zwartberg naar Meeuwen (Vak tusschen Winterslag en den oorsprong der baan Winterslag-Asch): aanleg.	43
		Baan van Peer naar Genck (vak tusschen Genck en Winterslag) : aanleg	44
		Baan van Mechelen-aan-Maas naar Opoeteren : aanleg	45
		Baan van Asch naar Opoeteren : aanleg	46
		Baan van Luik naar Berneau en van Visé naar Mouland : rechttrekken van de straten van Visé.	47

Articles.	DÉSIGNATION  DES BERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. Bedrag der credieten.
48	Bâtiments civils de l'État : protection contre l'incendie. Frais de la Commission :	
	a) Palais de Justice de Bruxelles. — Achèvement des installations du service d'incendic	108,000 »
49	Monument du Lion de Waterloo Reconstruction sur le nouvel alignement de l'habitation du gardien (incendiée)	45 000 »
30	Palais du Roi, à Bruxelles. — Achèvement partiel de l'aile droite du Palais (2º tranche)	2,500,000 »
51	Palais des Anciens Princes-Évêques, à Liége. — Installation d'un chauffage central dans l'aile de la cour d'appel	170,000 »
52	Hôtel du Gouvernement provincial, à Gand. — Restauration de la façade et d'une partie des retours, donnant rue des Juifs	50,000 »
3	Hôtel des Ponts et Chaussées, à Arlon:	
	a) Acquisition d'un bâtiment pour y centraliser les bureaux des Ponts et Chaussées	220,000 »
4	Casernement des gendarmeries. — Locaux du service du casernement des gendarmeries. — Construction, achat d'immeubles. — Expropriations et ameublement. — Etudes de projets. — Plans. — Frais de surveillance :	
	a) Construction d'une caserne de gendarmerie, à Ypres (1re entreprise)	
	d) Caserne de la Force mobile de Mons. — Travaux de drainage du terrain d'assiette de la caserne et établissement de trottoirs autour des bâtiments construits (2e entreprise) . 420,000 » } e) Construction de logements pour gendarmes mariés, dans divers bâtiments de l'ancienne Abbaye de La Cambre . 280,000 » } f) Construction d'une caserne pour chacune des brigades de Rummen et Tremeloo	2,055,000 »
5	Canaux brabançons : expropriations en vue de la construction. Frais divers.	175,000 »
<b>,</b>	Meuse: études, expropriations et travaux. Subsides	8,125 000 »
.	Sambre: études, expropriations et travaux. Subsides	4,930,000 »
;	Ourthe : études, expropriations et travaux. Subsides.	75,000 »
,	Canaux houillers: études, expropriations et travaux	46,515,000 »
)	Canaux de Liége à Anvers, leurs embranchements, leur extension en vue de la navigation d'Anvers au Rhin : études, expropriations et travaux. Subsides .	8,790,000 »

par ministère ou service Totaal per ministerie of dienst.	AANWIJZING VAR DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	,
	Burgerlijke gebouwen van den Staat : beschutting tegen brandgevaar. Kosten van de Commissie :  a) Justitiepaleis te Brussel. — Voltooien van de inrichtingen voor brandweer.  b) Onkosten van de Commissie.	
	Monument van den Leeuw van Waterloo. — Herbouwen in de nieuwe voorlijn van de afgebrande woning van den bewaker.	
	Koninklijk Paleis, te Brussel. — Gedeeltelijk voltooiing van den rechtervleugel van het Paleis. (Tweede schijf.)	
	Paleis der Oude Prinsbisschoppen, te Luik. — Aanleg van de centrale verwarming in den vleugel van het Beroepshof.	
	Hotel van het Provinciaal Bestuur, te Gent. — Herstellen van den gevel en van een deel der zijkanten, op de Jodenstraat.	
	Gebouw van Bruggen en Wegen, te Aarlen :	
	<ul> <li>a) Aankoop van een gebouw om er de bureelen van Bruggen en Wegen bijeen te brengen.</li> <li>b) Geschiktmaken van dat gebouw.</li> </ul>	
	Gendarmeriekazerneering. — Lokalen van den dienst der kazerneering. — Bouwen, aankoop van perceelen. — Onteigeningen en bemeubeling. — Studie van ontwerpen. — Plans. — Kosten van toezicht:	
	a) Bouwen van een gendarmeriekazerne, te Ieperen (1* aanneming).	
206,553,000 »	b) Bouwen van een kazerne voor de brigade te Brecht.	
	<ul> <li>c) Bouwen van een kazerne voor de brigade te Eupen (1º aanneming).</li> <li>d) Kazerne van de mobiele Macht te Bergen. — Draineeren van den grond der kazerne en aanleg van stoepen rondom de opgetrokken gebouwen (2º aanneming).</li> </ul>	
	e) Maken van woongelegenheden voor gehuwde gendarmen in verschillende gebouwen van de Oude Ter Kameren-Abdij.	
	f) Bouwen van een kazerne voor elk der brigaden van Rummen en Tremeloo.	
	y) Aankoop van meubelen en aanvullend materieel of voor eerste inrichting.	
	Brabantsche vaarten: onteigeningen voor den aanleg. Allerhande onkosten. Studies.	
:	Maas: studies, onteigeningen en werken. Toelagen	
	Samber: studies, onteigeningen en werken. Toelagen	
	Ourthe: studies, onteigeningen en werken. Toelagen	
	Kolenafvoerkanalen: studies, onteigeningen en werken	
	Vaarten van Luik naar Antwerpen, vertakkingen, uitbreiding met het oog op de scheepvaart van Antwerpen naar den Rijn : studies, onteigeningen en werken. Toelagen.	

Articles.	DÉSIGNATION  DES BERVICES ET DE L'OBIRT DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der credieten.
61	Escaut: études, expropriations et travaux. Subsides	<b>2</b> ,390,000 »
62	Lys: études, expropriations et travaux	1,735,000 »
63	Senne : études, expropriations et travaux	50,000 »
64	Dyle: études, expropriations et travaux	4,000,000 »
63	Nèthes : études, expropriations et travaux. Subsides	200,000 »
66	Dendre: études, expropriations et travaux	555,000 »
67	Durme: études, expropriations et travaux.	50,000 »
68	Canal de Gand à Ostende : études, expropriations et travaux	645,000 »
69	Canal de Gand à Terneuzen : études, expropriations et travaux	60,000 »
70	Canal de Selzaete à la mer : études, expropriations et travaux	60,000 »
71	Canal de dérivation de la Lys : études, expropriations et travaux	165,000 »
72	Canal de Burght à Saint-Gilles (Waes) : études, expropriations et travaux .	5,000 »
73	Canal de Bruxelles au Rupel : études et travaux	50,000 »
74	Canal de Mons à Condé: études, expropriations et travaux	200,000 »
75	Installations maritimes d'Anvers : études, expropriations, travaux et dragages :	
	4° Construction, au Kruisschans, d'une écluse maritime, de son chenal d'accès et de la partie du canal maritime comprise entre la tête amont de l'écluse et la digue de Wilmarsdonck	
	2º Construction et mise en parfait état de manœuvre des organes de l'équipement mécanique et électrique de l'écluse du Kruisschans	
	3° Construction d'un canal maritime et de murs de quai au nord d'Anvers entre la digue de Wilmarsdonck et les bassins existants	
	4º Construction d'un goulet de raccordement entre le canal maritime et les darses existantes	68,290,000 »
	5° Construction de la superstructure métallique et de l'équi- pement mécanique et électrique d'un pont basculant à établir au-dessus du goulet de raccordement	·
	6° Construction d'une nouvelle avenue destinée à desservir les nouvelles installations maritimes au nord d'Anvers, y compris la rue latérale 2,500,000 »	
	7º Dragages à exécuter dans l'Escaut maritime pour l'amélio- ration du régime du fleuve 6.000,000 »	
	8º Travaux de dévasement de l'embarcadère flottant de Sainte- Anne 290.000 »	
	9º Pavages aux abords de l'écluse du Kruisschans, du bassin- canal et du goulet de raccordement 5,000,000 »	
	10° Expropriations, dépenses diverses et imprévues 4,000,000 »	

par ministère ou service. Totaal per ministerie of dienst.	AANWIJZING van de diensten en van het voorwerp der uitgaven.
	Schelde: studies, onteigeningen en werken. Toelagen  Leie: studies, onteigeningen en werken.  Zenne: studies, onteigeningen en werken.  Dijle: studies, onteigeningen en werken.  Nethen: studies, onteigeningen en werken.  Nethen: studies, onteigeningen en werken.  Dender: studies, onteigeningen en werken.  Durme: studies, onteigeningen en werken  Vaart van Gent naar Oostende: studies, onteigeningen en werken.  Vaart van Gent naar Terneuzen: studies, onteigeningen en werken.  Vaart van Selzaele naar de Zee. studies, onteigeningen en werken.  Afleidingsvaart van de Leie: studies, onteigeningen en werken.  Vaart van Burght naar Sint-Gillis (Waes): studies, onteigeningen en werken.  Vaart van Brussel naar den Rupel: studies en werken.  Vaart van Bergen naar Conde: studies, onteigeningen en werken.  Ilaveninrichtingen te Antwerpen: studies, onteigeningen en werken.  Ilaveninrichtingen te Antwerpen: studies, onteigeningen, werken en baggerwerken:  Bouwen. aan de Kruisschans, van een zeesluis, van haar toegangsgeul en van het gedeelte van het zeekanaal gelegen tusschen het bovenhoofd van de sluis en den Wilmarsdonckschen dijk.  Aanleg en in volkomen staat van werking brengen van de mechanische en electrische uitrusting der Kruisschansshuis.  Aanleg van een zeekanaal en van kaaimuren benoorden Antwerpen tusschen den Wilmarsdonckschen dijk en de bestaande dokken.  Aanleg van een verbindingsgeul tusschen het zeekanaal en de bestaande zijdokken.  Aanleg van een verbindingsgeul tusschen het zeekanaal en de bestaande zijdokken.  Aanleg van een nieuwe baan naar de nieuwe haven inrichtingen benoorden Antwerpen. met inbegrip van de zijstraat.  Baggerwerken in de Zeeschelde tot verbetering van het regiem van den stroom.  Bontslijking van den vlottenden steiger te St Anneken.  Baggerwerken in den omtrek van de Kruisschanssluis, het kanaaldok en de verbindingsgeul.

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der credieten	
8			
76	Canal de Roulers à la Lys : études, expropriations et travaux	40,000	1)
77	Travaux de démolition et de reconstruction du mur sud du chenal d'accès à	500,000	
78	l'écluse du Kattendyck	800,000	
79	Passages d'eau et dépendances : études, expropriations et travaux	100,000	
80	Port d'Ostende: études, expropriations et travaux. — Construction d'un port	100,000	
	de pêche	11,360,000	*
81	Port de Zeebrugge : études, expropriations et travaux	4 050,000	»
82	Port de Nieuport : études, expropriations et travaux	50,000	n
83	Côte: études, expropriations et trayaux	300,000	))
84	Phares et fanaux : études, expropriations et travaux	50,000	»
85	Matériaux de l'État : achat, gestion, frais de dépôt et divers.	80,000	))
	II. — Dépenses non permanentes afférentes aux réparations des dommages de guerre.		
86	Routes et raccordements. — Ponts. — Etudes et travaux de reconstruction et de réfection	1,550,000	ų
87	Loyers, impositions, abonnements aux distributions d'eau et travaux d'entretien des immeubles occupés par des services ressortissant à l'Office des dommages de guerre.	100,000	<b>»</b>
88	Observatoire royal d'Uccle. — Renouvellement des crosses de portes de l'habitation du Directeur.	2,000	»
89	Cour des Comptes Remplacement des crosses de portes en cuivre et des pompes de fenêtres	11,000	»
90	Hôtel du Gouvernement provincial du Brabant. — Remplacement des crosses de portes en cuivre et des pompes de fenètres	80,000	»
94	Construction d'un nouveau bâtiment de la douane, à Nieuport	45,000	))
92	Travaux divers imprévus aux Bâtiments civils	25,000	))
93	Casernement des gendarmeries : travaux de reconstruction; études de projets, plans, frais de surveillance.	360,000	<b>»</b>
04	Meuse: études et travaux	250,000	»
).5	Sambre: études et travaux	300,000	»
)6	Canaux de Liège à Anvers et embranchements : études et travaux	225,000	1)
)7	Escaut : études et travaux	1.177,500	»
98	Dendre : études et travaux	125,000	»
- 1	. <b>.</b>		

Total par ministère on service.  Totaal per ministerie of dienst.	AANWIJZING van de diensten en van het voorwerp der uitgaven.	
	Vaart van Roeselaere naar de Leie : studies, onteigeningen en werken	
	Werken tot afbreking en herbouwen van den zuidelijken muur der toegangs- geul tot de Kattendijksluis.	
	Vaart van leperen naar den Yzer : studies, onteigeningen en werken	
	Veren en aanhoorigheden : studies, onteigeningen en werken	
	llaven van Oostende : studies, onteigeningen en werken — Aanleg van een visschershaven.	
	Haven van Zeebrugge : studies, onteigeningen en werken	
	Haven van Nieupoort : studies, onteigeningen en werken	
	Kust : studies, onteigeningen en werken	
	Vuurtorens en kustlichten : studies, onteigeningen en werken /	
	Bouwstoffen van den Staat: aankoop, beheer, kosten van berging en allerhande.	
	II. — Niet bestendige uitgaven in verband met het herstel der oorlogsschade.	
	Wegen en verbindingen Bruggen Studies en werken tot herbouwing en herstelling.	
	fluurgelden, belastingen, abonnementen op waterleidingen en onderhouds- werken aan de gebouwen, betrokken door diensten afhangende van den bienst voor oorlogsschade.	
	Koninklijke Sterrenwacht, te Ukkel. — Vernieuwing van de deurklinken in de woning van den Bestuurder.	
	Rekenhof. — Vervangen van de koperen deurklinken en van de vensterstangen.	
	Provinciaal-Gouvernementshotel van Brabant. — Vervangen van de koperen deurkrukken en van de vensterstangen.	
	Maken van een nieuw tolgebouw, de Nieupoort	
	Allerhande onvoorziene werken aan de Burgerlijke gebouwen	
	Kazerneering der gendarmeries : herbouwing: studies van ontwerpen, plans, kosten van toezicht.	
	Mans: studies en werken	
ന്ന മൊല്ലേറ	Samber: studies en werken	
40,228,600 »	Vaarten van Luik naar Antwerpen en vertakkingen : studies en werken	
	Schelde: studies en werken	
	Dender: studies en werken	

Arúele <b>s.</b>	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der credicten.
99 100 101 102 103 104 105 106 107 108 109 110 111	Lys: études et travaux. Subsides  Durme: études et travaux  Canal de Blaton à Ath: études et travaux  Canal de la Lys à l'Yperlée: études et travaux  Canal de Roulers à la Lys: études et travaux. — Subsides  Canal de dérivation de la Lys: études et travaux.  Canal de Gand à Ostende: études et travaux.  Canal de Passchendaele à Nieuport: études et travaux  Canal de Selzaete à la mer du Nord: études et travaux  Canal de Gand à Terneuzen: études et travaux  Yser: études et travaux  Canal d'Ypres à l'Yser: études et travaux  Port de Nieuport: études et travaux  Côte, parcs, avenues, plantations des dunes: études et travaux	570,000 » 10,500 » 590,600 » 33,000 » 51,000 » 675,000 » 525,000 » 775,000 » 4,050,000 » 525,000 »
113	Total pour le Ministère des Travaux publics fr.  Ministère de l'Industrie, du travail	610,000 » 1,059,000 » 1,622,000 »

Total par ministêre ou service. —	A ANWIJZING
Totaal per ministerie of dienst,	VAR DE DIBNETEN BN VAN MET VOORWERP DER UITGAVEN.
	Leie vetudies en worken. Teologyn
	Leie : studies en werken. Toelagen
	Vaart van Blaton naar Ath : studies en werken
	Vaart van de Leie naar de Yperlee : studies en werken
	Vaart van Roeselaere naar de Leie : studies en werken. — Toelagen
	Afleidingsvaart der Leie : studies en werken
	Vaart van Gent naar Oostende : studies en werken
	Vaart van Passchendaele naar Nieupoort : studies en werken
	Vaart van Selzaete naar de Noordzee : studies en werken
	Vaart van Gent naar Terneuzen : studies en werken
	Yzer: studies en werken
	Vaart van Yperen naar den Yzer : studies en werken
	Haven van Nieupoort : studies en werken
	Kust, parken, lanen, beplantingen der duinen : studies en werken
216,781,600 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN OPENBARE WERKEN.
	MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ARBEID EN MAATSCHAPPELIJKE VOORZORG.
	I. — Eigenlijkgezegde buitengewone uitgaven.
	Koel- en Vriesdiensten van den Staat (in liquidatie) :
	1º Bedrijfskosten :
	<ul> <li>a) Tijdelijk personeel: jaarwedden en vergoedingen (inbegrepen eene som van 412,000 frank voor het veranderlijk deel der wedden en loonen).</li> </ul>
4.341,000 »	b) Loon van het arbeiderspersoneel.
	c) Algemeene kosten; huurprijzen, voorziening van olie, enz.
	2º Kosten voor eerste inrichting : allerlei werken van verandering en van vergrooting in sommige entrepots.
4,341,000 »	Totaal voor het Ministerie van Nijverheid, Arbeid en Maatschappelijke Voorzorg.

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'ORIET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der credieten.	٨
	MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE,  1. — Dépenses extraordinaires proprement dites.		
	Service des Bàtiments militaires,		
		i	
114	Casernement de la fraction du régiment de chars de combat devant tenir gar- nison à Saint-Denis (Gand), (travaux, études, surveillance)	200,000 »	
115	Casernement de la fraction du régiment de chemin de fer devant tenir garnison à Hoogboom (Anvers), (travaux, études, surveillance)	20 <b>0,000</b> »	
116	Caserne de cavalerie à Spa et caserne d'infanterie à Malmedy, (travaux, études, surveillance)	500,000 »	
117	Installations pour le groupe de projecteurs du 4º régiment d'artillerie d'armée, (travaux, études, surveillance)	200,000 »	
118	Construction d'installations diverses au camp de Beverloo, (travaux, études, surveillance)	550,000 »	
119	Améliorations diverses au camp d'Elsenborn, (travaux, études, surveillance).	1,000,000 »	
120	Continuation des installations de distribution d'eau dans les camps, (travaux, études, surveillance)	500,000 »	
121	Écoles d'armes. Extensions diverses : expropriations	50,000 »	
122	Construction de logements pour officiers et militaires subalternes mariés, spécia- lement dans les camps, (travaux, études, surveillance)	300,000 »	
123	Construction, aménagement ou acquisitions pour les dépôts et parcs-annexes, pour les dépôts et parcs divisionnaires et de corps d'armée, (travaux, études, surveillance, expropriations)	850.000 °	
124	Acquisition de matériel de casernement pour meubler les nouveaux casernements; acquisition de matériel et aménagement d'installations pour parer aux dangers d'incendie, (travaux, études, surveillance)	100,000 »	
125	Acquisition de terrains, expropriations et travaux nécessaires pour le maintien et l'usage d'ouvrages détensifs allemands ainsi que pour certains sites historiques de la guerre	250,000 »	
	Service des Hôpitaux.		
126	Achat de matériel de mobilisation pour le Service de santé.	4,600 000 »	
127	Réfection et extension de l'installation électrique à l'hôpital militaire du camp de Beverloo	200,000 »	

Total par ministère ou service.  Total per ministèrie of dienst.  MANNUIZING  MANNUIZING  MANNUIZING  MANNUIZING  MANUIZING  L. — Eigenlijkgezegde buitengewone uitgaven.  Dienst der Militaire Gebouwen.  Kazerneering van het gedeelte van het strijdwagensregiment dat te Sint-Denys (Gent) garnizoen moet houden (werken, studiën, toezicht).  Kazerneering van het gedeelte van het Spoorwegregiment, dat te Hoogboom (Antwerpen) garnizoen moet houden (werken, studiën, toezicht).  Cavalerie kazerne te Spa en Infanterie kazerne te Malmedy (werken, studiën, toezicht).  Allerlei bouwwerken voor de zoeklichtengroep van het 4s regiment legerartillerie (werken, studiën, toezicht).  Allerlei verbeteringen in het kamp van Beverloo (werken, studiën, toezicht).  Allerlei verbeteringen in het kamp van Eisenborn (werken, studiën, toezicht).  Voortzeiting van het leggen der waterleidingen in de kampen (werken, studiën, toezicht).  Wapenscholen. Allerlei vergrootingswerken (onteigeningen).  Bouwen van woningen voor officieren en gehruwde lagere militairen, inzonderbeid in de kampen (werken, studiën, toezicht).  Bouwe en geseltskinkmikingswerken of aankoopen voor de bijdepols en bijparken, voor de depols en parken der legerdivisies en skorpsen (werken, studiën, toezicht), oncicht, onteigeningen).  Ankoop ran kozerneeringsmaterieel ter bemeubeling van de nieuwe kazernegeneonwen; zankoop van materieel en leggen van bluschmaterieel (werken, studien, toezicht), oncicht, onteigeningen).  Ankoop van gronden, onteigeningen en werken tot het behoud en gebruik van Duitsche verdedigringswerken, evenals van zekere historische oorlogsplaatsen.
MINISTERIE VAN LANDSVERDEDIGING.  1. — Eigenlijkgezegde buitengewone uitgaven.  Dienst der Militaire Gebouwen.  Kazerneering van het gedeelte van het strijdwagensregiment dat te Sint-Denys (Gent) garnizoen moet houden (werken, studiën, toezicht).  Kazerneering van het gedeelte van het Spoorwegregiment, dat te Hoogboom (Antwerpen) garnizoen moet houden (werken, studiën, toezicht).  Cavalerie kazerne te Spa en Infanterie kazerne te Malmedy (werken, studiën, toezicht) linstellingswerken voor de zoeklichtengroep van het 4s regiment legerartillerie (werken, studiën, toezicht).  Allerlei bouwwerken in het kamp van Beverloo (werken, studiën, toezicht).  Allerlei verbeteringen in het kamp van Elsenborn (werken, studiën, toezicht) voortzetting van het leggen der waterleidingen in de kampen (werken, studiën, toezicht)  Wopenscholen. Allerlei vergrootingswerken (onteigeningen). 19  Bouwen van woningen voor officieren en gehuwde lagere militairen, inzonderheid in de kampen (werken, studiën, toezicht).  Bouw- en geschiktmakingswerken of anakoopen voor de bijdepots en bijparken, voor de depots en parken der legerdivisies en -korpsen (werken, studiën, toezicht).  Jankoop van kuzerneeringsmaterieel ter bemeubeling van de nieuwe kazerne-gebouwen; aankoop van materieel en leggen van bluschmaterieel (werken, studien, toezicht).  Aankoop van gronden, onteigeningen en werken tot het behoud en gebruik van buitsche verdedigingswerken, evenals van zekere historische oorlogsplaatsen.
Dienst der Militaire Gebouwen.    Kazerneering van het gedeelte van het strijdwagensregiment dat te Sint-Denys (Gent) garnizoen moet houden (werken, studien, toezieht).   Kazerneering van het gedeelte van het Spoorwegregiment, dat te Hoogboom (Antwerpen) garnizoen moet houden (werken, studien, toezieht).   Cavalerie kazerne te Spa en Infanterie kazerne te Malmedy (werken, studien, toezieht)   Instellingswerken voor de zoeklichtengroep van het 4* regiment legerartillerie (werken, studiën, toezieht).   Allerlei bouwwerken in het kamp van Beverloo (werken, studiën, toezieht)   44   14   14   15   16   16   16   16   16   16   16
Lienst der Militaire Gebouwen.    Kazerneering van het gedeelte van het strijdwagensregiment dat te Sint-Denys (Gent) garnizoen moet houden (werken, studien, toezieht).   Kazerneering van het grdeelte van het Spoorwegregiment, dat te Hoogboom (Antwerpen) garnizoen moet houden (werken, studien, toezieht).   Cavalerie kazerne te Spa en Infanterie kazerne te Malmedy (werken, studien, toezieht)
Liest der Militaire Gebouwen.    Kazerneering van het gedeelte van het strijdwagensregiment dat te Sint-Denys (Gent) garnizoen moet houden (werken, studiën, toezieht).   Kazerneering van het gedeelte van het Spoorwegregiment, dat te Hoogboom (Antwerpen) garnizoen moet houden (werken, studiën, toezieht).   Gavalerie kazerne te Spa en Infanterie kazerne te Malmedy (werken, studiën, toezieht)   Instellingswerken voor de zoeklichtengroep van het 4* regiment legerartillerie (werken, studiën, toezieht).   Allerlei bouwwerken in het kamp van Beverloo (werken, studiën, toezieht)   44   42   43   44   44   45   45   46   46   47   47   48   49   49   49   49   49   49   49
Liest der Militaire Gebouwen.    Kazerneering van het gedeelte van het strijdwagensregiment dat te Sint-Denys (Gent) garnizoen moet houden (werken, studiën, toezieht).   Kazerneering van het gedeelte van het Spoorwegregiment, dat te Hoogboom (Antwerpen) garnizoen moet houden (werken, studiën, toezieht).   Gavalerie kazerne te Spa en Infanterie kazerne te Malmedy (werken, studiën, toezieht)   Instellingswerken voor de zoeklichtengroep van het 4* regiment legerartillerie (werken, studiën, toezieht).   Allerlei bouwwerken in het kamp van Beverloo (werken, studiën, toezieht)   44   42   43   44   44   45   45   46   46   47   47   48   49   49   49   49   49   49   49
Dienst der Militaire Gebouwen.    Kazerneering van het gedeelte van het strijdwagensregiment dat te Sint-Denys (Gent) garnizoen moet houden (werken, studiën, toezicht).   Kazerneering van het gedeelte van het Spoorwegregiment, dat te Hoogboom (Antwerpen) garnizoen moet houden (werken, studiën, toezicht).   Gavalerie kazerne te Spa en Infanterie kazerne te Malmedy (werken, studiën, toezicht)   Instellingswerken voor de zoeklichtengroep van het 4* regiment legerartillerie (werken, studiën, toezicht).   Allerlei bouwwerken in het kamp van Beverloo (werken, studiën, toezicht)   44
Kazerneering van het gedeelte van het strijdwagensregiment dat te Sint-Denys (Gent) garnizoen moet houden (werken, studien, toezicht).  Kazerneering van het gedeelte van het Spoorwegregiment, dat te Hoogboom (Antwerpen) garnizoen moet houden (werken, studien, toezicht).  Cavalerie kazerne te Spa en Infanterie kazerne te Malmedy (werken, studiën, toezicht)  Instellingswerken voor de zoeklichtengroep van het 4s regiment legerartillerie (werken, studiën, toezicht).  Allerlei bouwwerken in het kamp van Beverloo (werken, studiën, toezicht)  Voortzetting van het leggen der waterleidingen in de kampen (werken, studiën, toezicht)  Wopenscholen. Allerlei vergrootingswerken (onteigeningen).  Bouwen van woningen voor odlicieren en gehuwde lagere militairen, inzonderheid in de kampen (werken, studiën, toezicht).  Bouwen van woningen voor odlicieren en gehuwde lagere militairen, inzonderheid in de kampen (werken, studiën, toezicht).  Bouwen van woningen voor odlicieren en en gehuwde lagere militairen, inzonderheid in de kampen (werken, studiën, toezicht).  Aankoop van kazerneeringsmaterieel ter bemeubeling van de nieuwe kazernegebouwen; aankoop van materieel en leggen van bluschmaterieel (werken, studiën, toezicht).  Aankoop van gronden, onteigeningen en werken tot het behoud en gebruik van Duitsche verdetligingswerken, evenals van zekere historische oorlogsplaatsen.
Kazerneering van het gedeelte van het strijdwagensregiment dat te Sint-Denys (tient) garnizoen moet houden (werken, studien, toezicht).  Kazerneering van het gedeelte van het Spoorwegregiment, dat te Hoogboom (Antwerpen) garnizoen moet houden (werken, studien, toezicht).  Cavalerie kazerne te Spa en Infanterie kazerne te Malmedy (werken, studiën, toezicht)  Instellingswerken voor de zoeklichtengroep van het 4 regiment legerartillerie (werken, studiën, toezicht).  Allerlei bouwwerken in het kamp van Beverloo (werken, studiën, toezicht)  Voortzetting van het leggen der waterleidingen in de kampen (werken, studiën, toezicht)  Wopenscholen. Allerlei vergrootingswerken (onteigeningen)
Kazerneering van het gedeelte van het strijdwagensregiment dat te Sint-Denys (Gent) garnizoen moet houden (werken, studiën, toezicht).  Kazerneering van het gedeelte van het Spoorwegregiment, dat te Hoogboom (Antwerpen) garnizoen moet houden (werken, studiën, toezicht).  Cavalerie kazerne te Spa en Infanterie kazerne te Malmedy (werken, studiën, toezicht)  Instellingswerken voor de zoeklichtengroep van het 4e regiment legerartillerie (werken, studiën, toezicht).  Allerlei bouwwerken in het kamp van Beverloo (werken, studiën, toezicht).  Allerlei verbeteringen in het kamp van Elsenborn (werken, studiën, toezicht).  Voortzetting van het leggen der waterleidingen in de kampen (werken, studiën, toezicht).  Wapenscholen. Allerlei vergrootingswerken (onteigeningen)
(Gent) garnizoen moet houden (werken, studiën, toezicht).  Kazerneering van het gedeelte van het Spoorwegregiment, dat te Hoogboom (Antwerpen) garnizoen moet houden (werken, studiën, toezicht).  Cavalerie kazerne te Spa en Infanterie kazerne te Malmedy (werken, studiën, toezicht)  Instellingswerken voor de zoeklichtengroep van het 4s regiment legerartillerie (werken, studiën, toezicht).  Allerlei bouwwerken in het kamp van Beverloo (werken, studiën, toezicht).  Allerlei verbeteringen in het kamp van Elsenborn (werken, studiën, toezicht)  Voortzetting van het leggen der waterleidingen in de kampen (werken, studiën, toezicht)  Wapenscholen. Allerlei vergrootingswerken (onteigeningen).  Bouwen van woningen voor officieren en gehuwde lagere militairen, inzonderheid in de kampen (werken, studiën, toezicht).  Bouw- en geschiktmakingswerken of aankoopen voor de bijdepots en bijparken, voor de depots en parken der legerdivisies en -korpsen (werken, studiën, toezicht, onteigeningen).  Aankoop van kazerneeringsmaterieel ter bemeubeling van de nieuwe kazernegebouwen; aankoop van materieel en leggen van bluschmaterieel (werken, studiën, toezicht).  Aankoop van gronden, onteigeningen en werken tot het behoud en gebruik van liuitsche verdedigingswerken, evenals van zekere historische oorlogsplaatsen.
(Gent) garnizoen moët houden (werken, studiën, toezicht).  Kazerneering van het gedeelte van het Spoorwegregiment, dat te Hoogboom (Antwerpen) garnizoen moet houden (werken, studiën, toezicht).  Cavalerie kazerne te Spa en Infanterie kazerne te Malmedy (werken, studiën, toezicht)  Instellingswerken voor de zoeklichtengroep van het 4s regiment legerartillerie (werken, studiën, toezicht).  Allerlei bouwwerken in het kamp van Beverloo (werken, studiën, toezicht).  Allerlei verbeteringen in het kamp van Elsenborn (werken, studiën, toezicht)  Voortzetting van het leggen der waterleidingen in de kampen (werken, studiën, toezicht)  Wapenscholen. Allerlei vergrootingswerken (onteigeningen).  Bouwen van woningen voor officieren en gehuwde lagere militairen, inzonderheid in de kampen (werken, studiën, toezicht).  Bouwen van geschiktmakingswerken of aankoopen voor de bijdepots en bijparken, voor de depots en parken der legerdivisies en -korpsen (werken, studiën, toezicht, onteigeningen).  Aankoop van kazerneeringsmaterieel ter bemeubeling van de nieuwe kazernegebouwen; aankoop van materieel en leggen van bluschmaterieel (werken, studiën, toezicht).  Aankoop van gronden, onteigeningen en werken tot het behoud en gebruik van Duitsche verdetiigingswerken, evenals van zekere historische oorlogsplaatsen.
(Antwerpen) garnizoen moet houden (werken, studiën, toezicht).  Cavalerie kazerne te Spa en Infanterie kazerne te Malmedy (werken, studiën, toezicht)  Instellingswerken voor de zoeklichtengroep van het 4 regiment legerartillerie (werken, studiën, toezicht).  Allerlei bouwwerken in het kamp van Beverloo (werken, studiën, toezicht).  Allerlei verbeteringen in het kamp van Etsenborn (werken, studiën, toezicht)  Voortzetting van het leggen der waterleidingen in de kampen (werken, studiën, toezicht)  Wapenscholen. Allerlei vergrootingswerken (onteigeningen)
Cavalerie kazerne te Spa en Infanterie kazerne te Malmedy (werken, studiën, toezicht)  Instellingswerken voor de zoeklichtengroep van het 4 regiment legerartillerie (werken, studiën, toezicht).  Allerlei bouwwerken in het kamp van Beverloo (werken, studiën, toezicht)  Allerlei verbeteringen in het kamp van Elsenborn (werken, studiën, toezicht)  Voortzetting van het leggen der waterleidingen in de kampen (werken, studiën, toezicht)  Wapenscholen. Allerlei vergrootingswerken (onteigeningen)  Bouwen van woningen voor officieren en gehuwde lagere militairen, inzonderheid in de kampen (werken, studiën, toezicht).  Bouwen en geschiktmakingswerken of aankoopen voor de bijdepots en bijparken, voor de depots en parken der legerdivisies en -korpsen (werken, studiën, toezicht, onteigeningen).  Aankoop van kazerneeringsmaterieel ter bemeubeling van de nieuwe kazernegebouwen; aankoop van materieel en leggen van bluschmaterieel (werken, studiën, toezicht).  Aankoop van gronden, onteigeningen en werken tot het behoud en gebruik van Duitsche verdedigingswerken, evenals van zekere historische oorlogsplaatsen.
Instellingswerken voor de zoeklichtengroep van het 4s regiment legerartillerie (werken, studiën, toezicht).  Allerlei bouwwerken in het kamp van Beverloo (werken, studiën, toezicht).  Allerlei verbeteringen in het kamp van Elsenborn (werken, studiën, toezicht).  Voortzetting van het leggen der waterleidingen in de kampen (werken, studiën, toezicht).  Wapenscholen. Allerlei vergrootingswerken (onteigeningen)
Allerlei verbeteringen in het kamp van Etsenborn (werken, studiën, toezicht)  Voortzetting van het leggen der waterleidingen in de kampen (werken, studiën, toezicht)  Wapenscholen. Allerlei vergrootingswerken (onteigeningen)  Bouwen van woningen voor officieren en gehuwde lagere militairen, inzonderheid in de kampen (werken, studiën, toezicht).  Bouw- en geschiktmakingswerken of aankoopen voor de bijdepots en bijparken, voor de depots en parken der legerdivisies en -korpsen (werken, studiën, toezicht, onteigeningen).  Aankoop van gronden, onteigeningen en bemeubeling van de nieuwe kazernegebouwen; aankoop van materieel en leggen van bluschmaterieel (werken, studiën, toezicht).  Aankoop van gronden, onteigeningen en werken tot het behoud en gebruik van Duitsche verdedigingswerken, evenals van zekere historische oorlogsplaatsen.  Dienst der Hospitalen.
Voortzetting van het leggen der waterleidingen in de kampen (werken, studiën, toezicht)  Wapenscholen. Atlerlei vergrootingswerken (onteigeningen)
Wapenscholen. Allerlei vergrootingswerken (onteigeningen)
Bouwen van woningen voor officieren en gehuwde lagere militairen, inzonderheid in de kampen (werken, studiën, toezieht).  Bouw- en geschiktmakingswerken of aankoopen voor de bijdepots en bijparken, voor de depots en parken der legerdivisies en -korpsen (werken, studiën, toezieht, onteigeningen).  Aankoop van kazerneeringsmaterieel ter bemeubeling van de nieuwe kazernegebouwen; aankoop van materieel en leggen van bluschmaterieel (werken, studiën, toezieht).  Aankoop van gronden, onteigeningen en werken tot het behoud en gebruik van Duitsche verdedigingswerken, evenals van zekere historische oorlogsplaatsen.  Dienst der Hospitalen.
heid in de kampen (werken, studiën, toëzicht).  Bouw- en geschiktmakingswerken of aankoopen voor de bijdepots en bijparken, voor de depots en parken der legerdivisies en -korpsen (werken, studiën, toezicht, onteigeningen).  Aankoop van kazerneeringsmaterieel ter bemeubeling van de nieuwe kazernegebouwen; aankoop van materieel en leggen van bluschmaterieel (werken, studiën, toezicht).  Aankoop van gronden, onteigeningen en werken tot het behoud en gebruik van Duitsche verdedigingswerken, evenals van zekere historische oorlogsplaatsen.  Dienst der Hospitalen.
voor de depots en parken der legerdivisies en -korpsen (werken, studiën, toezicht, onteigeningen).  Aankoop van kezerneeringsmaterieel ter bemeubeling van de nieuwe kezernegebouwen; aankoop van materieel en leggen van bluschmaterieel (werken, studiën, toezicht).  Aankoop van gronden, onteigeningen en werken tot het behoud en gebruik van Duitsche verdedigingswerken, evenals van zekere historische oorlogsplaatsen.  Dienst der Hospitalen.
gebouwen; aankoop van materieel en leggen van bluschmaterieel (werken, studiën, toezicht).  Aankoop van gronden, onteigeningen en werken tot het behoud en gebruik van buitsche verdedigingswerken, evenals van zekere historische oorlogsplaatsen.  Dienst der Hospitalen.
Duitsche verdedigingswerken, evenals van zekere historische oorlogsplaatsen.  Dienst der Hospitalen.
Aankoop van mobilisatie-materieel voor den Gezondheidsdienst
Herstelling en uitbreiding van de electrische leidingen in het militair hospitaal 42
van 't kamp van Beverloo.

Articles,	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DEPENSES.	Montant des crédits Bedrag dei credicten.
128	Service de l'Intendance.  Équipement des troupes : achat des objets d'équipement nécessaires à la constitution d'une réserve et des équipements de guerre	5,000,000 »
	Service des Établissements et Services techniques de l'Artillerie.	
129	Édification de dépôts de munitions dans les bases (travaux, études, surveitlance).	4,500,0 <b>0</b> 0 »
130	Fonderie royale de canons : complètement de l'artillerie de campagne, de l'artillerie lourde et des autos blindés (matériel, main-d'œuvre, etc.)	12,299.000 »
131	Arsenal de construction : matériel anti-gaz, voitures diverses et harnais correspondants, ferrures de mobilisation (main-d'œuvre, etc.)	44,3 <b>0</b> 0,000 »
132	Manufacture d'armes : complètement de l'armement portatif et des armes automatiques, matériel de tir (main-d'œuvre, etc.)	8.830, <b>00</b> 0 »
133	Atelier de fabrication de munitions : complètement des approvisionnements en munitions d'artillerie et d'infanterie (matériel, main-d'œuvre, etc.).	22,472,000 »
134	Acquisition de matériel pour le service technique du 4° régiment d'artillerie d'armée (projecteurs)	90 <b>0,000</b> »
435	Service des gaz de combat : construction d'un laboratoire pour essais semi- industriels de fabrication et achèvement de l'installation des laboratoires de chimie et de physiologie (travaux, études, surveillance)	135,000 »
	•	
	Services techniques du Génie.	
136	Constitution dans la base d'un parc de chemin de fer (travaux, études, surveillance).	500,000 »
137	Matériel de mobilisation du bataillon des pontonniers	30,500 »
138	Acquisition de matériel de liaison et de transmission pour les troupes et services de transmission	3,000.000 »
139	Installations des troupes de transmission (travaux, études, surveillance)	200.000 »
140	Complètement du matériel de guerre du régiment de chemin de ser	155,000 »
141	Complètement du matériel de guerre du parc du génie d'armée	665,000 »
442	Exécution des dispositifs de destruction d'ouvrages d'art	300,000 »
143	Aménagement de gares du réseau belge en vue des embarquements et débarquements des troupes	-100,000 »

Total  par ministère  ou  service.  Totaal  per ministèric  of  dienst.	AANWIJZING van de biensten en van het voorwerp der uitgaven.	Artikelen.
	Dienst der Intendantie.	
	Uitrusting van de troepen: aankoop van de noodige uitrustingsvoorwerpen voor samenstelling van eene reserve en voor de oorlogsuitrustingen.	128
	Dienst van inrichtingen en technische diensten der Artillerie.	
	Aanleggen van munitie-opslagvelden bij de basissen (werken, studiën, toezicht).	129
	Koninklijke kanongieterij : aanvulling van de veldartillerie, de zware artil- lerie en de pantscrauto's (matericel, arbeid, enz.).	130
	Constructie arsenaal : antigastoestellen, allerlei gerij en daartoe hoorend paar- dentuig, mobilisatie-hoefijzers (arbeid, enz.).	134
85,936,500 » (	Wapenfabriek: aanvulling van de draagbare bewapening en van de automatische wapens, schietmaterieel (arbeid, enz.).	139
	Munitiefabriek : aanvulling van den artillerie- en infanterie-munitievoorraad (materieel, arbeid, enz.).	433
	Aankoop van materieel voor den technischen dienst van het 4º regiment leger- artillerie (zoeklichten).	134
	Dienst der strijdgassen : bouwen van een laboratorium voor halfindustrieele aanmaakproeven en voltooiing van de inrichting der scheikundige en physio- logische laboratoriums (werken, studiën, toezicht).	135
	Technische diensten der Genie.	
	Acalegge hii de besis was on angawasawah (masher anglisa tanish d	100
	Aanleggen, bij de basis, van een spoorwegpark (werken, studiën, toezicht)	136
	Mobilisatie-materieel voor het bataljon pontonniers	137
	Aankoop van verbindings- en overseiningsmaterieel voor de overseiningstroepen en -diensten.	138
	Inrichtingen voor de overseiningstroepen (werken, studiën, toezicht)	439
	Aauvulling van het krijgsmaterieel voor het spoorwegregiment	140
	Aunvulling van het krijgsmaterieel voor het park der legergenie	14
	Vervaardigen van toestellen voor vernieling van kunstwerken	14
	Geschiktmaken van de staties op het Belgisch spoorwegnet, voor het vertrekken en aankomen van troepen.	143
	8	

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der credieten.	
	Aéronautique militaire.		
44	Aérodromes : achat de terrains et travaux de casernement divers (expropriations, travaux, études, surveillance)	3,000,000	»
45	Complètement du matériel aéronautique militaire	7,000,000	<b>»</b>
	Services divers.		
46	Moyens matériels à réaliser pour améliorer et intensifier l'instruction des troupes (travaux, études, surveillance, expropriations)	1,500,000	»
47	Acquisition de terrains d'assiette de tronçons de chemins de fer militaires construits par les Allemands et qu'il importe de conserver	50,000	»
8	Extension ou acquisition des plaines de manœuvres	200,000	<b>»</b>
19	Mobilisation industrielle	300,000	<b>»</b>
50 31	Service des bâtiments et constructions militaires; bâtiments.  Frais des commissions des pensions militaires, instituées par les lois coordonnées sur les pensions militaires, chargées de statuer sur les droits aux pensions et allocations des militaires et assimilés, ou de leurs ayants droit, ayant participé à la campagne de 1914-1918 (y compris une somme de 60,000 francs pour la partie mobile des traitements). — Frais de transport de ces militaires et assimilés appelés devant les commissions des pensions militaires. — Frais de séjour dus aux ayants droit des militaires ou assimilés ayant pris part à la campagne de 1914-1918, appelés, par application de l'article 40bis des lois coordonnées précitées, devant une commission médicale et, éventuellement, frais de visite médicale à l'étranger des dits ayants droit, ainsi que les frais d'hospitalisation résultant de leur mise en observation dans un hôpital militaire. — Frais résultant de l'application du décret du 24 mai 1925 du Haut Commissaire royal, Gouverneur des territoires d'Eupen-Malmédy et de La Calamine. — Frais de la Commission médico-légale	10,000 580,000	
52	Réquisitions diverses et dégâts (y compris les indemnités payées, à titre d'avance, par la Belgique pour le compte du Gouvernement britannique)	2,000,000	W)
53	Frais des commissions des pensions d'invalidité, des pensions et allocations militaires aux ayants droit des anciens militaires des territoires d'Eupen-Malmedy et de La Calamine, instituées par les articles 18 et 42 du décret du 15 septembre 1923, modifié par le décret du 27 mars 1925 du Haut Commissaire royal Gouverneur	. 25,000	»
54	Dépenses du service de destruction des munitions (y compris une somme de 2,400 francs pour la partie mobile des traitements et salaires)	1,251,755	»
	Total pour le Ministère de la Défense nationale		

Total  par ministère  ou  service.  Totaal  per ministerie  of  dienst.	AANWIJZING van de diensten en van het voorwerp der uitgaven.	
	Militaire Luchtyaart.	
	Vliegpleinen: aankoop van grond en allerlei kazerneeringswerken (ontegeningen, werken, studiën, toezicht).	1
	Aanvullen van het militair luchtvaartmaterieel	1
	Allerici diensten.	
	Stoffelijke middelen tot beter en drukker troepenonderricht (werken, studiën, toezicht, onteigeningen).	1
	Aankoop van grond waarop de Duitschers krijgsspoorbaanvakken hadden aan- gelegd en die het van belang is te behouden.	1
	Uitbreiding of aankoop van oefenpleinen.	1
	Nijverheidsmobilisatie	1
	II. — Niet bestendige uitgaven in verband met het herstel der oorlogsschade.	
	Dienst van militaire gebouwen en bouwwerken : gebouwen	1
3,866.755	Kosten voor de militaire Pensioenscommissies ingesteld bij de samengeordende wetten op de militaire pensioenen, gelast te beslissen over de rechten op pensioenen en tegemoetkomingen der militairen en gelijkgestelden, of hunner rechthebbenden, die den veldtocht 1914-1918 hebben meegemaakt (met inbegrip van eene som van 60,000 frank voor het vervanderlijk deel der wedden). — Kosten voor het vervoer van die militairen en gelijkgestelden, opgeroepen voor de militaire pensioenscommissies. — Verschuldigde verblijfkosten aan de rechthebbenden der militairen of gelijkgestelden, die den veldtocht 1914-1918 hebben meegemaakt, en die, bij toepassing van artikel 40bis van bovenvermelde samengeordende wetten, worden opgeroepen voor eene geneeskundige commissie, en, desgevallend, kosten voor geneeskundig onderzoek, in den vreemde, van bedoelde rechthebbenden, evenals de verplegingskosten, doordat zij in een militair hospitaal onder waarneming werden gesteld. — Kosten wegens toepassing van het decreet van 24m Mei 1925, van den Koninklijken floogcommissaris, Gouverneur van het gebied Eupen-Malmedy en La Calamine. — Kosten voor de Geneeskundige-wettelijke Commissie.	4.7
	Allerlei opeischingen en schade (met inbegrip van de vergoedingen, die België, voor rekening der Britsche Regeering, als voorschot heeft uitbetaald).	1
	Kosten voor de Commissies voor invaliditeitspensioenen, voor militaire pensioenen en tegemoetkomingen, aan de rechthebbenden der oudmilitairen uit het gebied Eupen-Malmedy en La Calamine, ingesteld bij artikelen 18 en 42 van het decreet van 15 September 1923, gewijzigd bij het decreet van 27° Maart 1925 van den Koninklijken Hoogcommissaris-Gouverneur.	1
·	Uitgaven voor den Munitie-vernielingsdienst (met inbegrip van eene som van 2,400 frank voor het veranderlijk deel der wedden en loonen).	1
89.803,235 »	Totaal voor het Ministerie van Landsverdediging.	

Articles,	DÉSIGNATION  DES ERRVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits.  Bedrag der credicten.
	MINISTÈRE DES PINANCES.	
	1. — Dépenses extraordinaires proprement dites.	
155	Acquisition, construction, aménagement et ameublement de locaux pour les services dépendant de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines.	1,000,000 »
156	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	200,000 »
157	Prix d'achat d'immeubles pouvant échoir à l'Etat ensuite de poursuites sur saisie exercée à sa requête.	200,000 »
158	Construction, acquisition et aménagement d'immeubles pour le service des contributions directes; réalisation de l'acquisition, par l'administration des contributions directes, d'immeubles et meubles sous sequestre, pour lesquels l'Etat peut exercer un droit de rétention.	1,000,000 »
t59	Construction, acquisition et aménagement de maisons pour les agents de la douane aux frontières et d'immeubles pour le service des douanes et des accises; réalisation de l'acquisition, par l'administration des douanes et accises, d'immeubles et meubles sous séquestre, pour lesquels l'Etat peut exercer un droit de rétention	2,000,000 »
160	Avance du Trésor belge pour couvrir les dépenses d'outillage économique des territoires du Ruanda et de l'Urundi (deuxième tranche d'une avance totale de 20,000,000 de francs)	4,300,000 »
161	Participation au capital d'établissement des lignes d'antobus concédées à la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	1.500,000 »
162	Participation de l'Etat dans la formation du capital des sociétés locales ou régionales d'habitations et logements à bon marché, agréées par la Société nationale (art. 7 de la loi du 11 octobre 1919)	300,000 »
	II. — Dépenses non permanentes afférentes aux réparations des dommages de guerre.	
	a) Restitutions de prix ou de produits de toute nature indûment perçus, encaissés par le Domaine en matière de recettes de réparation, y compris le butin de guerre. Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers. (Exceptionnellement, dépenses des exercices antérieurs.)	200,000 »
163 (	b Honoraires d'avocats et d'avoués, frais de vente et autres actes, frais de pro- cédure, dommages-intérêts, intérêts moratoires, déboursés, etc., en fait de recouvrement par le Domaine d'indemnités allouées indûment pour dom- mages de guerre et d'autres produits en matière de recettes de réparation, à l'exception du butin de guerre.	40,000 »

Total par ministère ou service. Totaal per ministerie of dienst.	AANWIJZING van de diensten en van het voorwerp der uitgaven.	Artikçlen.
	MINISTERIE VAN FINANCIËN. 1. — Eigenlijkyezegde buitengewone uitgaven.	
	Aankoop, aanbouw, inrichting en meubileering van lokalen voor de diensten afhangende van het Beheer der Registratie en Domeinen.	155
	Geschiktmaking van gronden voortkomende van de ontmanteling van versterkte plaatsen.	156
	Aankoopprijs van onroerende goederen den Staat ten deel gevallen ingevolge vervolgingen op in beslagneming uitgeoefend op zijn verzoek.	157
	Opbouwen, aankoop en geschiktmaking van gebouwen voor de diensten van de rechtstreeksche belastingen; verwezenlijking van den aankoop, door het beheer der rechtstreeksche belastingen, van onroerende goederen en meube- len onder sequester, waarop de Staat een recht van voorbehoud mag doen gelden.	158
10,500,000 »	Opbouwen, aankoop en geschiktmaking van huizen voor de agenten van het tolwezen aan de grenzen en van gebouwen voor den dienst der douanen en accijnzen; verwezenlijking van den aankoop, door het beheer der douanen en accijnzen, van onroerende goederen en meubelen onder sequester, waarop de Staat een recht van voorbehoud mag doen gelden.	159
	Voorschot van de Belgische Schatkist om de uitgaven van economische toerus- ting der grondgebieden Ruanda en Urundi te dekken (tweede schijf van een gezamenlijk voorschot van 20,000,000 frank).	160
	Tusschenkomst in het inrichtingskapitaal der aan de Nationale Maatschappij van Buurtspoorwegen vergunde autobuslijnen.	161
	Deelneming van den Staat in het samenstellen van het kapitaal der plaatselijke of gewestelijke maatschappijen voor goedkoope woningen en woon- vertrekken, aangenomen door de Nationale Maatschappij (art. 7 der wet van 14 October 1919).	162
	II. — Niet bestendige uitgaven in verband met het herstel der oorlogsschade.	
	a) Teruggave van ten onrechte geheven prijzen of opbrengsten van allen aard, geïnd deor het Domein in zake ontvangsten wegens herstel, met inbegrip van den oorlogsbuit. Terugbetaling van gelden waarvan erkend wordt dat zij aan derden toebehooren. (Bij uitzondering, uitgaven der vroegere dienstjaren).	-
	b) Eereloonen van advocaten en pleitbezorgers, kosten van verkoop en van andere akten, kosten van procedure, schadevergoedingen, interesten wegens verwijl uitschotten enz., in zake invordering deor het Domein van ten onrechte verleende vergoedingen voor oorlogsschade en van andere ontvangsten wegens berstel, ter uitzondering van den oorlogsbuit.	163

Articles.	DÉSIGNATION  DES ARRVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der credieten.	
164	Réparation des dommages résultant de la guerre causés aux propriétés de la Donation royale et aux autres immeubles domaniaux	10 <b>0,0</b> 00	»
165	Dépenses de toute nature ayant pour objet l'entretien, la réparation et l'amélio- ration des maisons ouvrières érigées dans les régions dévastées et destinées à être vendues (y compris, exceptionnellement, les dépenses des exercices antérieurs)	300,000	»
	Services belges des restitutions et réparations en nature.		
	1º Réparations en nature.		
166	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service (y compris une somme de 44,000 francs pour la partie mobile des traitements).	167,690	,,
167	Indemnités pour travaux extraordinaires	1,000	- 1
168	Frais de route, de séjour et de déplacement	<b>5,0</b> 00	<b>»</b>
169	Matériel (frais de bureau, chauffage, éclairage, téléphones, télégrammes, publicité, etc.)	<b>50,0</b> 0	»
170	Frais divers (commissions aux représentants, frais d'assurance, d'expédition, droits de douane, etc.) résultant de la vente des produits fournis par l'Allemagne à titre de réparation	1,500,000	»
	2º Services des restitutions.		
171	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service (y compris une somme de 13,600 francs pour la partie mobile des traitements).	67,700	»
172	Indemnités pour travaux extraordinaires	5 <b>0</b> 0	»
173	Frais de route, de séjour et de déplacement. Jetons de présence	1,000	»
174	Matériel	310,000	»
175	Frais d'expédition, droits de douane, etc résultant des fournitures faites par l'Allemagne à titre de réparation, en vertu du plan Dawes	3,000 000	»
	Récupération du butin de guerre.		
176	Dépenses en matière de récupération du butin de guerre, y compris les dépenses des années antérieures (y compris une somme de 7,200 francs pour la partie mobile des traitements)	200,000	»
	Total pour le Ministère des Finances , $f_{\mathcal{C}}$ .		

Total par ministère ou service.  Totaal per ministerie of dienst.	AANWIJZING van de dien-ten en van het voorwerp der uitgaven.	Arükelen.
	Herstel van de schade, Evoortvloeiende uit den oorlog, veroorzaakt aan de eigendommen der Koninklijke Begiftiging en aan de andere domaniale eigendommen.	164
	Uitgaven van allen aard ten doel hebbende het onderhoud, het herstel en de verbetering der werkmanshuizen in de verwoeste gewesten opgericht en bestemd om verkocht te worden (uitzonderlijk uitgaven der vooegere dienstjaren).	165
	Belgische diensten van ternggave en beistel in natuur.	
	to Herstel in natuur.	
par ministère ou service.  Totaal per ministerie of	Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en dienstlieden (inbe- grepen eene som van 44,000 frank voor het veranderlijk deel der wedden).	166
	Vergoedingen voor buitengewone werken:	167
	Reis-, verblijf- en verplaatsingkosten	168
	Materieel (kantoorkosten, verwarming, verlichting, telefoon, telegrammen, publiciteit, enz.).	169
	Verschillende kosten (commissieloon aan de vertegenwoordigers, kosten van verzekering, verzending, tolrechten, enz.) voortvloeiende uit den verkoop der producten geleverd door Duitschland ten titel van herstel.	170
	2º Diensten van teruggave.	
	Jaarwelden en vergoedingen der ambter aren, beambten en bedienden (inbe- begrepen eene som van 13,600 frank voor het veranderlijk deel der wedden).	171
	Vergoedingen voor buitengewone werken	172
	Reis-, verblijf- en verplaatsingkosten. Zitpenningen	173
	Materieel.	174
	Verzendingskosten, tolrechten, enz., voortspruitende uit de door Duitschland, ten titel van herstel gedane leveringen, krachtens het Dawes-plan.	143
	Herinzameling van den oorlogsbuit.	
	Uitgaven in zake herinzameling van den oorlogsbuit, inbegrepen de uitgaven der vroegere jaren (inbegrepen eene som van 7,200 frank voor het veranderlijk deel der wedden).	176
16.412.890 »	Totaal voor het Ministbrie van Financiën.	
,- : .,	9	

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der credieten.
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES.	
	II — Dépenses non permanentes afférentes aux réparations des dommages de guerre.	
	Administration centrale.	
77	Traitements d'activité et de disponibilité, indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Versements à effectuer par l'Etat en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925, relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés. Etudes et missions. Dépenses diverses (y compris une somme de 1,735,197 francs pour la partie mobile des traitements)	7,000,000 »
78	Indemnités pour travaux extraordinaires	85 000 »
9	Frais de route, de séjour et de déplacement. Jetons de présence	140,000 »
)	Matériel	370,000 »
	DOMMAGES DE GUERRE.	
	Cours et tribunaux.	
·i	Frais de gestion des organismes de réparations : a) Traitements, partie mobile des traitements et indemnités du personnel. Travaux d'écritures. Indemnités pour travaux extraordinaires. Indemnités de voyage et de séjour du personnel. Versements à effectuer par l'Etat en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 40 mars 1925, relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés. Jetons de présence; b) Matériel; c) Frais de justice, y compris les honoraires et les indemnités de déplacement des experts agissant à l'intervention des commissaires de l'Etat, des inspecteurs du remploi, ou à celle du service des constats et expertises. Frais de déplacement des sinistrés. Indemnités des membres des Commissions arbitrales.	13,000, <b>00</b> 0 »
2	Commission franco belge des conflits d'attribution en matière de dommages de guerre. Indemnité du secrétaire belge. Frais de route et de séjour, jetons de présence des membres belges. Frais d'administration.	30,00 <b>0</b> »
	Liquidation des indemnités durs aux sinistrès.	
3	Indemnités allouées aux ayants droit pour dommages de guerre, y compris celles consenties par l'intermédiaire de la Fédération des Coopératives, ainsi que celles octroyées en exécution de la loi du 24 juillet 1921 sur la dépossession involontaire des titres au porteur. Indemnités aux victimes civiles de la guerre pour déportation et en remboursement de frais médicaux, pharmaceutiques et de suralimentation. (Après la clôture de l'exercice 1925, les sommes liquidées ou restant à payer sur les indemnités accordées par des jugements rendus ou des transactions approuvées à une date antérieure à celle du 1er janvier 1926, ainsi que sur les avances maximales octroyées aux sinistrés antérieurement au 1er janvier 1926, pourront être imputées sur	500,000,000 »
	Avances à faire aux sinistrés en exécution de l'article 15, 3° alinéa, de la loi du 10 mai 1919	5,000 »

-			-
	Total		
	par ministêre		j
	ou ou		<b>i</b> .
	service.	AANWIJZING	gì
			Artikolon
	Totaal	VAN DE DIENSTEN EN VAN MET VOORWERP DER UITGAVEN.	5
	<b>pe</b> r ministerie		
	of		
	dienst.		
<u> </u>	<u> </u>		
		ministerië van Oeconomische zaken.	
		H. — Niet bestendige uitgaven in verband met het herstel der vorlogsschade.	
		. Hoofdbeheer.	
		Jaarwedden, wachtgelden en vergoedingen van ambtenaren, beambten en bedienden. Stortingen die 1 oor den Staat hoeven gedaan te worden ter uitvoering van brikelen 3 en 4 der wet van 40 Maart 1925, betrekkelijk de verzekering tegen de geldelijke gevolgen van onderdom en vroegen dood der bedienden. Studies en zendingen. Verscheidene uitgaven (inbegrepen eene som van 4,755.497 frank voor het veranderlijk deel der wedden).	177
		Vergoedingen voor buitengewone werken	178
		Reis-, verblijf- en verplaatsingkosten. Zitpenningen.	179
		Materieel	180
		•	1.00
		OORLOGSSCHADE.	}
		Hoven en rechtbanken.	
		Beheerkosten der het stellingsorganismen: a) Jaarwedden, veranderlijk deel der wedden en vergoedingen van het personeel. Schrijfwerk. Vergoedingen voor buitengewone wetken. Reist en verblijfvergoedingen van het personeel. Stortingen die door den Staat hoeven gedaan te worden ter uitvoering van artikelen 3 en 4 der wet van 10 Maart 1928, betrekkelijk de verzekering tegen de geldelijke gevolgen van onderdom en vroegen dood der bedienden. Zitpenningen: b) Materieel; c) Gerechtskosten, met inbegrip van eereloon en verplaatsingkosten van de deskundigen handelende op aanzoek van de Staatscommissarissen, van de Inspecteurs der Wederbelegging of van den dienst voor vaststellingen en deskundige onderzoekingen. Verplaatsingkosten van geteisterden. Vergoedingen aan de leden van de Scheidsrechterlijke Commissies.	181
		Fransch-Belgische Commissie voor de geschillen omtrent bevoegdheid in zake oorlogsschade. Vergoeding aan den Belgischen Secretaris. Reis- en verblijfkosten, zitpenningen der Belgische leden. Bestuurkosten.	182
		UTBETALING DER VERGOEDINGEN DIE AAN DE GETEISTERDEN TOEKOMEN.	
3		Vergoedingen toegekend aan de rechthebbenden voor oorlogsschade, metinbegrip van die welke door bemiddeling van het Verbond der samenwerkende Vennootschappen verleend werden, alsook diegene die, ter uitvoering van de wet van 24 Juli 4921 op de onvrijwillige onteigenirg der titels aan houden, werden toegekend. Vergoedingen aan burgerlijke oorlogsslachtoffers voor wegvoering en ter terugbetaling van genees, artsenij- en overvoedingskosten. Na het afsluiten van het dienstjaar 1925, zullen op dit credict mogen aangerekend worden de vereffende of nog te betalen sommen op de vergoedingen toegestaan door vonnissen of overeenkomsten, die nitgesproken of goedgekeurd werden op een datum die den 4 Januari 1926 voorafgaat, alsook op de maximale voorschotten die aan de geteisterden werden toegestaan voor 4 Januari 1926.)	183
İ		Voorschotten te verstrekken aan de geteisterden ter uitvoering van artikel 45. 3° lid, der wet van 10 Mei 1919.	184
	1		
		10	

	Hontant des crédits, — Bedrag der credieten.	Articles
) »	1,700,000	185
	ଡ଼ ୯୫୦୦ ୦୫୦୦	86
	\$0,000,000	87
	4,000,000	88
»	1,800,000	89
	, ,	87

# BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

Liquidatie der bultendlensten van heropbouw.  Liquidatie der bultendlensten van heropbouw.  Liquidatiekoten van de buitendlensten der verwoeste gewezen Koninklijke hoogeommissnriaten, provinciale heropbouwingsdiensten, diensten voor and de beleist met de volnoing der werken men de Janwedtlen van het personet beleist met de volnoing der werken men de Janwedtlen van het personet de beleist met de volnoing der werken men de Janwedtlen van het personet veranderlijk died der wedden, verschillende vergoedingen, ondrachten, vergoedingen wegens interim en verplaatsingvorgoedingen, reis- en verblijktosten, stortingen die door den Staat boeven gedaan te worden ter uitvooring van artikel 3 en 4 der wet van 40 Maart 1995, bettrekkelijk de verzekering tegen de geldelijke gevolgen van ouderdom en vroegen dood der bedienden; b) Kantoorbehoeften, drukwerk; c) Huur- en inrichtingskosten van gebouwen: verwarning, verlichting, onderhoud van mobilair, kleue uitgaven, enz.  Uitvoering der wetten van 8 April en 10 Mol 1919.  Tusschenkomst van den Staat door middel van toelagen, voorscholten, enz., ten behoeven der sangenomen of aangenomen geweest zijnde gemeenten on betreffende bun bestum en den financierlen dienet uitgaven, welke te betalen overblijven op vervallen of nietig wordende credisten).  Herstellingen (heropbouw, enz.) ten uitvoering van artikel 4 der wet van 8 April 1919 op de nationale aanneming der gemeenten on op het hersel in de verwoeste gewesten, en van artikel 27 der wet van 10 Mol 1919 op het hersel van schade voortspruitende uit onrigesfeiten. Verschillende uitgaven betreffende deze herseltingen; aankoop en onteigening van gevonden uit hoofde van hunne herkaveling, verschillende uitgaven betreffende deze herseltingen; atoop en onteigening van gevonden uit hoofde van hunne herkaveling, verschillende uitgaven houdende verband met de liquidatie der diensten); vernieding van gebetonneerde dekkingen, van projectielen, enz. Verdieden (met indeprij van de regeling van de opvorderingen en huur van terreinen, vroeger geda	Total par ministère ou service. — Totaal per ministerie of dienst.	AANWIJZING van de diensten en van het voorwerp der uitgaven.	Artikelen.
Tusschenkomst van den Staat door middel van toelagen, voorschotten, enz., ten behoeven der aangenomen of aangenomen geweest zijnde gemeenten en betreffende hun bestuur en den financierlen dienst hunner schulden (art. 4 van de wet van, 8 April 1919) (met inbegrip van een overdracht van 500,000 frank voor de regelmatig betaalbaar te stellen uitgaven, welke te betalen overblijven op vervallen of nietig wordende credieten).  Iterstellingen (heropbouw, enz.) ter uitvoering van artikel 4 der wet van 8 April 1919 op de nationale aanneming der gemeenten en op het herstel in de verwoeste gewesten, en van artikel 27 der wet van 10 Mei 1919 op het herstel van schade voortspruitende uit oorlogsfien. Verschillende uitgaven betreffende deze herstellingen: aankoop en onteigening van gronden uit hoofde van hunne herkaveling, verschillende uitgaven houdende verband met de liquidatie der diensten (met inbegrip van de regeling van de opvorderingen en huur van terreinen, vroeger gedaan voor het aanleggen van spoorwegen van den vervoertienst); vernieling van gebetonneerde dekkingen, van projectielen, enz. (Na het afsluiten van het dienstjaar 1925, zullen op dit crediet mogen aangerekend worden de nog te betalen sommen uit hoofde van verbintenissen aangegaan op een datum die den 4º Januari 1926 voorafgaat.)  Eereloon van werktuigkundigen, bouwkundigen, landmeters, enz.; onkosten voortspruitende uit de formaliteiten die de aanbestellingen voorafgaan, enz. (tinbegrepen eene overdrucht van 3,000.000 frank minimum voor regelmatig betrokken uitgaven, die nog te betalen blijven op vervalten of nietig wordende credieten).  Uitgaven om te voorzien in de dringende behoeften van hun woningen, enz.; jarkoop van bouwwaterlien, kosten van vervoer, wegen, beplantingen, enz.); toelagen ten behoeve van zekere kleine eigenaars voor het heropbouwen van hun woningen, enz.; oankoop van bouwmaterialen; kosten van vervoer van de materialen; vergoedingen voor laattijdige wegeneming van baksteenen die aan den Staat toehooren (met inbegrip van den overdrach		Liquidatie der buttendiensten van heropbouw.  Liquidatiekosten van de buitendiensten der verwoeste gewesten, gewezen Koninklijke hoogeommissariaten, provinciale heropbouwingsdiensten, diensten voor aankoop en verdeeling van materialen, enz.): a) Jaarwedden van het personeel belast met de voltooiing der werken en met de liquidatie van de diensten veranderlijk deel der wedden, verschillende vergoedingen, opdrachten, vergoedingen wegens interim en verplaatsingvergoedingen, reis- en verblijtkosten, stortingen die door den Staat hoeven gedaan te worden ter uitvoering van artikel 3 en 4 der wet van 40 Maart 1928, bettrekkelijk de verzekering tegen de geldelijke gevolgen van ouderdom en vroegen dood der bedienden; b) Kantoorbehoeften, drukwerk; c) Huur- en inrichtingskosten van gebouwen:	
8 April 1919 op de nationale aanneming der gemeenten en op het herstel in de verwoeste gewesten, en van artikel 27 der wet van 10 Mei 1919 op het herstel van schade voortspruitende uit oorlogsfeiten. Verschillende uitgaven betereffende deze herstellingen: aankoop en onteigening van gronden uit hoofde van hunne herkaveling, verschillende uitgaven hondende verband met de liquidatie der diensten (met inbegrip van de regeling van de opvorderingen en huur van terreinen, vroeger gedaan voor het aanleggen van spoorwegen van den vervoerdienst); vermeling van gebetonneerde dekkingen, van projectielen, enz. (Na het afsluiten van het dienstjaar 1925, zullen op dit crediet mogen aangerekend worden de nog te betalen sommen uit hoofde van verbintenissen aangegaan op een datum die den 1ª Januari 1926 voorafgaat.)  Eereloon van werktuigkundigen, houwkundigen, landmeters, enz.; onkosten voortspruitende uit de formaliteiten die de aanbestedingen voorafgaan, enz. (inbegrepen eene overdracht van 3,000.000 frank minimum voor regelmatig betrokken uitgaven, die nog te betalen blijven op vervallen of nietig wordende credieten).  Uitgaven om te voorzien in de dringende behoeften van huisvesting; bouwen van alleen of in groep staande werkmanswoningen (werkloon, aankoop van houwstoffen, kosten van vervoer, wegen, beplantingen, enz.); toelagen ten behoeve van zekere kleine eigenaars voor het heropbouwen van hun woningen, enz.; aankoop van bouwmaterialen; kosten van vervoer van de materialen; vergoedingen voor hattijdige wegneming van baksteenen die aan den Staat toehooren (met inbegrip van een overdracht van 500.000 frank, voor de regelmatig betaalbaar te stellen uitgaven die op vervallen of nietig wordende credieten nog te betalen overbijven).  (Ten aanzien van de omstandigheden, kunnen, bij afwijking van artikel 45 van de organieke wet van het Rekenhof van 29 October 1846, voorschotten van veranderlijk bedrag, waarvan de rechtvaardiging later zal geschieden, verleend worden om onkosten te vereflenen, voorgaande aan het viss van het	> 580,921,781 » {	Tusschenkomst van den Staat door middel van toelagen, voorschotten, enz., ten behoeven der aangenomen of aangenomen geweest zijnde gemeenten en betreffende hun bestuur en den financieelen dienst hunner schulden (art. 4 van de wet van 8 April 1919) (met inbegrip van een overdracht van 500,000 frank voor de regelmatig betaalbaar te stellen uitgaven, welke te	186
voortspruitende uit de formaliteiten die de aanbestedingen voorafgaan, enz. (inbegrepen eene overdracht van 3,000.000 frank minimum voor regelmatig betrokken uitgaven, die nog te betalen blijven op vervallen of nietig wordende credicten).  Litgaven om te voorzien in de dringende behoeften van huisvesting; bouwen van alleen of in groep staande werkmanswoningen (werkloon, aankoop van bouwstoffen, kosten van vervoer, wegen, beplantingen, enz.); toelagen ten behoeve van zekere kleine eigenaars voor het heropbouwen van hun woningen, enz.; aankoop van bouwmaterialen; kosten van vervoer van de materialen; vergoedingen voor hattijdige wegneming van baksteenen die aan den Staat toehooren (met inbegrip van een overdracht van 500.000 frank, voor de regelmatig betaalhaar te stellen uitgaven die op vervallen of nietig wordende credieten nog te betalen overblijven).  (Ten aanzien van de omstandigheden, kunnen, bij afwijking van artikel 45 van de organieke wet van het Rekenhof van 29 October 1846, voorschotten van veranderlijk bedrag, waarvan de rechtvaardiging later zal geschieden, verleend worden om onkosten te vereffenen, voorgaande aan het visa van het		8 April 1919 op de nationale aanneming der gemeenten en op het herstel in de verwoeste gewesten, en van artikel 27 der wet van 10 Mei 1919 op het herstel van schade voortspruitende uit oorlogsfeiten. Verschillende uitgaven betreffende deze herstellingen: aankoop en onteigening van gronden uit hoofde van hunne herkaveling, verschillende uitgaven houdende verband met de liquidatie der diensten (met inbegrip van de regeling van de opvorderingen en huur van terreinen, vroeger gedaan voor het aanleggen van spoorwegen van den vervoerdienst); vernieling van gebetonneerde dekkingen, van projectielen, enz. (Na het afsluiten van het dienstjaar 1925, zullen op dit crediet mogen aangerekend worden de nog te betalen sommen uit hoofde van	187
Uitgaven om te voorzien in de dringende behoeften van huisvesting; bouwen van alleen of in groep staande werkmanswoningen (werkloon, aankoop van bouwstoffen, kosten van vervoer, wegen, beplantingen, enz.); toelagen ten behoeve van zekere kleine eigenaars voor het heropbouwen van hun woningen, enz.; aankoop van bouwmaterialen; kosten van vervoer van de materialen; vergoedingen voor hattijdige wegneming van baksteenen die aan den Staat toehooren (met inbegrip van een overdracht van 500.000 frank, voor de regelmatig betaalhaar te stellen uitgaven die op vervallen of nietig wordende credteten nog te betalen overblijven).  (Ten aanzien van de omstandigheden, kunnen, bij afwijking van artikel 45 van de organieke wet van het Rekenhof van 29 October 1846, voorschotten van veranderlijk bedrag, waarvan de rechtvaardiging later zal geschieden, verleend worden om onkosten te vereffenen, voorgaande aan het visa van het		voortspruitende uit de formaliteiten die de aanbestedingen voorafgaan, enz. (inbegrepen eene overdracht van 3,000.000 frank minimum voor regelmatig betrokken uitgaven, die nog te betalen blijven op vervallen of nietig wordende	188
van de organieke wet van het Rekenhof van 29 October 1846, voorschotten van veranderlijk bedrag, waarvan de rechtvaardiging later zal geschieden, verleend worden om onkosten te vereffenen, voorgaande aan het visa van het		van alleen of in groep staande werkmanswoningen (werkloon, aankoop van bouwstoffen, kosten van vervoer, wegen, beplantingen, enz.); toelagen ten behoeve van zekere kleine eigenaars voor het heropbouwen van hun woningen, enz.; aankoop van bouwmaterialen; kosten van vervoer van de materialen; vergoedingen voor hattijdige wegneming van baksteenen die aan den Staat toehooren (met inbegrip van een overdracht van 500.000 frank, voor de regelmatig betaalhaar te stellen uitgaven die op vervallen of nietig wordende credtelen nog te betalen overblijven).	189
		van de organieke wet van het Rekenhof van 29 October 1846, voorschotten van veranderlijk bedrag, waarvan de rechtvaardiging later zal geschieden.	

# DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE)

Articles.	DÉSIGNATION  DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der credicten.	
	Dépenses diverses.		
190	Accidents du travail (loi du 24 décembre 1903). Secours. Exécution des obliga- tions incombant à l'Etat du chef d'accidents causés à des tiers par les services du Département des Affaires Economiques	50,000	»
191	Premier terme des pensions	3,000	»
192	Secours alloues, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime. Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires, employés et gens de service en retraite, et dont la famille se trouve dans le besoin	» aaa	
		5,000	"
193	Redevance à payer à l'Administration des Postes pour le transport des corres- pondances administratives.	136,781	»
	Dépenses imprévues.		
194	Dépenses imprévues non libellées au Budget	100,000	»
	Total pour le Ministère des Affaires économiques , fr.	. <b></b>	
	Ministère des chemins de fer, marine, postes et télégraphes.		
	II Dépenses non permanentes afférentes aux réparations des dommages de guerre.		
195	Administration des Chemins de fer Voies et Travaux	44,643,118	»
196	Postes	1,131,000	»
197	Télégraphes et Téléphones	373,000	α
198	Électricité	260,000	»
	Total pour le Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes fr.		

# BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

Total  par ministère  ou  service. —	AANWIJZING	
Totaal per ministerie of dienst.	VAN DE DIENSTEN EN VAN BET VOORWERP DER UITGAVEN.	
	Verscheldene uitgaven.	
	Arbeidsongevallen (wet van 24 December 1903). Hulpgelden. Uitvoering der verplichtingen die ten laste van den Staat vallen, uit hoofde van ongevallen door de diensten van het Departement van Economische Zaken aan derde personen veroorzaakt.	
	Eerste termijn der pensioenen	l
	Verleening van hulpgelden, bij gemis van pensioenen, aan voormalige ambte- naren, beambten en op loon bezoldigde agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden ver- keeren. Verleening van hulpgelden, in uitzonderlijke omstandigheden, aan die personen welke een gering pensioen genieten. Hulpgelden voor onkosten veroorzaakt door de laatste ziekte en de begrafenis van ambtenaren, beambten en dienstlieden, gepensionneerd, en wier familie in nood verkeert.	
	Aan het Beheer van Posterijen te betalen sommen voor het vervoer der bestuur- lijke briefwisseling.	
	Onvoorziene uitgaven.	
	Onvoorziene uitgaven niet opgenoemd in de Begrooting.	
580,924,781 »	Totaal voor het Ministerie van Œconomische Zaken.	
	MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN.	
	II. — Niet bestendige uitgaven in verband met het herstel der oortogsschade.	
	Beheer van Spoorwegen. — Weg en werken	
46,407,118 »	Posterijen	
-20,201,110 2	Telegrafen en Telefonen	
	Electriciteit	
46,407,118 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN.	

# DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

DÉSIGNATION  DES MINISTÈRES.	Dépenses extraordinaires proprement dites. — Eigenlijkgezeyde builengewone uitgaven.	Dépenses non permanentes allérentes aux réparations des dommages de guerre.  Niet bestendige uitgaven in verband met het herstel der oorlogsschade.	
RÉCAPITULATION.			
Ministère de la Justice	1,105,000 »;	754,000 »	
Id. de l'Intérieur et de l'Hygiène	7,300,000 »	6,900,000 »	
ld. des Sciences et des Arts	18,244,450 »	»	
Id. de l'Agriculture	60 <b>0,00</b> 0 »	4,260, <b>00</b> 0 »	
Id. des Travaux publics	<b>206,553,</b> 000 »	10,228,600 »	
ld. de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale	4,341,000 »	»	
Id. de la Défense Nationale	85,936,500 »	3,866,755 »	
ld. des Finances	40,500,000 »	5,912,890 »	
Id. des Affaires Économiques	»	580,924,781 »	
ld. des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes.	»	46,407,118 »	
Total fr.	334,579,950 »	659,25 <b>4,144</b> »	
Total général fr.	TAL GÉNÉRAL fr. 993.834,094 »		

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 12 novembre 1925.

ALBERT.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Finances,
Alb. JANSSEN.

## BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

### **AANWIJZING**

VAN DE MINISTERIËN.

### OPSOMMING.

Ministerie van Justitie.

- ld. van Binnenlandsche Zaken en Volksgezondheid.
- Id. van Wetenschappen en Kunsten.
- Id. van Landbouw-
- ld. van Openbare Werken.
- Id. van Nijverheid, Arbeid en Maatschappelijke Voorzorg.
- Id. van Landsverdediging.
- ld. van Financiën.
- Id. van Œconomische Zaken.
- Id. van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafen.

TOTAAL.

ALGEMEEN TOTAAL.

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit van 12 November 1925.

#### ALBERT.

Van 's Konings wege :

De Minister van Financiën,

Alb. JANSSEN.

## BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES POUR L'EXERCICE 1926

## TABLEAU II

# RECETTES EXTRAORDINAIRES

BEGROOTING VAN DE BUITENGEWONE ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR HET DIENSTJAAR 1926.

TABEL II

BUITENGEWONE ONTVANGSTEN

# TABLEAU II. — RECETTES EXTRAORDINAIRES.

ADMINISTRATIONS,	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.  Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	
		1. — Recettes extraordinaires.		
ļ	1	Produit de l'aliénation extraordinaire d'immeubles	10,000,000 »	
ENREGIS-	2	Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement de places fortes	30 <b>0,</b> 000 »	
TREMENT ET DOMAINES.	3	Prix de vente d'immeubles échus à l'État ensuite de poursuites sur saisie exercée à sa requête	200,000 »	
	4	Crédits bancaires. — Réalisation de créances de l'État à charge des acheteurs de devises cédées à rémèré et non restituées à l'expiration des crédits.	50,000,000 »	
	5	Sommes à verser par la Ville d'Anvers pour reprise de terrains domaniaux et contribution dans les dépenses résultant des travaux maritimes exécutés par l'Etat au nord de la ville	75,000,000 »	
	6	Amortissement d'obligations de sociétés d'armement maritime	279,500 ×	
TRÉSORE- RIE, ETC.	7	Capital des obligations à 6% de l'Association Nationale des Industriels et Commerçants, appartenant à l'Etat et remboursables par tirage au sort en 1926.	5,00 <b>0,00</b> 0 »	
	8	Subsides offerts à l'État pour construction, entretien et amélioration de routes	500,000 »	
	9	Recettes des services frigorifiques (en liquidation)	6,100,000 »	
ļ	10	Recettes diverses	1,500,000 »	
		11. — Recettes de réparation.		
***	41	Office des Régions dévastées : vente de terrains et bâtiments par suite de relo- tissement; recettes diverses	10 <b>,000,</b> 000 »	
	12	Office des Régions dévastées : vente de matériaux de construction	4 <b>0,000,</b> 000 »	
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.	13	Office des dommages de guerre: avances faites aux sinistrés en exécution de l'article 45, 3° alinéa, de la loi du 10 mai 1919. — Recouvrement d'intérêts et remboursement de capitaux	<b>5,000</b> »	
	14	Office des dommages de guerre : indemnités allouées indûment aux sinistrés. — Frais de justice en matière de dommages de guerre	5,000,000 %	
	15	Produit de la vente d'objets hors d'usage (hormis l'Office des Régions dévastées) et acquis en vue de la reconstruction ou de la réparation des biens endommagés par faits de guerre	500,000 »	

TABEL II. — BUITENGEWONE ONTVANGSTEN.

TOTAL.  TOTAAL.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Artikelen.	BESTUREN.
•	1. — Buitengewone ontvangsten.	×	;
	0 pbrengst van buitengewone vervreemding van onroerende goederen	1	]
	Verkoopprijs van gronden, beschikbaar ten gevolge van de ontmanteling van vestingen.	2	
	Verkoopprijs van onroerende goederen den Staat ten deel gevallen ingevolge vervolgingen op inbeslagneming uitgeoefend op zijn verzoek.	3	REGISTION THE E
	Bankeredieten. — Verzilvering van schuldvorderingen van den Staat ten laste van koopers van deviezen afgestaan met recht van wederinkoop en niet terug gegeven bij het verstrijken der credieten.	- 4	3
148,879,500 »	Door de Stad Antwerpen te storten sommen voor terugvordering van domein- gronden en bijdrage in de uitgaven voortspruitende uit de havenwerken door den Staat uitgevoerd benoorden de stad.	5	
	Affossing van obligatiën van vennootschappen voor zeerederij	, 6	
	Kapitaal der obligatiën aan 6 % van de Nationale Vereeniging der Nijveraars en Handelaars den Staat toebehoorende en aflosbaar door loting in 1926.	7	THESA RIE, EN
	Toelagen den Staat aangeboden voor aanleggen, onderhoud en verbetering van wegen.	8	, nie, er
	Ontvangsten der koel- en vriesdiensten (in liquidatie)	9	! !
	Verschillende ontvangsten	10	] 1
	II. — ()ntvangsten tot herstel.		
	Dienst der verwoeste streken: verkoop van gronden en gebouwen ten gevolge van nieuwe herkaveling; verschillende ontvangsten.	11	
	Dienst der verwoeste streken: verkoop van bouwmaterialen	12	
	Dienst der oorlogsschade: voorschotten verstrekt aan de geteisterden in uitvoering van artikel 15, 3° lid, der wet van 10 Mei 1919. — Invordering van interesten en uitkeering van kapitalen.	13	REGISTR TIE EN
E. S. E. S.	Dienst der oorlogsschade: vergoedingen aan de geteisterden ten onrechte toe- gekend. — Gerechtskosten in zake oorlogsschade.	14	DOMBINE
	Opbrengst van den verkoop van buiten gebruik zijnde voorwerpen (ter uitsluiting van den Dienst der Verwoeste Gewesten) die aangekocht werden voor heropbouw of herstel van door oorlogsfeiten beschadigde goederen.	15	

# TABLEAU II. — RECETTES EXTRAORDINAIRES.

ADMINISTRATIONS	Articles.	désignation des produits.	Montant des évaluations de recettes par article.  Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES ET TRESO- RERIE, ETC	16	Produit des livraisons allemandes en nature et versements allemands en numéraire. (Solde de l'annuité du plan Dawes)	256,000,000 »
TRÉSORE- { Rie, <b>etc.</b> }	17	Produits divers	4,000,000 »
;	18	Service de restitution industrielle	1,000,000 »
	19	Service de restitution agricole	1,000,000 »
	20	Produit de la réalisation du butin de guerre	24,300,000 »
ENREGIST TREMENT ET DOMAINES.	21	Recouvrements sur les livraisons allemandes antérieures à l'entrée en vigueur du plan Dawes :	
		a) Livraisons diverses	167,890, <b>0</b> 00 »
		b) Produit de la vente de stocks de colorants	12,500,000 »
		c) Produit de la vente de chalands et remorqueurs	26,000,000 »
1	22	Produit de la location d'objets livrés en nature : intérêts de prix non payés .	40,000,000 »
		Total des Recettes fr.	

# TABEL II. - BUITENGEWONE ONTVANGSTEN.

TOTAL. — TOTAAL.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Artikelen.	BESTUREN,
	Opbrengst der Duitsche leveringen in natuur en der Duitsche stortingen in speciën. (Saldo van het Dawes anuiteït).	16	REGISTR TIR EN DOMEINE EN THESAU RIE, EN2
	Verschillende opbrengsten	17	THESAU
525,195,000 »	Dienst voor nijverheidsteruggave	48	!
	Dienst voor land bouwteruggave	19	
	Opbrengst van het tot geldmaken van den oorlogsbuit	20	1
	Invorderingen op de Duitsche leveringen vóór de in werking stelling van het Dawes-plan :	21	REGISTI TIR ES DOMEINI
	a) Allerlei leveringen.		
	b) Opbrengst van den verkoop van voorraad van kleurstor.		
	c) Oplrengst van den verkoop van chalands en sleepbooten.		
	Opbrengst van het huren van voorwerpen in natuur geleverd : interesten van onbetaalde kosten.	22	<u> </u>
674,074,500 »	Totaal der Ontvangsten.		



# BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES POUR L'EXERCICE 1926.

## TABLEAU I

# DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

# NOTE

à l'appui des prévisions de dépenses.

## NOTE

## A L'APPUI DES PRÉVISIONS DE DÉPENSES.

#### MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

1. — Dépenses extraordinaires proprement dites.

Art. premier. — Etablissement d'éducation de l'État pour filles, à Saint-Servais.

Crédit demandé: 400,000 francs.

Ce crédit est destiné à l'exécution des travaux de parachèvement des pavillons qui doivent être terminés pour pouvoir occuper les nouveaux locaux. L'occupation de l'établissement de Saint-Servais permettra la remise à l'Administration des Domaines de l'École de Bienfaisance de Namur, qui occupe près de deux hectares dans la partie la plus commerçante de la ville.

Art. 2. — Établissements d'éducation et institutions publiques de l'État. Acquisition de matériel d'incendie et travaux d'aménagement aux bâtiments en vue de les mettre à l'abri du feu et, notamment, remplacement de l'éclairage au gaz par l'électricité.

Crédit demandé: 180,000 francs.

Travaux à effectuer et matériel à acquerir pour mettre les bâtiments à l'abri des dangers d'incendie.

La canalisation de gaz de l'Établissement d'éducation de l'État, à Moll, est vieille et défectueuse et présente des dangers au point de vue incendie. Elle doit être remplacée par l'éclairage électrique, qui sera fourni à la ville de Moll en 1926.

Art. 3. — Construction de logements pour les surveillants de l'Établissement pénitentiaire, à Merxplas.

Crédit demandé: 200,000 francs.

Ce crédit est destiné à la construction d'habitations pour les surveillants de l'établissement pénitentiaire, à Merxplas. Ceux-ci sont logés provisoirement dans des baraquements et se plaignent vivement des conditions peu hygiéniques de ces habitations.

Dans l'intérêt du recrutement de ce personnel et du fonctionnement régulier de cet établissement, il convient de mettre sin au plus tôt à cette situation.

Art. 4. — Asile d'aliénés de l'État, à Tournai. — Reconstruction.

Aménagement des locaux. — Mobilier. — Matériel.

Crédit demandé: 450,000 francs.

Ce crédit est destiné à l'achèvement des toitures au pavillon de sûreté et à la reconstruction d'un bâtiment brûlé par l'armée anglaise.

Art. 5. — Asile d'uliénés de l'État, à Tournai. Achat de terrains destinés à l'agrandissement du domaine.

Crédit demandé: 75,000 francs.

Le crédit est nécessaire pour permettre l'acquisition, par voie d'expropriation forcée, de trois parcelles de terre actuellement louées par l'État pour les besoins de l'Asile. Les propriétaires de ces parcelles refusent d'accorder une prolongation de bail et émettent des prétentions excessives pour la vente de ces terrains qui sont indispensables, notamment pour l'exploitation agricole, Comme ces terrains sont contigus au quartier de sûreté de l'Asile, où sont enfermés les fous dangereux, il est de la plus haute importance que ce quartier soit complètement isolé de toute propriété privée.

Ant. 6. — Aménayement d'une colonie d'aliénés à Manderfeld. (Pays rédimés.)

Crédit demandé: 100,000 francs.

Le Haut Commissaire Royal Gouverneur a créé à Manderfeld une colonie pour les aliénés de langue allemande aptes au régime familial.

Par suite de l'arrêté royal du 28 mai 1925, la Colonie de Manderfeld est assimilée, depuis le 1° juin 1925, aux établissements de bienfaisance ressortissant au Département de la Justice.

Le crédit sollicité est destiné à la liquidation des dépenses qui résulteront de l'aménagement des locaux, du mobilier et du matériel, ainsi que de l'achat de la maison du médecin-directeur.

- II. Dépenses non permanentes afférentes aux réparations des dommages de guerre.
- Art. 7. Asiles d'aliénés de l'État, à Mons et à Tournai. Reconstruction.

  Aménagement des locaux. Mobilier. Matériel.

Crédit demandé: 150,000 francs.

Ce crédit est destiné à la reconstitution du laboratoire à l'asile de Tournai, ainsi qu'à la réinstallation d'une distribution d'eau (service d'incendie, pompe électrique, etc.) à l'asile de Mons.

ART. 8. — Intervention de l'État dans les frais de reconstitution des registres de l'état-civil détruits à l'occasion des hostilités.

Crédit demandé: 220,000 francs.

Ce crédit est indispensable pour permettre l'achèvement des travaux de reconstitution des registres de l'état-civil qui ne pourront être terminés que dans le courant de l'année 1926.

Arr. 9. — Conseil de guerre en campagne (zône d'occupation) (y compris une somme de 80,000 francs pour la partie mobile des traitements).

Crédit demandé: 384,000 francs.

### Détail du crédit :

PERSONNEL.	Nombre d'agents.	Appointements par an.	Montant de la dépense.
Juge civil	i	22,500	22,500
Auditeurs	2	22,500 à 25.500	48,000
Substituts	7	15,000 à 21,000	111,800
Greffiers.	2	14,000 à 14,600	28,600
Greffiers adjoints	9	9,300 à 9,6 <b>0</b> 0	84,600
Indemnité familiale	»	»	2,600
Partie mobile des traitements (charge tempo raire)	»	»	80 000
Frais de route et de séjour	»	>>	5,900
Totaux	21		384,000

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE.

I. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES PROPREMENT DITES.

Art. 10. — Frais d'études et travaux à effectuer aux sources minérales et installations sanitaires de la ville de Spa.

Crédit demandé : 200,000 francs.

Ce crédit est nécessaire pour permettre l'exécution, en 1926, des travaux d'aménagement des sources Marie-Henriette et du Hornay. Les sources minérales Pouhon Pierre le Grand, aux Armes d'Autriche et Pouhon Prince de Condé, sont remises en état. Il reste à ménager les captages extérieurs des sources Marie-

(53)

Henriette, de la Sauvenière, de la Géronstère, de Barissart et de Groesbeck, et à compléter l'aménagement de la source du Hornay.

Ces travaux n'ont pu être exécutés pendant l'hiver 1924-1925 par suite des sujétions que présentaient les travaux aux pouhons extérieurs; ils ne pourront être réalisés que par étapes, au fur et à mesure de l'avancement des études des sources minérales.

ART. 11. — Troisième tranche de la part d'intervention de l'État dans le coût des travaux de captage et d'adduction des sources supérieures du Néblon, entrepris par la Compagnie intercommunale des eaux de l'agglomération liégeoise et extensions, pour l'alimentation de l'agglomération liégeoise.

Crédit demandé: 1,500,000 francs.

Le Gouvernement a promis d'intervenir à concurrence d'un tiers dans le coût des travaux de captage et d'adduction des sources du Néblon, estimé à la somme de 22,500,000 francs. L'intervention de l'État s'élevant à 7,500,000 francs sera répartie en 5 annuités. Le crédit sollicité représente la troisième tranche de la subvention de l'État.

Le crédit porté au Budget de 1924 n'a été utilisé qu'à concurrence de 445,429 francs; une somme de 1,054,571 francs est tombée en annulation.

ART. 12. — Subside de l'État aux communes établissant une distribution d'eau à alimenter par la « Tusschengemeentelijke Maatschappij der Vlaanderen voor waterbedeeling ».

Crédit demandé: 2,350,000 francs.

L'augmentation de crédit comparativement à 1925 (750,000 francs) se justifie par le fait que, outre les travaux en cours à Bruges et à Saint-Nicolas, et pour lesquels les annuités sont inscrites au Budget extraordinaire de 1925 (1,600,000 francs), on entamera prochainement les distributions d'eau à Alost et à Wetteren.

Chacune de ces entreprises durera un an et l'intervention de l'État dans la dépense qu'elles entraîneront sera de 750,000 francs.

ART. 13. — Deuxième tranche de la part d'intervention de l'État dans le coût des travaux d'amélioration complémentaire du régime des eaux de la vallée du Malbeek (1er lot) exécutés par la province de Brabant.

Crédit demandé: 500,000 francs.

Le Gouvernement a promis d'intervenir à concurrence d'un quart du coût des travaux d'amélioration complémentaire du régime des eaux de la vallée du Malbeek (1er lot) exécutés par la province de Brabant. Ces travaux dureront deux ans et coûteront 8 millions de francs; la part totale promise par l'État s'élève

à 2 millions de francs. Une somme de 1 million de francs avait figuré au projet de Budget de 1925. Cette somme a été réduite à 500,000 francs, la situation des travaux ne permettant pas de liquider sur cet exercice la somme de 1 million primitivement sollicitée.

Aux. 14. — Deuxième tranche de la part d'intervention de l'État dans le coût des travaux d'établissement d'un réseau de distribution d'eau entrepris par la ville de Malines.

Crédit demandé: 500,000 francs.

L'État a promis d'intervenir à concurrence d'un tiers dans le coût des travaux d'établissement d'une distribution d'eau à Malines. Ces travaux s'élèvent à près de 9 millions de francs. Le crédit demandé représente la seconde tranche de l'intervention de l'État.

Aux. 15. — Deuxième tranche de la part d'intervention de l'État dans le coût des travaux d'établissement des réseaux de distribution d'eau entrepris par les communes de la banlieue liégeoise, alimentées par les sources du Néblon adduites par la Compagnie intercommunale des eaux de l'agglomération liégeoise et extensions.

Crédit demandé: 2,250,000 francs.

Les communes alimentées par les eaux du Néblon établissent actuellement leurs réseaux distributeurs et leurs réservoirs. Le Gouvernement a promis d'intervenir dans le coût de ces travaux estimés à 27 millions de francs. Le crédit demandé représente la seconde tranche de la subvention de l'État.

Cette tranche a été majorée de 250,000 francs, la première tranche figurant au Budget de 1925 ayant été réduite de pareille somme.

- II. DÉPENSES NON PERMANENTES AFFÉRENTES AUX RÉPARATIONS DES DOMMAGES DE GUERRE.
- Art. 16. Acquisition et renouvellement de mobilier pour l'hôtel et les bureaux des Gouvernements provinciaux.

Crédit demandé: 100,000 francs.

Crédit nécessaire pour continuer en 1926 la restauration du mobilier des Gouvernements provinciaux.

- ART. 17. Subsides à l'OEuvre nationale des Invalides de la guerre :
  - a) Invalides militaires. . . 5,600,000 francs.
  - b) Invalides civils . . . . 1,200,000 francs.

Crédit demandé: 6,800,000 francs.

Le crédit demandé, qui est en diminution de 200,000 francs comparativement à 4925, sera suffisant pour 1926.

### MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS.

## 1. — Dépenses extraordinaires proprement dites.

ART. 18. — Enseignement normal. — Construction, ameublement et aménagement des écoles normales de l'État à Couvin, Gand, Huy, Mons, Verviers, Andenne, Bruges, Bruxelles, Liége et Tournai.

Crédit demandé: 490,000 francs.

Ce crédit sera employé de la manière suivante :

Couvin. — Matériel didactique	. fr.	5,000 »
Gand. — Salle de chimie à la section normale		
moyenne fr. 50,000	<b>»</b>	
Mobilier	>>	
Lits 15,000	))	
Linge	<b>&gt;&gt;</b>	
		81,000 »
Mons. — Matériel didactique	•	10,000 »
Verviers. — Literies fr. 15,000	<b>)</b> )	
Matériel didactique 17,500	>>	
Achèvement des travaux 10,000.	<b>))</b>	
Peinture	>>	
Marie Company of the	_	128,500 »
Andenne. — Travaux aux toitures	•	20,000° »
Bruges. — Installation d'une infirmerie fr. 6,000	))	
Installation d'une cuisine à vapeur	))	81,000 »
Bruxelles. — Classe de chimie, gymnase, projec-		01,000 "
tion fr. 15,000	<b>)</b> )	
Peintures	>>	
And the second s	-	125,000 »
Imprévus		39,500 °»
Total fr	·.	490,000 »

ART. 19. — Enseignement normal. — Construction, ameublement et aménagement de l'école normale de l'État, à Lierre.

Crédit demandé: 450,000 francs.

La nouvelle école a été inaugurée en octobre 1925. Il ne reste plus à effectuer que quelques travaux d'aménagement et de peinture intérieure.

Aux. 20. — Enseignement normal. — Construction, ameublement et aménagement de l'école normale de l'État, à Nivelles.

Crédit demandé: 1,110,000 francs.

Par suite de retards dans les travaux de l'entreprise générale, un crédit de 500,000 francs prévu pour l'exercice 1924 et reporté à l'exercice 1925, n'a pu être utilisé encore pour l'achèvement des travaux du gros œuvre. Il convient de le reporter à l'exercice 1926. De plus, il reste à engager les travaux suivants :

Peinture intérieure (en partie, les premières couches étant compri treprise générale)		en- »
Aménagement des jardins	10,000	<b>»</b>
Ameublement:		
1° Salles de gymnastique et de dessin fr. 50,000 »		
2º Laboratoire des sciences naturelles 50,000 »		
3° Bibliothèque et musée		
4º Classes, dortoirs, buanderie, bassin de nata-		
tion, salles d'études, préau, etc 300,000 »		
E° Cuisine à vapeur		
	520,000	<b>»</b>
Imprévus	30,000	<b>»</b>
TOTAL fr.	610,000	»

Les meubles ordinaires seront confectionnés par les soins du Service du travail dans les prisons.

L'école a été ouverte, en partie, en octobre 1925 et sera complètement occupée à partir d'octobre 1926.

Art. 21. — Enseignement normal. — Construction, ameublement et aménagement de l'école normale de l'État, à Blankenberghe.

Crédit demandé: 300,000 francs.

Les travaux d'agrandissement seront entièrement terminés pour fin 1925. Il restera à compléter l'ameublement de l'établissement (laboratoires de sciences naturelles, salles de dessin et de travaux manuels, etc.), ainsi qu'à aménager en partie les maisons d'habitation du personnel administratif.

# ART. 22. — Enseignement normal. — Construction, ameublement et aménagement de l'école normale de l'État, à Arlon.

Crédit demandé: 1,905,000 francs.

Pour terminer entièrement les travaux en cours, il convient de prévoir un crédit de 1,500,000 francs pour le parachèvement des bâtiments d'administration, de l'école gardienne et des maisons d'habitation du personnel administratif. Les travaux pour l'achèvement complet entraîneront une dépense d'environ 405,000 francs qui peut se répartir comme il suit :

W.			To	otal.	. fr.	405,000	<b>»</b>
Imprévus			• .			15,000	))
Classes, dortoirs, bassin de natation,	salle	e d'ét	udes,	, etc.		100,000	))
Cuisine à vapeur						80,000	>>
Laboratoires, bibliothèques et musée						-75,000	<b>»</b>
Salles de gymnastique et de dessin.						70,000	))
Aménagement des jardins						15,000	))
Peinture intérieure					. fr.	50,000	>>

Les meubles ordinaires seront confectionnés par les soins du Service du travail dans les prisons.

Une partie de l'école a été ouverte en 1925 et tout l'établissement sera occupé à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1926.

# Art. 23: — Enseignement normal. — Construction, ameublement et aménagement de l'école normale de l'État, à Virton.

Crédit demandé: 500,000 francs.

Une somme de 500,000 francs est indispensable pour l'installation convenable de l'établissement, suivant le détail ci-après :

Peinture intérieure fr.	40,000	<b>»</b>
Laboratoires de sciences naturelles	75,000	<b>»</b>
Bibliothèque et musée	20,000	<b>&gt;&gt;</b>
Cuisine à vapeur	80,000	>>
Dortoirs, classes, salles d'études, bassin de natation, etc	240,000	))
Réfection et prolongement de murs de clôture	20,000	>>
Imprévus	25,000	>>
Total fr.	500,000	»

Art. 24. — Enseignement normal. — Amélioration, aménagement et ameublement de l'école normale de l'État, à Laeken.

Crédit demandé: 388,600 francs.

Une note jointe à l'appui du projet de Budget extraordinaire de 1925 fixait à 888,600 francs la dépense nécessaire à la réalisation du programme dressé en juillet 1925, pour l'exécution de travaux urgents jugés indispensables.

Une première partie de ce programme a été réalisée en 4925 au moyen du crédit de 500,000 francs accordé par la Législature pour cet exercice.

Le restant du travail sera effectué en 1926.

ART. 25. — Enseignement primaire. — Aménagement, ameublement, installation, etc., des pensionnats pour enfants de bateliers.

Crédit demandé: 500,000 francs.

Un crédit de 500,000 francs est alloué en 1925 pour l'installation, à Anvers, d'un pensionnat pour enfants de bateliers. Le crédit demandé cette année est nécessaire à l'installation d'un pensionnat du même genre dans la partie, wallonne du pays.

Art. 26. — Enseignement primaire. — Subsides pour construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles.

Crédit demandé: 10,000,000 de francs.

D'autre part, il est certain que les projets approuvés pendant les années antérieures et dont l'exécution a été retardée seront mis en œuvre, et, dès lors, l'intervention de l'État dépassera pour ces évaluations la somme de  $\frac{66,000,000}{3}$  = 22,000,000 de francs, liquidables en deux fois, dont une moitié en 1926.

Ainsi qu'on la fait remarquer, il n'est pas possible de donner des précisions à ce sujet, mais, en tout cas, un crédit de 10,000,000 de francs au moins, est nécessaire en 1926.

Aux. 27. — Enseignement primaire. — Part d'intervention de l'État dans les réparations des bâtiments d'écoles des régions dévastées.

Crédit demandé: 1,184,300 francs.

D'après le relevé estimatif fourni en 1924 par l'Office des régions dévastées, les parts du Département des Sciences et des Arts dans la reconstruction de bâtiments d'écoles primaires ne devaient pas dépasser, pour 1925, un total de 650,000 francs. Ce crédit est actuellement presque intégralement engagé.

Or l'enquête minutieuse, à laquelle l'Office a procédé par la suite, a révélé :

- 1° que certains travaux déjà exécutés avaient été payés intégralement par lui, tandis qu'une part incombait au Ministère des Sciences et des Arts;
  - 2º que les relevés antérieurs étaient incomplets;
- 3° que les honoraires d'architectes et les estimations pour travaux imprévus n'étaient pas compris dans les premières évaluations.

Dès lors, les charges réelles à supporter par le Département des Sciences et des Arts se répartissaient comme suit :

- a) Travaux adjugés de 1921 à 1924 inclus et pour lesquels le montant de la dépense incombant au Département vient seulement d'être modifiée (avances faites par l'Office des régions dévastées). . fr. 1,484,284.77
- b) Ouvrages à mettre en œuvre d'ici à la fin de l'année, y compris les honoraires d'architectes et les travaux supplémentaires éventuels.

2.073,430.79

Soit au total. . . . fr.

3,257,715.56

La dépense de fr. 2,073,430.79 sera supportée par le Budget de 1925.

Quant à la dépense de 1,184,300 francs (chiffres ronds), on en demande l'inscription au Budget de 1926.

# Art. 28. — Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux dans les régions dévastées :

a)	Lierre										fr.	728,100	<b>»</b> .
b)	Furnes								•		-	400,000	))
c)	Hasselt											300,000	<b>»</b>
d)	Imprévi	as,	trav	au:	( Sti	ppl	ém	enta	aire	s, e	tc.	100,000	<b>&gt;&gt;</b>
e)	Indemn	ité	au	co	ntro	ileu	r d	es	con	strı	ıc-		
	tions	sce	laii	es	•	•		•			-	4,5900	<b>»</b>
		(	Iréd	lit d	lem	and	lé.			_	fr.	1,529,600	<del>-</del>

a) Une somme de 728, 100 francs est nécessaire pour terminer les travaux de

reconstruction de l'école moyenne de Lierre; le coût total s'élève à 1,194,000 francs. Un crédit de fr. 465,927.80 est compris dans l'allocation de 3,040,737 francs alloués en 1924;

- b) L'intervention du Département dans les frais de reconstruction de l'école moyenne de l'urnes sera de 600,000 francs. Une somme de 200,000 francs figure au Budget de 1925;
- c) L'école moyenne de Hasselt (reconstruction), part des dommages de guerre déduite, coûtera 1,200,000 francs au Département des Sciences et des Arts. Le crédit de 300,000 francs constitue la première tranche de cette somme;
- d) Les divers travaux, actuellement en cours d'exécution, seront grevés de frais pour travaux supplémentaires, non prévus aux devis, d'intérêts de retard à payer aux entrepreneurs, etc. (entre autres 24,000 francs à prévoir pour Lierre). Il convient de réserver à cet effet une somme globale de 400,000 francs;
- e) Montant de l'indemnité annuelle accordée au contrôleur des projets de constructions scolaires, auteur de plans, projets, etc., intéressant les travaux des régions dévasfées.
- Aut. 29. Enseignement moyen. Subside aux communes pour frais de premier établissement en faveur des écoles moyennes de l'État sises sur leur territoire.

Crédit demandé: 186,950 francs.

## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

### I. — Dépenses extraordinaires proprement dites.

Art. 30. — Terrains incultes domaniaux et bois domaniaux : boisement, reboisement, assainissement, création et réfection de chemins de vidange.

Crédit demandé: 400,000 francs,

pour continuer les travaux en 1926.

Ant. 31. — Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine privé de l'État, notamment les forêts domaniales, ou d'immeubles dont la conservation est reconnue désirable pour des raisons d'esthétique ou dans l'intérêt de la préservation des sites. — Quote-part de l'État dans les intérêts et l'amortissement des capitaux nécessaires à l'acquisition de forêts indivises.

Crédit demandé: 200,000 francs,

nécessaire pour les besoins de 1926.

II. — Dépenses non permanentes afférentes aux béparations des dommages de guerre.

Art. 32. — Bois domaniaux : reboisement, assainissement, réfection de chemins de vidange.

Crédit demandé: 200,000 francs,

destiné à la reconstitution des forêts domaniales détruites par les Allemands dans la partie haute du pays. Il est indispensable pour continuer cette restauration dans les forêts de Hertogenwald, du Grand Bois (Vieilsalm), d'Anlier, de Herbeumont, de Hambressart et Neulimont (Virton), de Freyr Saint-Michel (Nassogne). Le travail est terminé dans les autres massifs domaniaux; il n'a pu l'être partout, à cause de la limitation des crédits alloués, justifiée d'ailleurs par les possibilités restreintes en main-d'œuvre locale et en plants.

Il reste peu de chose à faire dans la forêt de Freyr et dans celles de Hambressart et Neulimont.

La restauration pourra être achevée en 1927 dans la forêt de Herbeumont, en 1928 dans le Grand Bois et la forêt d'Anlier. A partir de ce moment, l'allocation budgétaire pourra être réduite de moitié : elle sera consacrée à la forêt de Hertogenwald, où il reste, à ce jour, à reboiser 500 hectares environ des magnifiques peuplements d'épicéas rasés par les Allemands et dont le fonds reste improductif depuis lors.

#### Reconstitution de l'agriculture.

ART. 33. — Frais résultant de la récupération en Allemagne et de la répartition dans le pays du cheptel vivant, du matériel agricole, des engrais, semences, etc.

Crédit demandé: 700,000 francs,

nécessaire pour couvrir, en 1926, les frais de la répartition dans le pays de ce qui reste des marchandises ayant fait l'objet de livraisons en nature par l'Allemagne.

Art. 34. — Travaux, fournitures, transport de matériaux et frais dirers pour la réparation des dommages causés par les événements de guerre à la voirie communale, aux cours d'eau non navigables ni flottables et aux ouvrages des polders et des wateringues destinés à l'irrigation et à l'assèchement des terrains fangeux ou marécageux. — Subsides aux provinces, communes, polders et wateringues pour l'exécution de ces travaux, ainsi que pour l'étude, la surveillance et la direction de ceux-ci.

Crédit demandé: 3,000,000 de francs.

Le crédit dont le Département a pu disposer en 1925 s'est trouvé insuffisant, par suite du renchérissement du coût des travaux.

Le crédit sollicité est destiné à être réparti sous forme de subsides aux communes et aux wateringues qui ont obtenu des promesses d'intervention pour réparation de dommages de guerre à la voirie communale et aux cours d'eau. Art. 35. — Fonctionnement de services. — Missions, commissions et comités spéciaux. Statistiques, impressions et divers.

Crédit demandé: 135,000 francs.

Une partie importante du service spécial pour la reconstitution des régions dévastées a été supprimée. Le crédit doit servir, entre autres, à payer les salaires du personnel qu'il n'est pas encore possible de congédier.

#### Restauration agricole des régions dévastées.

ART. 36. — Dépenses de toute nature ayant pour objet la conclusion et le contrôle de l'exécution des contrats de parachèvement. — Exécution de certains travaux de nivellement. — Agents temporaires : honoraires, indemnités, salaires, encouragements en vue de la reconstitution de l'agriculture, etc. — Matériel et divers.

Crédit demandé: 225,000 francs.

Cette somme est nécessaire pour payer, entre autres, les salaires des agents temporaires non encore congédiés et les dépenses de matériel.

#### MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

## I. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES PROPREMENT DITES.

Arr. 37. — 1° Routes et raccordements: expropriations et travaux, constructions redressements, élargissements. — Squares et parcs publics dépendant des routes de l'État: création. — Construction de ponts et subsides pour semblables ouvrages. — Rachat par l'État de routes et de ponts concédés ainsi que des droits de péage existant sur les routes ou ponts concédés. — Subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats. — Démantèlement de l'enceinte sortifiée d'Anvers. — Études.

Crédit demandé: 3,900,000 francs,

pour effectuer les travaux repris au relevé ci-annexé (annexe 1). Il a été tenu compte, notamment, des nécessités les plus urgentes constatées dans les diverses régions du pays.

Ann. 37. — 2º Routes et raccordements : reconstruction, amélioration, réfection. — Subsides aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'État dans la traverse des agglomérations. — Ponts : reconstruction et réfection. — Études.

Crédit demandé: 15,040,000 francs,

pour effectuer aux routes les travaux de réfection extraordinaire indispensables. Le programme de ces travaux, dressé par services, est reproduit ci-après (annexe II). ART. 37. — 3º Travaux à effectuer au moyen de subsides offerts à l'État pour construction, entretien et amélioration des routes, à l'exclusion des entreprises prévues à d'autres articles.

Crédit demandé: 500,000 francs.

Travaux ou expropriations à effectuer, soit pour le compte de tiers, soit avec la participation financière de ceux-ei. L'État fera l'avance des fonds et le montant sera remboursé par les intéressés et versé au Trésor en recette extraordinaire.

ART. 37. — 4° Routes d'Ostende-Ghistelles-Bruges-Gand-Bruxelles-Namur-Hastière-Givet; Bréda-Anvers-Malines-Bruxelles; Charleroi-Philippeville-Couvin-Rocroy; Liége-Vesdre-Verviers-Spa et Verviers-Eupen; Bruxelles-Mons-Maubeuge et Lichtervelde-Ostende (faisant partie de l'itinéraire le plus direct entre Lille et Ostende): réfection extraordinaire.

Crédit demandé: 19,090,000 francs.

Continuation du programme préconisé par le Comité consultatif des routes et dont les détails sont donnés page 49 du document parlementaire n° 4-XVI contenant le projet de Budget des recettes et des dépenses extraordinaires de l'exercice 1925.

Le crédit demandé est nécessaire pour l'exécution des travaux dont la décomposition figure en annexe (Annexe III.)

ART. 38. — Route d'Anvers à Turnhout : élargissement sur les territoires d'Anvers, Borgerhout et Deurne.

Crédit demandé: 400,000 francs,

pour permettre la continuation des expropriations résultant de conventions conclues avec les communes.

Art. 39. — Route d'Anvers (Kiel) au Ruppel : élargissement sur le territoire d'Anvers.

Crédit demandé: 150,000 francs,

pour permettre la continuation des expropriations résultant de conventions conclues avec les communes.

Art. 40. — Établissement par la ville de Bruxelles de l'avenue des Nations (prolongement de l'avenue Louise) : intervention de l'État.

Crédit demandé: 500,000 francs,

pour permettre de payer les subsides prévus dans la convention conclue entre l'État et la ville de Bruxelles.

ART. 41. — Raccordement entre les routes de l'État Gand-Maubeuge et Grammont-Enghien, sur le territoire de Grammont (Oudenberg) : construction.

Crédit demandé: 50,000 francs.

pour continuer les expropriations résultant de la convention conclue avec la ville de Grammont.

ART. 42. — Route de Wimismael par Waterschey à Meeuwen (section entre le chemin de fer Heppen-Asch et le village de Meeuwen) : construction.

Crédit demandé: 75,000 francs,

pour continuer les expropriations.

ART. 43. — Route de Winterslag par Zwartberg vers Meeuwen (section entre Winterslag et l'origine de la route de Winterslag à Asch : construction.

Crédit demandé: 60,000 francs,

pour continuer les expropriations en cours.

Art. 44. — Route de Peer à Genck (section entre Genck et Winterslag) : construction.

Crédit demandé: 2,600,000 francs,

pour continuer les expropriations et exécuter les travaux.

ART. 45. — Route de Mechelen-sur-Meuse vers Opoeteren: construction.

Crédit demandé: 75,000 francs,

pour continuer les expropriations.

ART. 46. — Route d'Asch à Opoeteren : construction.

Crédit demandé: 100,000 francs,

pour continuer les expropriations.

Art. 47. — Route de Liége à Berneau et de Visé à Mouland : rectification des rues de Visé.

Crédit demandé: 500,000 francs,

pour continuer les expropriations et exécuter les travaux.

Arr. 48. — Bâtiments civils de l'État : protection contre l'incendie. Frais de la Commission.

Crédit demandé: 108,000 francs.

Ce crédit est nécessaire pour l'achèvement des installations du service d'incendie du Palais de Justice de Bruxelles (100,000 francs et pour les frais de la Commission (8,000 francs).

ART. 49. - Monument du Lion de Waterloo.

Crédit demandé: 45,000 francs.

Ce crédit est nécessaire pour la reconstruction, sur le nouvel alignement, de l'habitation du gardien qui a été incendiée.

ART. 50. - Palais du Roi, à Bruxelles.

Crédit demandé: 2,500,000 francs.

Ce crédit est destiné à permettre l'achèvement partiel de l'aile droite du Palais. La somme de 2,500,000 francs représente l'évaluation des travaux qui seront exécutés en 1926; elle forme la  $2^{me}$  tranche du coût total de la dépense pour l'achèvement complet du Palais du Roi.

Cette dépense totale est estimée à 7,500,000 francs, sur laquelle un premier crédit de 2,400,000 francs a été inscrit au budget extraordinaire de 1925.

ART. 51. — Palais des Anciens Princes Évêques, à Liége. Installation d'un chauffage central dans l'aile de la Cour d'appel.

Crédit demandé: 170,000 francs.

Ces travaux sont urgents et d'une réelle utilité.

ART. 52. — Hôtel du Gouvernement provincial, à Gand.

Crédit demandé: 50,000 francs,

pour effectuer les travaux de restauration de la façade de l'hôtel et d'une partie des retours, donnant rue des Juifs. Ces travaux sont indispensables si l'on ne veut pas s'exposer à de graves accidents par suite de la chute des pierres.

ART. 53. — Hôtel des Ponts et Chaussées, à Arlon.

Crédit demandé: 220,000 francs.

Ce crédit est nécessaire :

- 1° Pour payer le coût de l'acquisition d'un bâtiment où seront centralisés les bureaux des Ponts et Chaussées;
- 2º Pour payer le coût de l'appropriation de cet immeuble.

# ART. 54. - Casernement des gendarmerics, etc.

Crédit demandé: 2,055,000 francs,

pour l'exécution des travaux ci-après énumérés :		
a) Construction d'une caserne de gendarmerie à Ypres (premiè	re entreprise 500,000	e). "
La brigade d'Ypres, dont l'effectif comprend 19 cavaliers et 8 fantassins, est logée dans des baraquements depuis 1919. La construction d'une caserne pour cette brigade s'impose et ne peut plus être différée. Le coût total de cette caserne s'élèvera à 750,000 francs environ.		
b) Construction d'une caserne pour la brigade de Brecht	200,000	<b>&gt;&gt;</b>
La brigade de Brecht (5 gendarmes à pied), est logée par- tiellement dans un immeuble vétuste qu'elle devra évacuer prochainement.		
c) Construction d'une caserne pour la brigade d'Eupen (première entreprise)	450,000	<i>)</i> )
Cette brigade, d'un effectif de 13 cavaliers et 2 fantassins, est logée, à titre précaire, dans un immeuble appartenant à la commune et dont celle-ci réclame, avec instance, la libre disposition. Le coût total de la caserne est estimé à 650,000 francs.		
d) Caserne de la Force mobile de Mons. — Travaux de drainage du terrain d'assiette de la caserne et établissement de trot- toirs autour des bâtiments construits. (deuxième entreprise).	120,000	»
La première entreprise (construction de bâtiments pour mariés et de pavillons de latrines, a donné lieu à une dépense de 4,056,000 francs. Le coût total de la caserne est estimé à 3,750,000 francs.		
e) Construction de logements pour gendarmes mariés dans divers bâtiments de l'ancienne abbaye de la Cambre	280,000	.9
Ces travaux permettront de remédier, dans des conditions avantageuses pour le Trésor, à la grande pénurie de logements pour gendarmes mariés à Bruxelles. Un crédit de 230,000 francs a été prévu, pour le même objet, au Budget des recettes et des dépenses extraordinaires de 1925.  Le crédit demandé ci-dessus est destiné à l'achèvement com-		
plet des travaux. Le nombre de logements ainsi créés s'élèvera à quarante environ.		
A REPORTER fr.	1,550,000	) »

9	
4,550,000	Report fr.
430,000 <b>&gt;</b>	f) Construction d'une caserne pour chacune des brigades de Rummen (5 gendarmes à pied) et de Tremeloo (7 gen- darmes à pied)
	La brigade de Rummen a dû évacuer les locaux loués qu'elle occupait et la brigade de Tremeloo devra évacuer très prochainement l'immeuble loué qu'elle n'occupe plus qu'à titre précaire. Il n'est pas possible de trouver, dans ces communes, des immeubles à louer pour y loger les brigades dont il s'agit.
75,000 ×	g) Acquisition d'objets mobiliers et de matériel complémentaire ou de première installation
	La somme demandée est indispensable pour compléter, en partie, le mobilier réglementaire des gendarmeries.
2,055,000 »	Тотаг
qui font l'objet	Crédit demandé: 175,000 francs.  Cette somme est destinée aux études et aux expropriations d'instances judiciaires.
– Subsides.	Art. 56. — Meuse. — Etudes, expropriations et travaux
	Crédit demandé : 8,125,000 francs.
:	Ce crédit est principalement destiné aux travaux suivants
50,000 »	1° Normalisation de la Meuse entre les Awirs et Jemeppe (18°, 19° et 20° biefs)
1,000,000 »	2º Endiguement de la section comprise entre le pont du Val- Saint-Lambert et le barrage de Seraing (2º tranche d'une dépense évaluée à 7 millions de francs)
1,000,000 »	3° Endiguement entre le ruisseau de Lize et le pont d'Ougrée (3° tranche d'une dépense totale estimée à 2,800,000 fr.)
2,050,000 »	A REPORTER fr.

(Dépenses extraordinaires.)

Report fr.	2,050,000	))
4° Endiguement de la Meuse, rive gauche, entre Chokier et le pont d'Ougrée (1 <sup>re</sup> tranche d'une dépense totale estimée à 12,000,000 de francs)	4,000,000	"
5° Endiguement de la section comprise entre le port public de Tilleur et le pont d'Ougrée (3° tranche d'une dépense totale évaluée à 5,000,000 de francs)	4,000,000	))
6° Amélioration en aval de Liége (2° tranche d'une dépense totale estimée à 6,000,000 de francs)	3,000,000	<b>»</b>
7° Acquisition de terrains dans les provinces de Liége et de Namur, pour l'amélioration du fleuve, sa normalisation et	NOO 000	
les travaux de canalisation	500,000	))
8° Éclairage des barrages.	175,000	»
9° Opérations graphiques, dépenses diverses et imprévues	400,000	))
TOTAL fr.	8,125,000	»
Art. 57. — Sambre. — Etudes, expropriations et travaux  Crédit demandé : 4,930,000 francs.		
Crédit demandé : 4,930,000 francs.  Ce crédit est nécessaire pour :  1° Les travaux de déplacement des ouvrages de navigation de Jambe-de-Bois. Approfondissement du lit en aval de		
Crédit demandé: 4,930,000 francs.  Ce crédit est nécessaire pour:  1° Les travaux de déplacement des ouvrages de navigation de Jambe-de-Bois. Approfondissement du lit en aval de l'ouvrage	1,800,000	»
Crédit demandé : 4,930,000 francs.  Ce crédit est nécessaire pour :  1° Les travaux de déplacement des ouvrages de navigation de Jambe-de-Bois. Approfondissement du lit en aval de		» »
Crédit demandé: 4,930,000 francs.  Ce crédit est nécessaire pour:  1° Les travaux de déplacement des ouvrages de navigation de Jambe-de-Bois. Approfondissement du lit en aval de l'ouvrage fr.  2° Les travaux d'endiguement à Marchienne-au-Pont (4° tranche	1,800,000	
Crédit demandé: 4,930,000 francs.  Ce crédit est nécessaire pour:  1° Les travaux de déplacement des ouvrages de navigation de Jambe-de-Bois. Approfondissement du lit en aval de l'ouvrage fr.  2° Les travaux d'endiguement à Marchienne-au-Pont (1 <sup>re</sup> tranche d'une dépense totale évaluée à 1,500,000 francs)	1,800,000 900,000 100,000	<b>»</b>
Crédit demandé: 4,930,000 francs.  Ce crédit est nécessaire pour:  1º Les travaux de déplacement des ouvrages de navigation de Jambe-de-Bois. Approfondissement du lit en aval de l'ouvrage fr.  2º Les travaux d'endiguement à Marchienne-au-Pont (1º tranche d'une dépense totale évaluée à 1,500,000 francs)	1,800,000 900,000 100,000 800,000	» »
Crédit demandé: 4,930,000 francs.  Ce crédit est nécessaire pour:  1º Les travaux de déplacement des ouvrages de navigation de Jambe-de-Bois. Approfondissement du lit en aval de l'ouvrage fr.  2º Les travaux d'endiguement à Marchienne-au-Pont (1º tranche d'une dépense totale évaluée à 1,500,000 francs)	1,800,000 900,000 100,000	» »
Crédit demandé: 4,930,000 francs.  Ce crédit est nécessaire pour:  1º Les travaux de déplacement des ouvrages de navigation de Jambe-de-Bois. Approfondissement du lit en aval de l'ouvrage fr.  2º Les travaux d'endiguement à Marchienne-au-Pont (1º tranche d'une dépense totale évaluée à 1,500,000 francs)	1,800,000 900,000 100,000 800,000	» »

( 69 ) (Dépenses es	vtraordinaires .	.)
Report fr.	4,400,000	))
7° Les travaux d'éclairage des barrages	30,000	»
8° Les travaux à effectuer à la boucle de Mornimont (première tranche d'une dépense totale estimée3à millions de francs).		<b>»</b>
TOTAL fr.	4,930,000	»
Art. 38. — Ourthe. — Etudes, expropriations et travaux.	— Subsides.	
Crédit demandé : 75,000 francs.		
Cette somme permettra entre autres:		
1° de réaliser l'amélioration générale : expropriations, subsides pour travaux communaux et provinciaux fr.	25,000	<b>»</b>
2° de faire face à des dépenses diverses et imprévues et au coût des opérations graphiques	50,000	<b>)</b> >
Total fr.	75,000	<b>)</b> )
Arr. 59. — Canaux houillers. — Etudes, expropriations  Grédit demandé: 46,515,000 francs.	et travaux.	
Ce crédit est destiné notamment :		
1° à couvrir le coût des travaux de la stabilisation de la tranchée de la Fléchère : acquisition de terrains et études fr.	25,000	<b>»</b>
2° à la construction d'une maison éclusière n° 27	40,000	<b>3</b> )
3° à la mise à grande section du canal de Charleroi à Bruxelles, en aval de Clabecq (quatrième tranche d'une dépense totale estimée à 147,000,000 de francs):		
<ul><li>a) Acquisition de terrains et études</li></ul>	20,000,000 26,000,000	»
4° à l'élargissement et à l'exhaussement de digues pour remédier aux affaissements houillers	300,000	<b>»</b>
$\mathfrak{Z}^{\circ}$ à faire face aux imprévus et à des dépenses diverses	150,000	n
Тотац fr.	46,515,000	»

ART. 60. — Canaux de Liége à Anvers, leurs embranchements, leur extension, en vue de la navigation d'Anvers au Rhin. — Etudes, expropriations et travaux. Subsides.

Crédit demandé: 8,790,000 francs.

## Ce crédit est destiné aux travaux suivants :

	1° Amélioration du canal de Maestricht à Bois-le-Duc, entre Smeermaes et Neerhaeren : études, expropriations et tra- vaux (troisième tranche d'une dépense totale estimée à 4,200,000 francs)
	2º Amélioration des sections dudit canal au nord de Neerhaeren: coudes Eysden II, Lanklaer et Beeck, expropriations et travaux (troisième tranche d'une dépense totale estimée à 1,500,00:1 francs)
	3º Travaux à effectuer pour améliorer la navigation aux abords des écluses doubles 1, 2 et 3 et construction de nouvelles écluses au canalde jonction de la Meuse à l'Escaut (deuxième tranche d'une dépense totale estimée à 6 millions de francs)
40,000 »	4° Construction d'une maison pontière n° 6, à Neerpelt
	5° Élargissement, par tronçons successifs, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, entre l'écluse 4 et le pont n° 1 (3 <sup>me</sup> tranche d'une dépense totale évaluée à 12,000,000 de
3,000,000 »	francs
500,000 »	6º Empierrement des chemins de halage, le long des canaux de jonction de la Meuse à l'Escaut et de Turnhout vers Anvers
300,000 »	7º Empierrement des chemins de halage et consolidation des berges des canaux d'embranchement vers Turnhout et de Turnhout vers Anvers
	8° Nouveau canal Anvers-Liége :
100,000 »	<ul> <li>a) Section Anvers au nouveau pont-rails d'Hérenthals : études, expropriations et travaux (troisième tranche d'une dépense totale estimée à 90 millions de francs)</li> </ul>
300,000 »	b) Section nouveau pont-rails d'Hérenthals à Beeringen: études, expropriations et travaux (3 <sup>me</sup> tranche d'une dépense totale estimée à 100 millions de francs)
<b>PA</b> 000	c) Section Beeringen et Lixhe : études et expropria-
50,000 »	tions
300,000 »	9° Dépenses diverses et imprévues
8,790,000 »	Total , fr.

Crédit demandé: 2,390,000 francs.

Ce crédit permettra, notamment, l'exécution des travaux ci-après :

1°	Amélioration des biefs Kain-Espierres et Rodignies-Antoing, d'un mur d'eau avec raccordement sous le pont de Pecq. pour 1925 ne sera pas employé) fr.		
20	Reconstruction du pont de Gavere. — Expropriations	10,000	))
3°	Consolidation, exhaussement et élargissement des digues de l'Escaut maritime, de ses affluents ainsi que du canal de Calcken (1 <sup>re</sup> tranche d'une dépense estimée à 1 million de francs)	100,000	<b>»</b>
40	Amélioration de l'Escaut entre le pont de Schoonaerde et le passage d'eau d'Appels (3° tranche d'une dépense totale estimée à 5 millions de francs)	1,500,000	<b>»</b>
5°	Rectification de l'Escaut devant Termonde et construction du nouveau pont. — Etudes et expropriations	50,000	))
6°	Construction d'un pont sur l'Escaut entre Cruybeke et Hoboken et de ses rampes d'accès (2º tranche d'une dépense estimée à 120 millions de francs)	500,000	»
	Il permettra aussi de faire face à des dépenses diverses et imprévues	100,000	<b>»</b>
	Total fr.	2,390,000	»

Ant. 62. — Lys: études, expropriations et travaux.

Crédit demandé: 1,735,000 francs.

Ce crédit permettra d'exécuter les travaux suivants :

1º Reconstruction du pont-rails de Wielsbeke (part d'intervention	n du Dépar	te-
ment) et coupure à la Lys, à l'aval de cet ouvrage fr.	835,000	<b>)</b> )
2º Raccordement de l'extrémité aval du canal de la Pêcherie avec l'Escaut, démolition de l'écluse de l'Empereur et du pont existant sur la tête aval de cet ouvrage et exécution	3	
du nouveau pont	850,000	»
Il permettra aussi de faire face aux imprévus et à des dépenses diverses	50,000	<b>»</b>
Тотац fr.	1,735,000	<u>»</u>

ART. 63. — Senne: études, expropriations et travaux.

Crédit demandé: 50,000 francs.

Ce crédit est principalement destiné aux travaux d'amélioration de la Senne supérieure (1<sup>re</sup> tranche d'une dépense totale estimée à 2,200,000 francs).

ART. 64. — Dyle: études, expropriations et travaux.

Crédit demandé: 4,000,000 de francs.

Amélioration du régime de la Dyle inférieure (3<sup>mo</sup> tranche d'une dépense totale estimée à 3,700,000 francs).

ART. 65. — Nêthes: études, expropriations et travaux.

Crédit demandé: 200,000 francs.

Somme destinée à l'amélioration de la Nèthe inférieure dans la traverse de Duffel, en vue de la reconstruction du pont-route provincial (4° tranche d'une dépense totale estimée à 1,200,000 francs).

ART. 66. — Dendre: études, expropriations et travaux.

Crédit demandé: 555,000 francs.

Ce crédit est destiné :

10	A l'acquisition d'un immeuble sis à Grammont po pontier du pont n° 1			
2°	A l'amélioration de la Dendre entre l'aval d'Alost monde, ainsi que dans la traverse de cette dernière			
	Expropriations		500,000	<b>»</b>
$3^{\circ}$	A faire face à des dépenses diverses et imprévues.	- •	25,000	))
	TOTAL.	. fr.	555,000	»

ART. 67. — Durme: études, expropriations et travaux.

Crédit demandé: 50,000 francs.

Ce crédit est destiné à la reconstruction du pont de Waesmunster et à la rectification de la rivière aux abords de cet ouvrage (expropriations).

ART. 68. — Canal de Gand à Ostende : études, expropriations et travaux.

Crédit demandé: 645,000 francs.

A l'aide de ce crédit on procédera, notamment :

1º A la consolidation des talus (quotité non recouvrable) . fr.	250,000	<b>»</b>
2° A la reconstruction du pont sur la tête-aval de la nouvelle écluse de la porte de Damine (quotité non recouvrable).	315,000	<b>»</b>
3° A la reconstruction du pont sur la tête-amont de l'ancienne écluse de la Porte de Damme (quotité non recouvrable).	30,000	<b>»</b>
On fera aussi face aux imprévus et à des dépenses diverses.	50,000	))
Тотап fr.	645,000	»

Arr. 69. — Canal de Gand à Terneuzen : études, expropriations et travaux.

Crédit demandé : 60,000 francs.

Ce crédit est destiné:

1º Au détournement de la chaussée de Meulestede à Water-	
vliet (expropriations) fr.	50,000 »
2º A parer aux imprévus et aux dépenses diverses	10,000 »
Тотаг fr.	60,000 »

Art. 70. — Canal de Selzacte à la mer : études, expropriations et travaux.

Crédit demandé : 60,000 francs.

Ce crédit servira aux travaux de reconstruction du pont de Streneschuur à Watervliet (quotité non recouvrable).

Art. 71. — Canal de dérivation de la Lys: études, expropriations et travaux.

Crédit demandé: 165,000 francs.

Ce crédit servira notamment :

4° Au remplacement, par un pont fixe, du pont tournant de	Deynze (quotité
non recouvrable) fr.	70,000 »
2º A la reconstruction du pont de Nevele (expropriations).	45,000 »
3° A faire face aux imprévus et à des dépenses diverses	50,000 »
Total fr.	165,000 »

Art. 72. — Canal de Burght à Saint-Gilles (Waes) : études, expropriations et travaux.

Crédit demandé: 5,000 francs,

pour les travaux d'établissement d'un canal partant de l'Escaut, en aval de Burght, et se raccordant au canal de Gand à Terneuzen, avec embranchement vers Saint-Nicolas (4<sup>me</sup> tranche d'une dépense totale estimée à 42 millions de francs).

Art. 73. — Canal de Bruxelles au Rupel : études, expropriations et travaux.

Crédit demandé : 50,000 francs,

pour faire face aux imprévus, aux dépenses que nécessitent les terrains existant le long du canal et aux frais d'études et de contrôle afférents aux travaux restant à exécuter et à ceux projetés. Aut. 74. — Canal de Mons à Condé : études, expropriations et travaux.

Crédit demandé: 200,000 francs.

Ce crédit est destiné aux travaux d'exhaussement des digues à Jemappes et Quaregnon pour remédier aux conséquences des affaissements houillers.

Art. 75. — Installations maritimes d'Anvers : études, expropriations, travaux et dragages.

Crédit demandé: 68,290,000 francs,

pour l'exécution des travaux détaillés ci-après :	
4° Construction, au Kruisschans, d'une écluse maritime, de son chenal d'accès de la partie du canal maritime comprise entre la tête amont de la dite éclus et la digue de Wilmarsdonck (5° tranche d'une dépense totale estimé à 64 millions de francs) fr. 45,000,000	e
2º Construction et mise en parfait état de manœuvre des organes de l'équipement mécanique et électrique de l'écluse du Kruisschans. (Le crédit alloué en 1925 ne sera pas employé)	) i
3° Construction d'un canal maritime et de murs de quai au nord d'Anvers, entre la digue de Wilmarsdonck et les bassins existants (5° tranche d'une dépense totale estimée à 70 millions de francs)	)
4° Construction d'un goulet de raccordement entre le canal maritime et les darses existantes (4° tranche d'une dépense totale estimée à 50 millions de francs)	1)
5° Construction de la superstructure métallique et de l'équipement mécanique et électrique d'un pont basculant, à établir au-dessus du goulet de raccordement (2° tranche d'une dépense totale estimée à 2,500,000 francs) 1,500,000 >	<b>)</b>
6° Construction d'une nouvelle avenue destinée à desservir les nouvelles installations maritimes au nord d'Anvers, y compris la rue latérale (2° tranche d'une dépense totale estimée à 35,500,000 francs)	<b>,</b>
7° Dragages à exécuter dans l'Escaut maritime pour l'amélio- ration du régime du fleuve	)
8° Travaux de dévasement de l'embarcadère flottant de Sainte- Anne	,
9° Pavage aux abords de l'écluse du Kruisschans, du bassin- canal et du goulet de raccordement (1° tranche d'une dépense totale évaluée à 15 millions de francs) 5,000,000 »	•
Le crédit permettra aussi de procéder aux expropriations et de faire face aux dépenses diverses et imprévues 1,000,000 »	
Total fr. 68,290,000 »	

Art. 76. — Canal de Roulers à la Lys. — Études, expropriations et travaux.

Crédit demandé: 10,000 francs,

pour la mise à section normale du canal entre le bassin de Roulers et le pont dit « Bruanebrug »; frais d'études.

Art. 77. — Travaux de démolition et de reconstruction du mur sud du chenal d'accès à l'écluse maritime du Kattendijk.

Crédit demandé: 500,000 francs.

Ce crédit est destiné à la reconstruction du musoir sud du chenal d'accès à l'écluse maritime du Kattendijk, à Anvers.

ART. 78. — Canal d'Ypres à l'Yser. — Études, expropriations et travaux.

Crédit demandé: 800,000 francs.

#### Somme destinée :

- - Art. 79. Passayes d'eau et dépendances. Études, expropriations et travaux.

Crédit demandé: 100,000 francs.

Construction de quatre maisons pour le personnel du passage d'eau de Lisseweghe, sur le canal maritime de Bruges à Zeebrugge. ART. 80. - Port d'Ostende. - Études, expropriations et travaux.

Crédit demandé: 11.360,000 francs,

Y)	a	13		
ν	v	ŧ.ŧ.	Ł	

- 1° La construction d'un nouveau port de pèche à Ostende (cinquième tranche d'une dépense totale estimée à 57,500,000 francs). . fr. 10,500,000 »
- 2º L'équipement électrique du slipway du port (première tranche d'une dépense totale estimée à 1,500,000 francs). 460,000 »
- 3° Les travaux de transformation et d'appropriation des deux postes de chômage des paquebots de l'État, sur la rive Est (première tranche d'une dépense totale estimée à 1,200,000 francs).
- 400,000 »
- 4° Les travaux d'élargissement des postes d'accostage 1 à 5 des paquebots sur la rive Est du port (première tranche d'une dépense totale estimée à 2,500,000 de francs) . . . .
- 100,000
- 5° Faire face à des dépenses diverses et imprévues . . . .
- 200,000 »
- a.
  - TOTAL. . . . . . fr. 11,360,000 »

ART. 81. — Port de Zeebrugge. — Études, expropriations et travaux.

Crédit demandé: 1,050,000 francs.

- 1º Pour les travaux de remplacement de la claire-voie du môle par une digue munie d'une voie carrossable (deuxième tranche d'une dépense totale estimée à 5,000,000 de francs) . . . . . . . fr. 1,000,000 »

Total. . . . . fr. 1,050,000 »

Art. 82. — Port de Nieuport. — Études, expropriations et travaux.

Crédit demandé: 50,000 francs.

Cette somme servira, entre autres, à parer aux imprévus.

Arr. 83. — Côte. — Études, expropriations et travaux.

Crédit demandé: 300,000 francs.

Ce crédit est destiné notamment :

1°	A la transformation en jetées des deux épis 1 et d'Ostende (première tranche d'une dépense francs)	total	le estim	ée à $350,0$	00
જુ૰	A la construction de jetées sur la côte ouest d'Oste mière tranche d'une dépense totale estimée à	300	0,000		
	francs)	•		100,000	))
3°	A faire face à des dépenses diverses et imprévues.			50,000	» —
	TOTAL	•	fr.	300,000	<b>- )</b>

ART. 84. — Phares et Fanaux. — Études, expropriations et travaux.

Crédit demandé: 50,000 francs.

Ce crédit est destiné à parer aux imprévus.

ART. 85. -- Matériaux de l'État : achat, gestion, frais de dépôt et divers.

Crédit demandé: 80,000 francs.

Plusieurs affaires litigieuses de livraison de briques ont donné lieu à transaction au cours de l'exercice 1925 et sont terminées. Des négociations sont engagées avec les derniers fournisseurs récalcitrants pour mettre sin, grâce à un arrangement transactionnel, aux procès en cours. Le présent crédit est demandé pour l'éventualité où les négociations n'aboutiraient pas.

#### Annexe I.

### NOTE-ANNEXE.

ART. 37. — 1º Routes et raccordements: expropriations et travaux, constructions, redressements, élargissements. — Squares et parcs publics dépendant des routes de l'État: création. Construction de ponts et subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés ainsi que des droits de péage existant sur les routes ou ponts concédés. Subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats. Démantèlement de l'enceinte fortifiée d'Anvers. Études.

#### Relevé des travaux à exécuter, classés par province.

Numér d'ordr		Montant de la dépense.	Observations.
	•	<del></del>	<del></del>
	PROVINCE D'ANVERS.		
1.	Route de Bruxelles vers Brêda. — Élargisse entre la vieille Barrière et Brasschaet.	ement fr. 200,000 »	Expropriations. Route trop étroite pour le trafic qui l'em- prunte.

- remblai dont elle a besoin.

  3 Pont-route de Petit-Willebrocck. Parachèvement. 425,000 » Travaux indispensables.
- 4. Route de Bruxelles vers Bréda. Reconstruction 4,000,000 » Expropriations et travaux. du pont de Plaisance, à Malines, sur le canal de Louvain à la Dyle. Expropriations et travaux. Le pont actuel menace ruine.

#### PROVINCE DE BRABANT.

Démantèlement de l'enceinte déclassée d'Anvers . . .

- 4 Route de Bruxelles à Leeuw-Saint-Pierre. Re- 50,000 » Expropriations, dressement.
- Élargissement de la rue Antoine Dansaert à Bruxelles.
   La propriations décrétées. — Convention avec la Ville de Bruxelles.

#### PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

 Indemnités annuelles à payer, jusqu'en 1933, aux concessionnaires des routes de Calloo à loel et de Kieldrecht à Doel, pour la renonciation à la perception des droits de barrière en vertu du contrat de rachat de ce droit de perception. 4,075 »

750,000 »

Travaux indispensables pour fournir à l'Administration des Chemins de fer les terres de

#### PROVINCE DE HAINAUT.

Route de Tournay à Roubaix. — Rachat de concession. Rente annuelle.

305 »

A REPORTER. . . fr. 3,426,380 >>

Numéro d'ordre.	Désignation des travaux.	Montani de la dépen —		Observations.
	Report fr.	3,126,380	μ	
	PROVINCE DE LIÉGE.			
	te d'Angleur à Hamoir. — Redressement à omblain-Fairon.	40,000	**	Expropriations et travaux.
2. Pont	des Arches, à Liège	. 900,000	»	Expropriations et travaux
	PROVINCE DE LUXEMBOURG.			
1. Rou	te de Noirefantaine à Cugnon. — Construction, fr	100,000	n	Expropriations.
	te de Laroche à Grandhan — Redressemen Jupille.	20,000	»	Situation dangereuse, à amé- liorer.
H	min de raccordement entre les routes de Saint lubert à Rochefert et de Saint-Hubert à For fères. — Construction.		»	Expropriations et travaux.
4. Pon	t sur la Wamme, à On. — Élargissement .	. 50,000	»	La largeur de l'ouvrage est insuffisante.
DÉ	PENSES DIVERSES ET IMPRÉVUE	S.		
iz v e n	enses supplémentaires et imprévues reconnuc adispensables au cours de l'exécution des tra aux dont les entreprises ont été approuvée a 1925 et antérieurement. Paiement des inden ités allouées pour expropriations judiciaires e ertu de jugements. Impression de cahiers de harges et de plans, frais d'études, etc	t- es t- n es	) »	
	TOTAL fr	. 3,900,000	) »	

### Annexe II.

Ant. 37. — 2º Routes et raccordements : reconstruction, amélioration, réfection. Subsides aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations. Ponts : reconstruction et réfection. Études.

### Relevé des travaux à exécuter, classés par province.

Numé d'orde		Montant de la dépense.	Observations.
	PROVINCE D'ANVERS.	No Standa	_
i.	Route d'Anvers (Kiel) au Rupet. — Réfection entre les deux barrières.		
2	Route d'Anvers à Gand. — Réfection générale de la section située sur le territoire de la province d'Anvers. Rive gauche de l'Escaut		
	A REPORTER fr.	1,100,000 »	

Observations.

Numé d'ordi —	•	Montant de la dépense. —
	Report Ir.	4,400,000 »
	PROVINCE DE BRABANT.	
1.	Place Royale Renouvellement du pavage	275,000 »
2.	Boulevard de grande ceinture. — Remplacement des empierrements par des revêtements plus modernes	650,000 »
3	Aménagement du quartier des squares établis entre le parc de Saint-Gilles et la campagne Duden. Subside à la commune de Forest	135, <b>00</b> 0 »
4	Route d'Hérinnes à Saint-Pierre-Cappelle. — Reconstruction du pont sur le Marcq, à Hérinnes	250,000 "
õ.	Route de Bruxelles à Anvers. — Amélioration entre les ponts basculants de Laeken et les Trois Fontaines, à Vilvorde	500,000 »
P	ROVINCE DE FLANDRE OCCIDENTALE.	
1.	Route de Bruxelles à Ostende, à l'entrée de la ville de Bruges, — Élargissement du pont sur le canal du Sud à la porte Sainte-Croix	31 <b>5,000</b> »
2.	Route de Bruges à Blankenberghe. — Réfection	175,000 »
3.	Nouvelle traverse de la ville de Nieuport Pavages.	455,000 »
4.	Route d'Ypres à Menin. — Transformation d'une partie de la chaussée empierrée et réfection du pavage sur le territoire de Gheluwelt	450,000 »
อั	Routes de Dixmude à Roulers et de Poelcapelle à Eessen. — Réfection des traverses de Zarren et de Clercken.	- - - - - - - - - - - - - - - - - - -
6.	Route de Courtrai à Tournai. — Réfection	700,000 »
7.	Route d'Olsene à Aerseele. — Réfection d'une partie de la section Denterthem-Aerseele.	120,000 »
8.	Route d'Ostende à Nieuport. — Amélioration entre Ostende et Mariakerke	
	PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE	•
i	Route de Renaix à Lessines Réfection,	53 <b>0,0</b> 00 »
2	Route de Gand à Autenarde. — Exhaussement à	10 <b>3,000</b> »
3.	Route de Tamise à Cruybebe. — Réfection et élar- gissement	450,000 »
4.	Route de Bruxelles à Audenarde. — Réfection de la chaussée entre Ninove et Ophasselt	
	PROVINCE DE HAINAUT.	
1.	Route de Bruxelles à Lille. — Réfection sur les terri-	
	toires de Chislenghien, Meslin-l'Évèque et Ath	

A REPORTER . . . fr. 7,760,000 »

# (81) (Dépenses extraordinaires.)

Num d'ord		Montant de la dépense	Observations.
	Report fr.	7,760,000 »	
<u>9</u> .	Route d'Hornu à Barry. — Continuation de l'amé- lioration générale		
3.	Route de Liège à Mons. — Réfection de sections entre Charleroi et Mons	600,000 »	
4.	Routes de Châtelet à Florennes avec embranchement de Gerpinne à Walcourt, de Châtelet au Campi- naire et de Wainage à Velvine. — Réfection de plusieurs sections.		
5.	Route de jonction des routes de Liége à Mons et de Châtelet à Florennes (rue d'Acoz à Châtelet). — Réfection		
6.	Route de jonction des routes de Liège à Mons et de Châtelet à Florennes (rue d'Acoz à Ghâtelet). — Reconstruction de deux ponceaux	60,000 »	
7.	Route de Liège à Mons. — Réfection de pavages Châtelet	à • 195,000 »	
8.	Route de Charleroi à Beaumont. — Transformation en pavage d'une section de la chaussée empier- rée dans les traverses de Marchienne-au-Pont, Montigny-le-Tilleul et Gozée.	42 <b>0,00</b> 0 »	
9.	Construction d'un pont fixe sur l'Escaut, route de l'Etat de Becq à Hérinnes, avec murs de soutè- nement et élargissement de la route aux abords.	475,000 »	
	PROVINCE DE LIÉGE.		
1.	Route de Liége à Namur. — Amélioration à Saint-Georges et à Hermalle s/Huy	600,000 »	Expropriations et travaux.
2.	Ronte d'Angleur à Hamoir. — Amélioration entre Angleur et Tillf	500,000 »	Id.
3.	Route d'Aywaille à Bastogne. — Amélioration entre les cumulées 29120 et 31150.	260,000 »	
4	Route de Verviers à Francorchamps. — Réfection entre Polleur et Sart	300,000 »	
	PROVINCE DE LIMBOURG.		
1.	Route de Liège à Bois-le-Duc. — Reconstruction d'un pont sur le Geer	125.000 »	
2.	Même route. — Reconstruction partielle de trois ponts et redressement au lieu dit « Hoogbrug », à Hasselt	400,000 »	
3.	Route de Waremme à Vliermael. — Amélioration entre Heers et Looz	400,000 »	
	PROVINCE DE LUXEMBOURG.		
1.	Route de Bruxelles vers Trèves. — Réfection de la section d'Arlon à la frontière	300,000 »	
	A REPORTER fr.	12,980,000 »	

Numé d'ordr		Montant de la dépen —		Observations.
	Report fr.	12,980,000	<b>»</b>	
2.	Route d'Arton à Longwy Réfection entre Messancy et la frontière	200,000	))	
3.	Route de Bruxelles vers Trèves. — Réfection entre les cumulées 64900 et 65580; 74294 et 75000.	60,000	<b>)</b> )	
4.	Même route. — Réfection entre les cumulées 30600 et 36400		»	
5.	Route de Bastogne à Laroche. — Réfection entre les cumulées 0 et 5000	200,000	»	
	PROVINCE DE NAMUR.			
1 .	Route de Namur à Liège (Section de Jambes à Samson). — Réfection extraordinaire		»	
2.	Route de Ligny à Denée Réfection extraordi- naire entre Saint-Gérard et la route de Bouillon à Fraire	450,000	»	
Į	DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.			
1	Dépenses supplémentaires et imprévues reconnues indispensables au cours de l'exécution de travaux dont les entreprises ont été approuvées en 4925 et antérieurement. Impression de cahiers des charges et de plans, frais d'études, etc.	330,000	n	
	TOTAL fr.	15,040,000	 	

ANNEXE III.

Ant. 37. — 4° Routes d'Ostende-Ghistelles-Bruges-Gand-Bruxelles-Namur-Dinant-Hastière-Givet; Bréda-Anvers-Malines-Bruxelles-Charleroi-Philippeville-Couvin-Rocroy; Liége-Vesdre-Verviers-Spa et Verviers-Eupen; Bruxelles-Mons-Maubeuge et Lichtervelde-Ostende (faisant partie de l'itinéraire le plus direct entre Lille et Ostende): réfection extraordinaire.

#### Relevé des travaux à exécuter.

Nume d'ord —	•	Montant de la dépense.	Observations.
	I. — Route d'Ostende-Bruxelles- Namur-Givet.		
1.	Amélioration entre Steene et Chistelles fr.	800,000 »	
2.	Amélioration entre Balgerhoeke et Donck	850,000 »	
3.	Amélioration sur le territoire d'Everghem, au hameau « Rabot », ainsi que reconstruction du pont portant ce nom	480,000 »	
4.	Réfection extraordinaire de la section de Waulsort à Hastière	450,000 »	
	A REPORTER fr.	2,580,000 »	

Numé d'ordi —		Montant de la dépen —		Observations.
	REPORT fr.	2,580,000	))	
	<ol> <li>Poute de Bréda-Anvers-Malines-Bruxelles-Charleroi-Philippeville-Couvin-Rocroy.</li> </ol>			
1.	Avenue de Schaerbeek à Vilvorde aux abords du boulevard Lambermont, — Reconstruction	600,000	n	
9	Réfection entre Bruxelles et Charleroi	2,100,000	<b>)</b> >	
3.	Transformation de l'empierrement entre Charleroi et la frontière		»	
	III. — Route Bruxelles-Liége-Vesdre- Verviers-Spa et Verviers-Eupen.			
1.	Réfection en vue de supprimer les sections de chaussées mixtes entre Louvain et Tirlemont		»	
2.	Transformation en pavage dans la traverse de Trooz	80,000	»	
3.	Amélioration de sections entre Trooz et Pepinster .	2,500,000	»	
4.	Transformation de l'empierrement entre Stembert et Bilstain	650,000	<b>»</b>	
5	Transformation en pavage de la rue des Écoles, à Dolhain		<b>»</b>	
6.	Transformation de l'empierrement entre Pepinster et Theux	300,000	<b>))</b>	
	IV. — Route de Bruxelles-Mons-Maubeuge.			
1.	Allongement de deux ponts à Tubize et aménagement des abords		»	
2.	Réfection générale entre la limite du Brabant et Casteau et entre Mons et la frontière		»	
	V. — Route de Lichtervelde-Ostende			
	(faisant partie de l'itinéraire le plus direct entre Lille et Ostende).	;		
1.	Réfection entre Chistelles et Thourout	1,280,000	»	
2.	Réfection entre Thourout et Lichtervelde	750,000	» —	
	Total fr.	19,090,000	»	

II. — Dépenses non permanentes afférentes aux réparations des dommages de guerre.

Art. 86. — Routes et raccordements. — Ponts. — Études et travaux de reconstruction et de réfection.

Crédit demandé: 1,550,000 francs,

pour assurer le paiement des travaux de reconstruction dont le relevé est produit en annexe.

ART. 87. — Loyers, impositions, abonnements aux distributions d'eau et travaux d'entretien des immeubles occupés par les services ressortissant à l'Ossice des dommages de querre.

Crédit demandé: 100,000 francs,

nécessaire pour solder les loyers et dépenses diverses ci-dessous mentionnés :

Immeubles :	Rue Montoyer, 1						. fr	r.	11,000	))
Id.	Rue des Colonies, 5	34 (1er	étage)						12,000	))
Id.	id.	$(2^{\circ}$	étage)						14,300	))
Id.	id.	$(2^{\circ}$	étage)	٠					14,300	))
Id.	id.	$(3^e$	étage)				•		43,680	))
Id.	īd.	(4e	étage)						4,500	))
1d.	Rue de la Chancelle	rie, 19	9				•		12,000	))
Id.	Rue de Ruysbroeck,	92.							7,000	<b>&gt;&gt;</b>
Impositions,	, abonnements aux	distril	outions	ď	eau,	, tr	avau	X		
d'entretien dive	ers			۰			•	•	11,220	))
			Т	ота	L.		, <b>f</b> i	r. _	100,000	»

Art. 88. — Observatoire royal d'Uccle.

Crédit demandé: 2,000 francs,

pour le renouvellement des crosses de portes en cuivre de l'habitation du Directeur, enlevées par les Allemands.

ART. 89. — Cour des Comptes.

Crédit demandé: 11,000 francs,

pour le remplacement des crosses de portes en cuivre et des pompes de fenêtres enlevées par les Allemands.

Art. 90. — Hôtel du Gouvernement provincial du Brabant.

Crédit demandé: 80,000 francs,

pour le remplacement des crosses de portes en cuivre et des pompes de fenètres, enlevées par les Allemands.

Arr. 91. — Construction d'un nouveau bâtiment de la douane, à Nieuport.

Crédit demandé: 45,000 francs,

pour reconstruire le bâtiment détruit par les Allemands.

Aut. 92. - Travaux divers imprévus aux Bâtiments civils.

Crédit demandé: 25,000 francs,

pour l'exécution, en 1926, de menus travaux divers, non prévus aux articles précédents. Ces travaux, destinés à remédier à des dégradations, consécutives à l'occupation des Allemands, intéressent l'ensemble des bâtiments civils de l'État. Leur multiplicité et leur importance individuelle réduite en empêchent l'énumération, laquelle, d'ailleurs, présenterait nécessairement de nombreuses lacunes.

Art. 93. — Casernement des gendarmeries : travaux de reconstruction ; études de projets, plans, frais de surveillance.

Crédit demandé: 360,000 francs,

pour permettre la reconstruction des bâtiments de la gendarmerie incendiés à Gedinne (460,000 francs) et Le Bizet (200,000 francs).

ART. 94. - Meuse. - Etudes et travaux.

Crédit demandé: 250,000 francs.

Ce crédit servira, entre autres :

10	Aux opérations graphiques en vue de la reconstitution du pla détruit en 1914	n de la Meuse, 30,000 »
20	Au dégagement du lit de la Meuse sous les ponts détruits en 1914 (le crédit voté en 1925 ne sera utilisé qu'en partie).	185,000 »
3°	A parer aux imprévus	35,000 »
	TOTAL fr.	250,000 »

ART. 95. — Sambre. — Etudes et travaux.

Crédit demandé: 300,000 francs.

Ce crédit est destiné à la reconstruction de la passerelle de Salzinnes, à Namur (pour le cas où le crédit voté en 1925 ne pourrait être employé).

# Art. 96. — Canaux de Liége à Anvers et embranchements. — Études et travaux.

Crédit demandé: 225,000 francs.

### Ce crédit est destiné, entre autres :

1° Au renouvellement de plantations détruites par faits de g canal d'embranchement vers Turnhout fr.	
2º Au rétablissement de la ligne télégraphique et téléphonique du réseau hydraulique le long du canal de Turnhout à	ı
Anvers	·
3° Au renouvellement de plantations détruites le long du susdit canal	
4° A faire face aux imprévus	25,000 »
Total. fr.	225,000 »

### ART. 97. - Escaut. - Études et travaux.

Crédit demandé: 1,177,500 francs.

### Cette somme est notamment destinée :

Torus 60	1,177,500 »
6° A faire face aux imprévus et à des dépenses diverses	100,000 »
5° A la reconstruction des ponts-levants à Tournai (démolition des ponts provisoires, réfection des garde-corps des culées aux abords des ponts, pavage des chaussées, etc.).	400,000 »
4° A la reconstruction du pont-rails à l'entrée de la station de Gand-Sud (quote-part de l'administration des Ponts et Chaussées)	480,000 »
$3^{\circ}$ Au remplacement des arbres abattus par faits de guerre	37,500 »
2º A la restauration des talus, digues, chemins de halage, bornes d'amarrage, etc	125,000 »
1° A la restauration d'ouvrages accessoires, passerelles de halage, ponts et charpentes, barques et installations de passages d'eau, etc fr.	35,000 »

ART.	98.		Dendre.		Études	et	travaux.
------	-----	--	---------	--	--------	----	----------

Crédit	demandé	:	125.000	francs.
--------	---------	---	---------	---------

Ce	crédit	permettra	le	paiement	:
----	--------	-----------	----	----------	---

1º De la re	econstruct	ion	des	mai	sons	éch	ısièı	res (	de 1	l'eri	mor	nde et		
de Gr	ammont.									•		. fr.	100,000	>>
2° De dépe	enses dive	rses	et	imp	révue	s.				•			25,000	>>
								. 1	Гота	L.		. fr.	125,000	<i>&gt;&gt;&gt;</i>

ART. 99. — Lys. — Etudes et travaux. Subsides.

Crédit demandé: 570,000 francs.

Ce crédit est notamment destiné :

1º A la restauration des talus, digues et bornes d'amarrage fr.	20,000 »
2° A la reconstruction du pont tournant de Deynze (quotité recouvrable)	500,000 »
3º A faire face aux imprévus et à des dépenses diverses	50,000 »
TOTAL fr.	570,000 »

ART. 100. — Durme. — Etudes et travaux.

Crédit demandé: 10,500 francs.

Cette somme permettra la reconstruction des appareils marégraphiques.

Art. 101. — Canal de Blaton à Ath. — Etudes et travaux.

Crédit demandé: 590,600 francs.

Ce crédit permettra le paiement :

1° Des frais de reconstruction du pont de Grandglise fr.	560,000 »
2º Des frais de reconstruction d'une passerelle à Ladeuze (1re tranche d'une dépense totale de 145,000 francs.)	% 000,8
3º Des frais d'occupation de terrain pour accès à certains ponts provisoires à Belœil, Grosage, Stambruges	600 »
Imprévus	25,000 »
TOTAL fr.	590,600 »

Crédit demandé : 33,000 francs.			
Ce crédit servira notamment :			
1° Au recreusement de fossés	, fr.	45,000	٠,
2º Au redressement de la route d'Ypres à Kemmel au dre pont tournant détruit, par l'élargissement du bata restant		18,000	»
Тотал	. fr	33,000	»
Art. 103. — Canal de Roulers à la Lys. — Études,  Crédit demandé : 51,000 francs.	travaux	. Subsides.	
Ce crédit est principalement destiné:			
1º Au renouvellement des plantations détruites par fair guerre		14,000	<b>»</b>
2º A la reconstruction du pont sur la Mandel, à Roulers (vention du Département des Travaux publics).		37,000	»
Total	. fr	51,000	»
Art. 104. — Canal de dérivation de la Lys. — Éta Crédit demandé : 221,000 francs.  Cette somme est destinée notamment :  1° Au remplacement, par un pont fixe en béton armé, Deynze (quotité recouvrable). (Le crédit voté pour ment pas employé.)	du por 1925 ne . fr.	nt tournant	
Total	. fr.	221,000	<i>)</i> )

Art. 102. — Canal de la Lys à l'Yperlée. — Études et travaux.

Art. 105. — Canal de Gand à Ostende. — Études et t	ravaux.	
Crédit demandé: 675,000 francs.		
Ce crédit est destiné notamment :		
1º A la consolidation des talus (quotité recouvrable) fr.	400,000	>>
2º A la reconstruction du pont sur la tête aval de la nouvelle écluse de la porte de Damme (quotité recouvrable)	220,000	<b>)</b> )
3° A la reconstruction du pont sur la tête amont de l'ancienne écluse de la porte de Damme	40,000	))
4° A la reconstruction des estacades de garde et des ducs d'Albe du pont de Stalhille	70,000	>)
3º Au remplacement, par des ponts semi-permanents, des ponts de Saint-Georges-ten-Distel et de Beernem	220,000	))
6° A faire face aux imprévus	25,000	»
TOTAL fr.	675,000	»
Arr. 106. — Canal de Passchendaele à Nieuport. — Études  Crédit demandé : 525,000 francs.	et travaux.	
Ce crédit servira notamment :	11	
1º A l'établissement d'un nouveau pont tournant à Lessinghe et à Zandvoorde, du pont en bois à provenir de Lessinghe. fr.	l'installation 250,000	., à 
2º A la construction d'un nouveau pont à Passchendaele et à		

Art. 107. — Canal de Selzaete à la mer du Nord. — Études et travaux.

TOTAL. . . fr.

l'installation, au Rattevalle, du pont-levis à provenir de

Crédit demandé: 227,000 francs.

Cette somme est destinée notamment :

3º A parer aux imprévus. . . . . .

1° A la reconstruction du pont de Steeneschuur à Watervliet (	~	
vrable) fr.	87,000	))
2º A la reconstruction du tablier définitif du pont de Rams-		
cappelle	445,000	))
3º A faire face aux imprévus	25,000	<b>»</b>
Тотац fr.	227,000	<b>&gt;&gt;</b>

250,000

25,000

525,000

Arr. 108. — Canal de Gand à Terneuzen, — Études et tr	ravaux.	
Crédit demandé : 50,000 francs.		
Ce crédit permettra notamment :		
1° De procéder à la location des bateaux rentrant dans la composi provisoires fr.	ition des por 30,000	nts »
2º De parer aux imprévus	20,000	»
Тотац fr.	50,000	»
Art. 109. — Yzer. — Études et travaux.		
Crédit demandé: 775,000 francs.		
Cette somme servira principalement :		
1º A la réfection et à la reconstruction des empierrements sur les	-	•
2º A parer aux imprévus	750,000 25,000	» »
TOTAL fr.	775,000	<b>)</b> )
Art. 110. — Canal d'Ypres à l'Yser. — Études et trai Crédit demandé : 1,050,000 francs.	vaux.	
Ce crédit servira, notamment :		
1° A la restauration des talus et du chemin de halage, entre l'éclus et la nouvelle écluse à construire au droit du pont-rails de Boesinghe fr.  2° A la démolition et à la reconstruction de l'écluse de	se à Boesingl 150,000	he, »
Boesinghe (1 <sup>re</sup> tranche d'une dépense totale estimée à 1,500,000 francs)	100,000	»
3° A la reconstruction du pont de Boesinghe sous la route de Langemarck à Boesinghe (1 <sup>re</sup> tranche d'une dépense totale estimée à 500,000 francs)	50,000	<b>»</b>

4º Aux travaux de reconstruction du pont de Steenstraete.

5° A parer aux imprévus.

50,000 700,000

50,000

1,050,000

Total. . . . fr.

### ART. 111. -- Port de Nieuport. -- Études et travaux.

Crédit demandé: 525,000 francs.

Cette somme est nécessaire pour :

ł۰	La restauration de l'	esta	acad	e c	uest	et	ľé	tabl	lisse	eme	nt	d'un mus	oir proviso	ire
	(2e tranche d'une	dé	pen	se	tota	le	éva	lué	e à	2	mi	illions		
	de francs)		•									. fr.	500,000	))
2°	Parer aux imprévus				•				•		•		25,000	<b>&gt;&gt;</b>
						3	1	`ota	L.			. fr.	525,000	»

Art. 112. — Côte, parcs, avenues, plantations des dunes. Études et travaux.

Crédit demandé: 675,000 francs.

Ce crédit servira principalement :

#### ANNEXE.

ART. 86. — Routes et raccordements. — Ponts. — Études et travaux de reconstruction et de réfection.

Crédit demandé: 1,550,000 francs.

Relevé des travaux à exécuter, elassés par province et suivant le degré d'urgence dans chaque service.

Estimation

l'ord	re. Désignation des travaux.	de la dépense.
_	PROVINCE DE FLANDRE OCCIDENTALE	
1.	Route de Caeskerke à Hoogstade-Linde. — Reconstruction du pont sur le Machuijtsbeke fr.	
2.	Reconstruction et réparation des ouvrages d'art du deuxième district d'Ypres.	150,000 »
3.	Routes de l'État de Dixmude à Roulers et de Poel- capelle à Eessen. — Reconstruction et restaura- tion des divers ponceaux et aqueducs	65,000 »
4.	Route d'Espierres à Dottignies. — Reconstruction du ponceau sur la petite Espierres, à Espierres	65,000 »
	A EPORTERA fr.	350,000 »

Numero

Observations.

	Abport fr.	350,000	n
	PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE.		
1	Reconstruction du pont sur la Lys à Leerne-Saint- Martin	450,000	»
2.	Reconstruction du pont métallique sur l'Escaut à Zwynaerde	625,000	))
	TRAVAUX IMPRÉVUS ET DIVERS.		
	Travaux supplémentaires et imprévus reconnus indispensables au cours de l'exécution des travaux dont les entreprises ont été approuvées en 1925 et années antérieures. — Impression des cahiers des charges et de plans. — Frais d'études, etc.	125,000	»
	Total fr.	1,550,000	»

### MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE.

I. - Dépenses extraordinaires proprehent dites.

ART. 113. — Services frigorifiques de l'État (en liquidation).

1º Dépenses d'exploitation:

a) Personnel temporaire. — Traitements et indemnités (y compris une somme de 412,000 francs pour la partie mobile des traitements et salaires).

Crédit demandé: 610,000 francs,

### se décomposant comme il suit :

Nombre d'agents.	Qualité. D	épense.	
1	Directeur général faisant fonctions fr. 26,	,000	>>
1	Conseiller technique	000,	))
5	Sous-directeurs	000	). 
<b>2</b>	Chefs de bureau	000	<b>»</b>
6	Sous-chefs de bureau 60,	000,	<b>)</b> )
6	Rédacteurs	,000	))
3	Commis-rédacteurs	900	<b>&gt;&gt;</b>
8	Commis d'ordre	700	>>
2	Sténo-dactylographes	,000	))
<b>2</b>	Huissiers	,000	-))
ì	Messager	650	<b>)</b> }
1	Nettoyeuse	.000	"
	Indemnité à un chef de bureau à titre personnel . 2,	,000	>>
38	A REPORTER fr. 340,	250	))

	( 98	<b>3</b> )	(Dépenses extraordinaires.					
		Report.	•		fr.	340,250	<b>)</b> )	
Indemnité de résidence	•	. fr.	20,	150	*)			
Partie mobile des traitements .			112	,000	<b>))</b>			
Indemnités familiales			12,	480	<b>)</b> )			
		de como e forma se des				144,630	3)	
					fr.	484,880	))	
Indemnités éventuelles de licencie	ment				•	100,000	))	
					fr.	584,880	<b>))</b>	
Imprévus	•					25,120	<b>»</b>	
		Тот	AL.		fr.	610,000	>>	

# b) Salaires du personnel ouvrier.

Crédit demandé: 1,059,000 francs,

se d	écomposant (	comme il	suit :	Nombre d'ouvriers.	Dépense.	
1.	Personnel te	~	le la Direction générale	- 2	<b>25,000</b>	<b>)</b> )
2.	Personnel de	•		18	140,000	))
3.	Id.	id.	de Bruxelles	18	175,000	<b>)</b> )
4.	Id.	id.	de Gand	12	90,000	>>
5.	Id.	id.	de Bressoux	5	34,000	))
6.	Id.	id.	de Marcinelle	5	35,000	<b>)</b> )
7.	Id.	id.	de Péruwelz	3	25,000	<b>)</b> )
8.	Id.	ið.	d'Audenarde	3	25,000	<b>)</b> )
9.	Id.	id.	d'Ypres	3	25,000	))
10.	Id. de l'	atelier cer	ntral et magasin-garage.	22	180,000	))
11.	Concierge-n technique	•	des bureaux du service	1	5,000	>>
				92		
12.	Salaires ; m		ns pour compte de clien	ts (dépenses	300,000	>>
			Тотаг	fr.	1.059.000	

c) Frais yénéraux; loyers, approvisionnements en huile, etc.

Crédit demandé : 1,622,000 francs.

### A. — Frais divers d'exploitation :

### 1º Assurances:

Prévisions	pour	pr	ime	s	à pa	yer	, po	ou	r l'as	sura	nce	des ma	archandises	de
toute nature	pouva	ant	êtr	e	enti	epe	osée	es	dans	les	frig	orifère:	s (dépense	en
partie récupéi	able)				•	•	-		fr.	200	,000	) »		
Primes inco	endie									12	,000	) »		

Assurances collectives . . . . . 30,000 »

\_\_\_\_\_ 242,000 »

## 2° FRAIS DIVERS :

Fournitures de bureau fr.	6,000	<b>»</b>
Timbres, télégrammes, téléphones	12,000	<b>»</b>
Frais de voyage	32,000	))
Loyers, redevances, contributions	135,000	))
Chauffage et éclairage des bureaux	35,000	n
Entretien et réparation des immeubles, mobilier, matériel, machines, wagons	370,000	<b>»</b>
Frais pour compte des clients à la récep-		
tion et à l'expédition des marchandises (frais		
récupérables)	150,000	>>
Frais divers et imprévus	20,000	»

760,000 »

# B. — Approvisionnements:

Huile	incon	gelab	le							. fr	٠.	4,900	<b>»</b>
Id.	pour	mouv	eme	en <b>t</b> s	et	dy	nan	os				5,750	<b>&gt;&gt;</b>
Id.	pour	motei	ırs	(ga	z et	Di	es <b>e</b>	I)				9,900	»
Id.	pour	transf	orn	ate	urs	_						2,700	»
Charb	on et	coke										50,750	>>
Huile	combi	ıstible	€.									7,500	<b>»</b>
Énerg	ie élec	etrique	е									488,000	<b>»</b>
Ammo	niaqu	e .										43,200	<b>))</b>
Divers	et im	prévu	18		•				•	•		7,300	>>

620,000 »

Total. . . fr. 1,622,000 »

2º Dépenses de premier établissement : travaux divers de transformation ou d'agrandissement dans certains entrepôts.

Crédit demandé: 1,050,000 francs,		
se décomposant comme suit :		
a) Bruxelles:		
1. Installation d'une pompe de réserve. fr. 20,000 »	ı	
2. Installation d'un troisième compresseur de réserve, avec moteur et raccordement	)	
3. Installation d'un monte-charge double, avec échelle de secours et canalisation d'eau pour incendie	٠.	
4. Construction d'un dégagement, avec avec escalier, pour la cave 7,500 »	,	
5. Construction de bureaux à l'usage des services de direction, des services techniques et à l'usage des clients . 463,000 »		
b) Bressoux:	835,500	))
<ol> <li>Transformation de l'installation d'éclairage; installation d'un transformateur en remplacement de la batterie fr. 20,000 »</li> <li>Aménagement d'une nouvelle salle froide</li></ol>		
3. Transformation-allongement du raccordement 50,000 »	97,500	<b>»</b>
c) Marcinelle :	01,000	
1. Installation de la surchauffe « Floodeed system » fr. 17,500 »		
2. Transformation de l'énergie motrice . 49,000 »	66,500	<b>»</b>
d) Honoraires et imprévus	50,500	»
Тотац fr.	1,050,000	»

#### MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE.

### 1. — Dépenses extraordinaires proprement dites.

#### Service des Bâtiments militaires.

Art. 114. — Casernement de la fraction du régiment de chars de combat devant tenir garnison à Saint-Denis (Gand), (travaux, études, surveillance).

Crédit demandé: 200,000 francs.

En 1925, il avait été prévu que les dépenses pour continuer les installations du casernement en question, s'élèveraient à 1,200,000 francs, savoir 1,000,000 de francs en 1925 et 200,000 francs en 1926.

C'est donc ce reliquat de 200,000 francs qui est sollicité. Il se rapporte à l'achèvement des installations prévues : salle d'affusion, salle d'armes, distribution d'eau, latrines, aménagement de la cour, et comprend les frais éventuels complémentaires d'études et de surveillance.

Art. 415. — Casernement de la fraction du régiment de chemin de fer devant tenir garnison à Hoogboom (Anvers), (travaux, études, surveillance).

Crédit demandé: 200,000 francs.

Ce crédit est nécessaire pour continuer à Hoogboom (Anvers) le casernement entamé depuis 1923 pour les troupes et services du régiment de chemin de fer (sauf un bataillon maintenu à Anvers, dans les installations du front 5-6 de l'enceinte déclassée). Il constitue la quatrième allocation.

La somme totale qui serait encore nécessaire pour achever ce casernement, en se basant sur l'estimation faite en 1923, est de 1,250,000 francs, mais cette somme doit être portée à 2,000,000 de francs, parce que la main-d'œuvre et les matériaux ont subi de fortes hausses et parce que l'état d'avancement des études n'avait permis de faire, à cette époque, qu'une estimation approximative.

Le crédit de 200,000 francs sollicité au budget de 1926 doit servir, en ordre principal, à la construction d'une partie du bloc de dépendances (cuisine). Ce bloc ainsi que le bloc d'entrée (bloc des services généraux) devaient être construits en 1925, mais le crédit demandé primitivement au projet de budget de 1925 a été réduit dans un but de compression des dépenses. Les services qui doivent occuper ces blocs se trouvent actuellement dans des baraquements qui peuvent encore être maintenus, à part ceux des cuisines.

Le crédit ci-dessus doit couvrir à la fois les travaux et les frais éventuels complémentaires d'études et de surveillance.

ART. 116. — Caserne de cavalerie à Spa et caserne d'infanterie à Malmedy (travaux, études, surveillance).

Crédit demandé: 500,000 francs.

En 1925, 1,500,000 francs avaient été votés pour continuer les travaux de construction de ces deux casernes.

Les travaux prévus pour la caserne de Malmedy sont mis en adjudication, mais ceux relatifs à la caserne de Spa n'ont pu l'être, étant donnée l'incertitude dans laquelle on se trouvait au sujet de l'effectif qui devrait occuper cette caserne, incertitude due au projet de réorganisation de l'armée.

Le crédit de 500,000 francs demandé pour 1926 doit servir en ordre principal :

- a) pour la caserne de Spa, aux travaux d'achèvement et d'appropriation des bâtiments déjà construits à l'effet de les rendre utilisables pour le nouvel effectif à y loger;
- b) pour la caserne de Malmedy, à la construction d'un bâtiment de dépendances.

Ce crédit doit couvrir à la fois les travaux et les frais éventuels complémentaires d'études et de surveillance.

Art. 117. — Installations pour le groupe de projecteurs du 4<sup>me</sup> régiment d'artillerie d'armée (travaux, études, surveillance).

Crédit demandé: 200,000 francs.

La batterie parc-atelier du 4<sup>me</sup> régiment d'artillerie d'armée est restée installée à Anvers dans des baraquements.

Elle doit être transférée à Bruxelles pour rejoindre le reste du régiment où des installations doivent lui être construites.

Le coût de ces installations sera de 1,800,000 francs. Leur réalisation sera effectuée sur plusieurs exercices.

Le crédit de 200,000 francs demandé pour 1926 servira, en ordre principal, à la construction d'un hangar de 450 mètres carrés et aux travaux préliminaires de construction d'un bloc de logement et d'un pavillon de latrines.

Il doit couvrir à la fois les travaux et les frais éventuels complémentaires d'études et de surveillance.

Art. 118. — Construction d'installations diverses au Camp de Beverloo (travaux, études, surveillance).

Crédit demandé: 550,000 francs.

Lors de l'établissement du Budget extraordinaire de 1925, il a été annoncé qu'il restait à prévoir, pour les exercices ultérieurs :

a) Les travaux de modernisation des latrines et égouts, travaux ajournés parce qu'ils sont liés à la distribution d'eau en cours d'exécution;

Les travaux d'installation de cette distribution ne seront complètement terminés qu'en 1927;

L'étude des travaux de modernisation des latrines et égouts n'a donc pas été poussée.

b) La construction de logements pour officiers et d'un mess.

De plus le détachement permanent à Beverloo, du régiment du chemin de fer ayant augmenté d'importance en raison de l'extension des voies de 0<sup>m</sup>60 et du matériel en service, il devient nécessaire de construire un petit casernement pour ce détachement.

Enfin, les nouvelles cuisines construites nécessitent l'acquisition de certains matériels culinaires modernes qui permettront d'améliorer encore la préparation de la nourriture du soldat au camp.

Le crédit nécessaire pour ces travaux et fournitures, non compris la modernisation des latrines et égouts, est évalué à 800,000 francs.

Toutefois, afin de répartir les dépenses sur plusieurs exercices, il n'est demandé que 550,000 francs pour 4926.

La construction des logements pour officiers et la modernisation des égouts et latrines seront reportées à l'exercice 1927.

Le présent crédit doit couvrir à la fois les travaux et les frais éventuels complémentaires d'études et de surveillance.

ART. 419. — Améliorations diverses au camp d'Elsenborn (travaux, études, surveillance).

Crédit demandé: 1,000,000 de francs.

La nécessité de ces améliorations a été justifiée lors de l'établissement des budgets précédents: l'état des baraquements existant encore dans ce camp et construits par les Allemands avant la guerre est déplorable; il est nécessaire de les remplacer par des constructions en matériaux durs.

L'établissement du programme d'ensemble des améliorations est à modifier, étant donnée la réorganisation en projet de l'armée. Cependant, il semble que l'on devra encore compter sur une dépense totale de 6 millions de francs. Un crédit de 1 million de francs est demandé pour 1926.

Il est destiné, en ordre principal, à la construction de 6 blocs de logement, à un mess pour sous-officiers et à des installations sanitaires.

Il doit couvrir à la fois les travaux et les frais éventuels complémentaires d'études et de surveillance.

ART. 120. — Continuation des installations de distribution d'eau dans les camps (travaux, études, surveillance).

Crédit demandé: 500,000 francs.

Le crédit alloué en 4925 n'a pas permis d'achever les installations de la distribution d'eau de Beverloo, par suite de l'augmentation du coût de la maind'œuvre et des matériaux : une somme de 250,000 francs est encore nécessaire.

En ce qui concerne Elsenborn, les améliorations apportées à ce camp n'étant pas complètement arrêtées, il n'a pas été possible de déterminer les modifications à apporter à la distribution d'eau. Mais il est certain, dès maintenant, que les réserves actuelles d'eau sont insuffisantes pour les effectifs en période de camp et qu'il est urgent de construire un réservoir supplémentaire. Le coût de ce réservoir est estimé à 250,000 francs.

C'est donc aux deux fins indiquées ci-dessus que le crédit de 500,000 francs est demandé.

Il doit couvrir à la fois les travaux et les frais éventuels complémentaires d'études et de surveillance.

ART. 121. — Écoles d'armes. — Extensions diverses (expropriations).

Crédit demandé : 50,000 francs.

Les procès en cours pour l'expropriation des terrains nécessaires pour les Écoles d'armes de Brasschaet ne sont pas terminés au moment de l'établissement du projet de budget pour 1926. Il n'est pas possible de prévoir quand ils se termineront. Il n'est donc demandé qu'un crédit réduit pour parer aux premiers paiements à faire si certains jugements intervenaient en 1926. Le crédit total nécessaire est toujours estimé à 340,000 francs.

Comme il a été exposé lors de l'établissement du Budget de 1925, l'achèvement des installations des Écoles d'armes à Brasschaet comprend l'établissement d'un système d'égouts.

Le crédit nécessaire est estimé à 250,000 francs, mais l'établissement du système d'égouts du camp dépend de celui du système d'égouts que doit établir la commune de Brasschaet sous sa voirie. Or, la construction de ce dernier n'a pas été effectuée faute de crédits et ne sera certainement pas terminée en 1926. La construction des égouts du camp peut donc être reportée à l'année 1927.

ART. 122. — Construction de logements pour officiers et militaires subalternes mariés, spécialement dans les camps (travaux, études, surveillance).

Crédit demandé: 300,000 francs.

L'impossibilité de trouver des logements dans le voisinage des camps rend quasi impossible le recrutement du personnel permanent, particulièrement du corps professoral des écoles d'armes qui fonctionnent dans ces camps.

Il a été reconnu urgent de remédier à cette situation.

Le crédit de 300,000 francs demandé pour 1926 permettra de terminer, à Beverloo, dix logements pour officiers, fonctionnaires, gradés subalternes et agents civils.

Il doit couvrir à la fois les travaux et les frais éventuels complémentaires d'études et de surveillance.

ART. 123. — Construction, aménagement ou acquisitions pour les dépôts et parcs-annexes, pour les dépôts et parcs divisionaires et de corps d'armée (travaux, études, surveillance, expropriations).

Crédit demandé: 850,000 francs.

Le programme d'ensemble de ces travaux, exposé à l'occasion de l'établissement des Budgets extraordinaires de 1923 et 1924, doit être remanié, étant donnée la réorganisation de l'armée.

Le crédit de 850,000 francs demandé pour 1926 servira en ordre principal :

- a) A continuer divers travaux indispensables d'achèvement dans certains dépôts-annexes et à terminer leur ameublement, ainsi que celui des dépôts divisionnaires et de corps d'armée;
- b) A continuer la construction du dépôt de munitions du IV° Corps d'armée et à construire des accès nouveaux à certains dépôts de munitions situés dans les forts de Liége et de Namur.

Il doit couvrir à la fois les travaux, les dépenses d'expropriations et les frais éventuels complémentaires d'études et de surveillance.

ART. 124. — Acquisition de matériel de casernement pour meubler les nouveaux casernements; acquisition de matériel et aménagement d'installations pour parer aux dangers d'incendie (travaux, études, surveillance).

Crédit demandé: 100,000 francs.

Le crédit nécessaire pour terminer les travaux et fournitures de l'espèce dans les nouveaux casernements qui étaient prévus, était de 200,000 francs.

Toutefois, comme les casernes de Hoogboom et de Spa ne seront pas terminées en 1926, il n'est demandé que 100,000 francs pour ladite année.

Ce crédit servira, en ordre principal, à acquérir le mobilier pour un bloc de la caserne de Hoogboom et pour la partie terminée de la caserne de Spa. Il servira également à installer des dispositifs pour parer aux dangers d'incendie.

Il doit couvrir à la fois les travaux et les frais éventuels complémentaires d'études et de surveillance.

Art. 125. — Acquisition de terrains, expropriations et travaux nécessaires pour le maintien et l'usage d'ouvrages défensifs allemands, ainsi que pour certains sites historiques de la querre.

Crédit demandé: 250,000 francs.

Sur le crédit alloué pour le même objet, en 1925, 188,000 francs étaient destinés aux travaux à exécuter par le Département des Travaux publics, pour le détournement de la route nécessaire au maintien du site dit « Boyau de la Mort ».

Ces travaux ne pourront être mis en adjudication en 1925; cette somme ne sera donc pas engagée et le Département précité a demandé qu'elle soit inscrite à nouveau au Budget de 1926.

- Le surplus, soit environ 60,000 francs, doit servir à payer des terrains non encore acquis ou en expropriation.

#### Service des Hôpitaux.

Art. 126. — Achat de matériel de mobilisation pour le Service de santé.

Crédit demandé: 1,600,000 francs.

La dépense totale est évaluée à 24 millions de francs. Une somme globale de 2,748,420 francs a été dépensée au cours des années 1923, 1924 et 1925.

Le crédit demandé est nécessaire en vue de poursuivre la réalisation du programme d'achat et de constitution du matériel de mobilisation du Service de santé. Le matériel actuel est désuet et absolument insuffisant.

Art. 127. — Réfection et extension de l'installation électrique à l'hôpital militaire du camp de Beverloo.

Crédit demandé : 200,000 francs.

L'installation électrique qui existe dans cet hôpital a été faite pendant la guerre par les Allemands au moyen de matériel défectueux, tels que fils de zinc, appareillage de zinc, fils non isolés, etc.

Ensuite de l'usure, cette situation devient dangereuse et risque de provoquer des courts-circuits.

D'autre part, certains pavillons achevés depuis la guerre sont dépourvus d'éclairage.

#### Service de l'Intendance.

Aut. 428. — Equipement des troupes : achat des objets d'équipement nécessaires à la constitution d'une réserve et des équipements de guerre.

Crédit demandé: 5,000,000 de francs (3° tranche).

Constitution de 10,000 équipements de guerre.

Service des Établissements et Services techniques de l'Artillerie.

Art. 129. — Edification de dépôts de munitions dans les bases (travaux, études, surveillance).

Crédit demandé: 1,500,000 francs (7° allocation).

Le coût total pour l'achèvement des travaux est estimé à 43 millions de francs. Le crédit doit servir à l'achèvement des travaux de construction des dépôts de Houthulst et d'Aertrijcke et à liquider les travaux préliminaires à l'organisation d'un troisième dépôt de munitions à Ploegsteert.

Il doit couvrir à la fois les travaux et les frais éventuels complémentaires d'études et de surveillance.

Art. 130. — Fonderie royale de canons : complètement de l'artillerie de campagne, de l'artillerie lourde et des autos blindés (matériel, main-d'œuvre, etc.).

Crédit demandé: 12,299,000 francs.

Ce crédit est sollicité en vue des acquisitions et travaux nécessaires pour améliorer et compléter l'artillerie en matériel, munitions et accessoires, ainsi que pour l'acquisition du matériel anti-aéronef et chars de combat.

Il se rapporte à la fois aux dépenses à faire pour les machines et l'outillage, l'achat des matières premières, l'installation des ateliers et la main-d'œuvre.

ART. 131. — Arsenal de construction : matériel anti-gaz, voitures diverses et harnais correspondants, ferrures de mobilisation (main-d'œuvre, etc.).

Crédit demandé: 11,300,000 francs.

\* Ce crédit est destiné à la confection on à l'achat de masques anti-gaz, de voitures diverses, de harnais, d'accessoires, de ferrures et à la remise en état du charroi récupéré.

Il se rapporte à la fois aux dépenses à faire pour les machines et l'outillage, l'achat des matières premières, l'installation des ateliers et la main-d'œuvre.

Art. 132. — Manufacture d'armes : complètement de l'armement portatif et des armes automatiques, matériel de tir (main-d'œuvre, etc.).

Crédit demandé: 8,830,000 francs.

Ce crédit est destiné à la fabrication ou à l'achat d'armes portatives, d'armes blanches, d'armes automatiques, d'accessoires d'armes, de matériel de tir, à la remise en état d'armes récupérées ou d'armes mises hors de service par la guerre et à l'équipement des ateliers de fabrication des pièces de rechange, ainsi qu'aux études de la Commission d'armement de l'infanterie et de la cavalerie.

Il se rapporte à la fois aux dépenses à faire pour les machines et l'outillage, l'achat des matières premières, l'installation des ateliers et la main-d'œuvre.

Art. 133. — Atelier de fabrication de munitions : complètement des approvisionnements en munitions d'artillerie et d'infanterie (matériel, main-d'œuvre, etc.).

Crédit demandé: 22,472,000 francs.

Ce crédit est sollicité en vue de compléter les approvisionnements de guerre en munitions d'artillerie et d'infanterie.

Il se rapporte à la fois aux dépenses à faire pour les machines et l'outillage, l'achat des matières premières, l'installation des ateliers et la main-d'œuvre.

Art. 134. — Acquisition de matériel pour le service technique du 4º régiment d'artillerie d'armée (projecteurs).

Crédit demandé : 900,000 francs (5° allocation).

Le coût total s'élèvera à 12,500,000 francs environ.

Le crédit est nécessaire à l'acquisition d'appareils, accessoires et réserves nécessaires au fonctionnement des projecteurs de 150 centimètres acquis en 1922, 1923 et 1924 et pour continuer à mettre sur pied la 1<sup>re</sup> batterie de projecteurs automobiles.

Art. 135. — Service des gaz de combat : construction d'un laboratoire pour essais semi-industriels de fabrication et achèvement de l'installation des laboratoires de chimie et de physiologie (travaux, études, surveillance).

Crédit demandé: 135,000 francs.

Le crédit sollicité se décompose comme suit :

1° 75,000 francs pour l'achèvement de l'installation des laboratoires de physiologie et de chimie. Les sommes accordées au Budget extraordinaire de 1925 ne permettront de réaliser, eu égard aux prix actuels des matériaux, que les parties essentielles du projet d'ensemble établi en 1924.

Cette somme permettra de poursuivre l'achèvement du projet.

2° 60,000 francs pour la construction d'un laboratoire semi-industriel destiné, vu le peu de développement de notre industrie chimique, à rechercher en temps de paix les procédés de fabrication des produits dont l'utilisation pourrait être rendue brusquement nécessaire en temps de guerre.

Le crédit doit couvrir à la fois les travaux et les frais éventuels complémentaires d'études et de surveillance.

#### Services techniques du génie.

ART. 136. — Constitution dans la base d'un parc de chemin de fer (travaux, études, surveillance).

Crédit demandé: 500,000 francs.

Le crédit demandé doit permettre l'achèvement des acquisitions de terrains nécessaires et la continuation des installations les plus urgentes.

La dépense totale prévue est de 4,600,000 francs.

Le crédit de 700,000 francs, demandé en 1925, a été réduit à 500,000 francs. Après l'octroi du crédit de 500,000 francs demandé pour 1926, il restera donc pour 600,000 francs de travaux à exécuter.

Le crédit sollicité pour 1926 servira, en ordre principal, à achever les travaux

prévus pour 1925 et non exécutés en raison de la réduction du crédit, et à construire le magasin à outillage ainsi que le logement pour le gardien du parc.

Il doit couvrir à la fois les travaux et les frais éventuels complémentaires d'études et de surveillance.

ART. 137. — Matériel de mobilisation du bataillon des pontonniers.

Crédit demandé: 30,500 francs (5° allocation),

en vue de continuer l'acquisition du matériel et de l'outillage de dotation des troupes et du matériel de ponts.

ART. 138. — Acquisition de matériel de liaison et de transmission pour les troupes et services de transmission.

Crédit demandé: 3,000,000 de francs.

Ce crédit est sollicité en vue de compléter les dotations de mobilisation des unités, suite à l'augmentation de matériel prévue par la nouvelle instruction sur les liaisons, pour continuer les nouvelles installations techniques et pour permettre l'étude, la mise en expérience et la construction du charroi à affecter aux troupes pour le transport du matériel de transmission.

Arr. 139. — Installations des troupes de transmission (travaux, études, surveillance).

Crédit demandé: 200,000 francs.

Lors de l'établissement du Budget extraordinaire de 1925, il a été dit que le crédit de 150,000 francs demandé pour cette année était la dernière allocation nécessaire pour achever ces installations.

Mais, à ce moment, l'entreprise de construction du parc, dont le coût tolal était imputé sur le Budget de 1923, était encore en cours. L'entrepreneur adjudicataire étant décédé, l'entreprise a dû être résiliée. Des travaux pour une somme d'environ 150,000 francs n'ont pu être exécutés.

Actuellement, pour achever ces travaux, une somme de 200,000 francs est nécessaire. C'est le montant du crédit demandé.

Il doit couvrir à la fois les travaux et les frais éventuels complémentaires d'études et de surveillance.

ART. 140. — Complètement du matériel de guerre du régiment de Chemin de fer.

Crédit demandé: 155,000 francs,

pour compléter partiellement le matériel de mobilisation.

Art. 141. - Complètement du matériel de guerre du parc du génie d'armée.

Crédit demandé: 665,000 francs,

en vue de continuer les acquisitions nécessaires pour porter à la hauteur voulue la dotation des unités et pour fournir à l'armée le matériel qui lui est nécessaire.

Art. 142. — Exécution des dispositifs de destruction d'ouvrages d'art.

Crédit demandé: 300,000 francs (5<sup>mo</sup> allocation).

Le crédit sollicité est nécessaire pour continuer la création de dispositifs permanents de destruction dans les ouvrages d'art dont la mise hors de service doit pouvoir être réalisée en temps de guerre.

Art. 143. — Aménagement de gares du réseau belge en vue des embarquements et débarquements des troupes.

Crédit demandé: 100,000 francs (2º allocation).

La dépense pour l'achèvement des travaux projetés est estimée à 1,813,000 francs, aux prix actuels. Ces travaux sont nécessités par le fait que le réseau des chemins de fer belges se caractérise, tant au point de vue militaire qu'au point de vue industriel, par de grandes possibilités de transport, résultant du développement des voies ferrées, en même temps que par des possibilités insuffisantes d'embarquement et de débarquement, ainsi que de garage dans les gares.

L'inverse existe sur le réseau frontière allemand et dans la zône de l'Est français.

Le crédit demandé pour 1926 permettra l'amélioration de deux gares, qu'il est particulièrement urgent d'aménager.

### Aéronautique militaire.

Art. 144. — Aérodromes: achat de terrains et travaux de casernement divers (expropriations, travaux, études, surveillance).

Crédit demandé: 3,000,000 de francs. .

Lors de l'établissement du Budget extraordinaire de 1925, il a été signalé qu'une somme de 3,471,000 francs était encore nécessaire pour terminer les acquisitions de terrains et les travaux de casernement divers.

Un crédit de 500,000 francs a été accordé en 1925; il resterait donc 2,971,000 francs à solliciter.

D'autre part, il a été reconnu qu'il était indispensable d'acquérir encore certains terrains pour maintenir libres de toute construction et pour améliorer ainsi les couloirs d'accès aux plaines d'atterrissage des aérodromes.

Le coût de ces acquisitions complémentaires s'élèvera à environ 5,400,000 francs.

La somme globale encore nécessaire pour l'aménagement des aérodromes s'élève donc à environ 8,371,000 francs.

Mais certains procès d'expropriation actuellement en cours semblent devoir encore trainer; de plus, l'acquisition des terrains nécessaires aux couloirs d'accès ne pourra se réaliser en un an; avec le crédit sollicité, on escompte pouvoir faire face aux paiements à effectuer en 1926 pour les dépenses d'expropriation et d'acquisition et, le cas échéant, pour les travaux, ainsi qu'aux frais éventuels complémentaires d'études et de surveillance.

Art. 145. — Complètement du matériel aéronautique militaire.

Crédit demandé: 7,000,000 de francs,

pour poursuivre la réalisation du programme arrêté en 1920.

Ce crédit se décompose comme il suit :

- a) Achat d'aéronefs . . . . . . . . . . . . . . . . . . fr. 6,000,000 >
- b) Achat d'armements (mitrailleuses et lance-bombes) . . . 1,000,000

Total. . . fr.  $7,000,000 \rightarrow$ 

#### Services divers.

Art. 146. — Moyens matériels à réaliser pour améliorer et intensifier l'instruction des troupes (travaux, études, surveillance, expropriations).

Crédit demandé: 1,500,000 francs.

Le crédit global prévu en 1923 était de 27,041,000 francs. Il devait se répartir sur plusieurs exercices.

Toutefois il fut réduit à 20,557,000 francs par suite de l'ajournement de la question de la préparation militaire.

Sur cette somme, trois allocations ont été accordées: 7,307,000 francs en 1923 (la somme inscrite au Budget était de 9,457,000 francs, mais elle comprenait une somme de 2,150,000 francs pour la préparation militaire à laquelle il a été renoncé en 1923); 2,250,000 francs en 1924 et 4,000,000 en 1925 (le crédit demandé était de 4,927,000 francs, mais il a été réduit à 4,000,000 de francs ensuite de la compression des dépenses).

Les allocations de 1923 et 1924 ont été presqu'entièrement dépensées; celle de 1925 le sera probablement également.

Le crédit de 1,500,000 francs demandé pour 1926 servira :

- a) A installer l'éclairage électrique dans quatre casernes et dans la partie construite de deux autres;
  - b) à construire deux stands tunnel;
  - c) à l'achèvement de l'équipement et du remaniement des champs de tir;
  - d) à la construction de 2 portiques de gymnastique.

Il doit couvrir à la fois les travaux, les dépenses d'expropriations et les frais éventuels complémentaires d'études et de surveillance.

ART. 147. — Acquisition de terrains d'assiette de tronçons de chemins de fer militaires construits par les Allemands et qu'il importe de conserver.

Crédit demandé: 50,000 francs.

Il s'agit des tronçons de chemin de fer de Cappellen-Pylogone de Brasschaet et Cappellen-Hoogboom.

Des allocations ont été accordées pour ces acquisitions en 1923, 1924 et 1925.

L'État est déjà propriétaire de nombreuses emprises. Mais les négociations pour les dernières sont laborieuses. Entamées en 1924, elles n'ont pas encore pu aboutir.

D'après un avis de la Commission chargée des acquisitions et des expropriations dans la banlieue d'Anvers, la somme nécessaire pour terminer les dernières acquisitions serait de 400,000 francs.

Il n'est demandé que 50,000 francs pour l'année 1926 parce qu'il semble que cette somme suffira pour faire face aux paiements à résulter des décisions qui interviendront en 1926.

ART. 148. — Extension ou acquisition des plaines de manœuvres.

Crédit demandé: 200,000 francs.

L'instruction de la troupe exige actuellement des plaines de manœuvres beaucoup plus étendues que celles qui existent dans certaines garnisons.

L'extension des plaines actuelles ou l'acquisition de nouvelles est nécessaire. La question est à l'étude pour les grandes garnisons.

En ce qui concerne Liège, une nouvelle plaine devrait être acquise à Bressoux. Cette acquisition coûtera 4 million de francs.

Un crédit de 200,000 francs est demandé pour pouvoir (commencer les acquisitions.

Art. 149. — Mobilisation industrielle.

Crédit demandé: 300,000 francs,

pour favoriser la mobilisation industrielle de l'armée en permettant de subsidier les industriels résolus à créer un outillage spécial intéressant surtout les fabrications militaires, d'assurer l'achat de machines particulières ou de travaux spéciaux concernant les fabrications de mobilisation.

11. — Dépenses non perhanentes afférentes aux réparations des dommages de guerre.

ART. 150. — Service des bâtiments et constructions militaires : bâtiments.

Crédit demandé: 10,000 francs.

Ce crédit se rapporte aux dépenses de liquidation des établissements belges en France. Certains points sont encore litigieux. On attend la décision du Gouvernement français. La date de liquidation de ces affaires ne pouvant être prévue, le renouvellement du crédit de 100,000 francs destiné, en 1925, à faire face aux affaires les plus urgentes, et qui n'a pas été dépensé, n'est pas demandé.

La somme de 10,000 francs proposée paraît nécessaire pour le règlement d'une affaire actuellement à l'étude et qui semble devoir être éventuellement liquidée au moyen de cette somme,

Art. 451. — Frais des commissions des pensions militaires, instituées par les lois coordonnées sur les pensions militaires, chargées de statuer sur les droits aux pensions et allocations des militaires et assimilés, ou de leurs ayants droit, ayant participé à la campagne de 1914-1918 (y compris une somme de 60,000 francs pour la partie mobile des traitements). Frais de transport de ces militaires et assimilés appelés devant les commissions des pensions militaires. — Frais de séjour dus aux ayants droit des militaires ou assimilés ayant pris part à la campagne de 1914-1918, appelés, par application de l'article 40bis des lois coordonnées précitées, devant une commission médicale et, éventuellement, frais de visite médicale à l'étranger desdits ayants droit, ainsi que les frais d'hospitalisation résultant de leur mise en observation dans un hôpital militaire. — Frais résultant de l'application du décret du 24 mai 1925 du Haut Commissaire royal Gouverneur des territoires d'Eupen-Malmedy et de La Calamine. — Frais de la Commission médico-légale.

Crédité demandé : 580,000 francs.

La majoration de 150,000 francs comparativement à 1925 provient du transfert au présent article, de la somme de 150,000 francs prévue antérieurcment à l'article 62 du Budget ordinaire de 1925, pour frais de transport d'invalides appelés devant les commissions de pensions militaires.

Art. 152. — Réquisitions diverses et dégâts (y compris les indemnités payées, à titre d'avance, par la Belgique pour le compte du Gouvernement britannique).

Crédit demandé: 2,000,000 francs.

Pour assurer le paiement :

- a) Du reliquat des créances arriérées en matière de réquisitions et dégâts;
- b) Des dommages causés en 1914 dans les positions fortifiées par les mesures préventives de défense;
- c) Des indemnités que le Gouvernement belge, substitué au Gouvernement britannique conformément à l'accord du 4 septembre 1917, paiera, à titre d'avance, pour le compte du Gouvernement auglais.

Crédit demandé: 25,000 francs.

Somme nécessaire pour l'excercice 1926.

Art. 154. — Dépenses du service de destruction des munitions (y compris une somme de 2,400 francs pour la partie mobile des traitements et salaires).

Crédit domandé: 1,251,755.

### Décomposition du crédit :

dépenses.	Service central.	Régions dévastées.	Région Ouest.	Région Est.	Totaux.
io a) Personnel (y compris les indemuités aux officiers pensionnés) fr	4,200 »	13,000 »	4,100 »	47,700 »	39,000 »
b) Partie mobile des traite- ments et salaires	1,200 »	<b>)</b> 3	» .	4,200 »	2,400 »
c; Ouvriers	>>	654,469 »	1 <b>3</b> 8,312 »	50,680 »	\$43,461 »
20 Indemnité de danger.	. ))	15,000 »	5,800 »	900 »	21,700 »
3º Indemnité de déplacement et de séparation	300 »	9,780 »	3,000 »	<b>4,</b> 750 »	17,830 »
4º Frais de location d'immeubles et de terrains	>>	4,164 »	12,000 »	»	16,164 »
5º Dégats occasionnés aux ter- rains et immeubles par la destruction des munitions.	»)	25,000 »	50,000 »	10 000 »	85,000 »
6º Achat de matériel, outils et Objets divers nécessaires aux services de destruc- tion	<b>&gt;</b> >	91,000 »	24,000 »	3,000 »	118,000 »
7º Frais de chauflage, éclai- rage, abonnements télé- phoniques	500 »	9,500 »	1,000 »	2,400 »	43,400 »
8. Assurance, accidents, soins médicaux, etc	>>	8,800 »	3,500 »	3,500 »	15,800 »
9º Frais de transport du per- sonnel militaire (par che- min de fer et par vicinal)	>>	»	4,000 »	»	4,000 »
10º Évacuation par vicinal des munitions récupérées	<b>&gt;&gt;</b>	»	75,000 »	"	75,000 »
Totaux fr.	6,200 »	830,713 »	320,712 »	94,130 »	4,251,755 »

#### MINISTÈRE DES FINANCES.

### 1. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES PROPREMENT DITES.

ART. 155. — Acquisition, construction, aménagement et ameublement de locaux pour les services dépendant de l'Administration de l'enregistrement et des domaines.

Crédit demandé: 1,000,000 de francs.

L'organisation des services de recettes et de contrôle et leur centralisation dans les locaux adaptés aux besoins nouveaux doit être continuée au fur et à mesure des possibilités.

D'autre part, l'État doit assurer l'installation des bureaux qui, en raison de l'importance prise par les services et aussi par suite de la crise persistante des logements, ne peuvent être établis, comme c'était la règle, dans la maison d'habitation des receveurs.

ART. 156. — Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes.

Crédit demandé: 200,000 francs.

Même chiffre qu'en 1925.

Art. 157. — Prix d'achat d'immeubles pouvant échoir à l'État ensuite de poursuites sur saisie exercée à sa requête.

Crédit demandé: 200,000 francs,

contrebalancé par une recette de 200,000 francs portée aux recettes extraordinaires.

ART. 158. — Construction, acquisition et aménagement d'immeubles pour le Service des contributions directes et du cadastre. Réalisation de l'acquisition, par l'Administration des contributions directes et du cadastre, d'immeubles et meubles sous sequestre, pour lesquels l'État peut exercer un droit de rétention.

Crédit demandé: 1,000,000 de francs.

Un crédit de 3,500,000 francs est prévu au budget des dépenses extraordinaires de 1925, notamment pour la liquidation des sommes afférentes à l'exercice, par l'État, du droit de rétention prévu par la loi sur les biens

d'ennemis, l'Administration des contributions directes, douanes et accises ayant retenu certains membles et immembles; ce crédit est destiné à faire face également aux frais d'acquisition et d'aménagement d'immembles que ladite Administration doit se procurer pour installer ses divers services provinciaux en vue de répondre aux exigences du nouveau régime fiscal; enfin, le même crédit permet la construction de maisons donanières à la frontière.

L'Administration des contributions directes et du cadastre étant aujourd'hui entièrement distincte de celle des douanes et accises, des articles différents sont ouverts au budget des Finances pour ces deux administrations; on ne peut agir autrement pour les dépenses extraordinaires.

La mise en application des impôts sur les revenus a exigé l'utilisation de locaux spacieux destinés à recevoir le public et à servir de bureaux au personnel. Dans les grandes villes et agglomérations, les services ont été centralisés, les fonctionnaires et employés étant tous installés dans un même bâtiment, tant pour les facilités du service que pour celles des contribuables qui, aujourd'hui, doivent se mettre souvent en rapport avec les inspecteurs et les contrôleurs des contributions, alors qu'antérieurement les receveurs seuls étaient fréquemment en contact avec les redevables.

A défaut de locaux convenables, il n'a été possible, jusqu'à ce jour, de procéder à la centralisation des services que dans les localités importantes. L'expérience ayant permis de constater que le groupement des offices donnait d'excellents résultats, le moment est venu d'étendre cette mesure aux villes secondaires ainsi qu'aux agglomérations industrielles.

Le crédit de 1 million de francs demandé pour 1926 permettra la réalisation partielle de cette réforme, qui sera poursuivie graduellement à mesure que les circonstances locales s'y prêteront.

Art. 159. — Construction, acquisition et aménagement de maisons pour les agents de la douane aux frontières et d'immeubles pour le service des douanes et accises. Réalisation de l'acquisition, par l'Administration des douanes et accises, d'immeubles et meubles sous sequestre, pour lesquels l'Etat peut exercer un droit de rétention.

Crédit demandé: 2,000,000 de francs.

Voir les explications données à l'article précédent.

Le programme de construction de maisons douanières est en bonne voie d'exécution et il est à prévoir que le crédit de 1925 sera dépensé en grande partie. Néanmoins, il n'a pas été possible d'engager tous les travaux indispensables dans la partie nord des cercles d'Eupen-Malmedy, notamment, où la frontière a été tracée de telle manière que les agents de la surveillance ne peuvent se loger. Il reste à construire de nombreuses habitations que l'on pourra mettre en adjudication en 1926.

En outre, des nécessités semblables doivent être satisfaites à différents points de la ligne-frontière du nord du pays.

Art. 160. — Avance du Trésor belge pour couvrir les dépenses d'outillage économique des territoires du Ruanda-Urundi (2<sup>ne</sup> tranche d'une avance totale de 20,000,000 de francs).

Crédit demandé: 4,300,000 francs.

Deuxième tranche de l'avance totale de 20,000,000 de francs pour les dépenses d'outillage économique des territoires du Ruanda-Urundi.

L'emploi de cette somme de 20 millions a été indiquée au projet de Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour 4925 (Doc. Ch. des Repr. n° 4-XVI, Session extraordinaire de 1925).

Des mesures sont prises en vue du remboursement au Trésor de cette avance de 20 millions et de toutes les autres sommes déjà avancées et restant à avancer, Le remboursement se fera en trente ans sur la base d'un intérêt de 6 %. La première annuité figure au Budget des Voies et Moyens de 1926. (Remboursements.)

Art. 161. — Participation au capital d'établissement des lignes d'autobus concédées à la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux.

Crédit demandé: 1,500,000 francs.

Même crédit qu'en 1925.

Art. 162. — Participation de l'Etat dans la formation du capital des sociétés locales ou régionales d'habitations et logements à bon marché, agréées par la Société Natonale (art. 7 de la loi du 11 octobre 1919).

Crédit demandé: 300,000 francs.

Comme pour l'exercice 1925, on estime qu'un crédit de 300,000 francs sera suffisant pour couvrir, en 1926, la participation de l'État, soit dans la formation du capital des sociétés à constituer, soit dans l'augmentation éventuelle du capital d'anciens groupements.

- II. DÉPENSES NON PERMANENTES AFFÉRENTES AUX RÉPARATIONS DES DOMMAGES DE GUERRE.
- Arr. 163. a) Restitutions de prix ou de produits de toute nature indûment perçus, encaissés par le Domaine en matière de recettes de réparation, y compris le butin de guerre. Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.

Crédit demandé: 200,000 francs.

b) Honoraires d'avocuts et d'avoués, frais de vente et autres actes, frais de procédure, dommages-intérêts, întérêts moratoires, déboursés, etc., en fait

de recouvrement par le Domaine d'indemnités allouées indûment pour dommages de guerre et d'autres produits en matière de recettes de réparation, à l'exception du butin de guerre.

Crédit demandé: 10,000 francs.

Mêmes crédits qu'en 1925.

Ant. 164. — Réparation des dommages résultant de la guerre causés aux propriétés de la Donation royale et aux autres immeubles domaniaux.

Crédit demandé: 100,000 francs,

nécessaire pour continuer les travaux en 1926.

ART. 165 — Dépenses de toute nature ayant pour objet l'entretien, la réparation et l'amélioration des maisons ouvrières érigées dans les régions dévastées et destinées à être vendues (y compris exceptionnellement les dépenses des exercices antérieurs).

Crédit demandé: 300,000 francs.

Le Département des Affaires Économiques (Office des Régions dévastées), a remis au Domaine les cités-jardins érigées dans les régions dévastées et comportant un chiffre total d'environ 1,200 maisons. Les constructions du type « semi-définitif » sont généralement faibles et exigent des réparations indispensables.

L'Administration des Domaines ne fera exécuter que les travaux strictement nécessaires pour conserver aux cités un aspect convenable en vue de leur aliéna tion au profit du Trésor.

# SERVICES BELGES DES RESTITUTIONS ET RÉPARATIONS EN NATURE.

#### 1º Réparations en nature.

ART. 166. — Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service (y compris une somme de 44,000 francs pour la partie mobile des traitements.)

Crédit demandé: 167,690 francs,

se décomposant comme il suit :

i	agent temporaire à				. i	r.	12,000	))	<b>12,000</b>	))
1	id.						11,250	<b>»</b>	11,250	>>
i	id.						8,000	<b>»</b>	8,000	))
3	<del></del>				A	REF	ORTER	fr.	31,250	

	N° 4 — XVII]				(	144	4)								
3								•	R	EPORT.		•	fr.	31,250	>>
3	agents temporaires									•	6,50	00	))	19,500	<b>)</b> )
4	id.										6,0	00	<b>»</b>	6,000	>>
3	id.			•		•		•			5,20	00	))	15,600	))
1	id.	•									5,00	00	>>	5,000	))
1	id.										4,8	00	>>	4,800	))
2	id.										4,60	00	<b>&gt;&gt;</b>	9,200	))
2	id.	,				•					4,40	00	<b>))</b>	8,800	3)
1	id.										4,20	00	<b>)</b> )	4,200	))
1	nettoyeuse	•				•	•				2,10	<b>00</b>	))	2,100	<b>»</b>
18	····													106,450	>>
	Indemnité de réside	nce												8,000	))
	Indemnité familiale	٠	. ,									•		3,240	))
	Partie mobile des t	raite	me	nts.							•			44,000	<b>)</b> )
	Prévisions pour aug	gmei	ntat	ion	s	. ,								6,000	))
									']	Cotal.	-		fr.	167,690	»

ART. 167. - Indemnités pour travaux extraordinaires.

Crédit demandé: 1,000 francs,

pour faire face à toute éventualité.

Art. 168. — Frais de route, de séjour et de déplacement.

Crédit demandé: 5,000 francs.

pour faire face à toute éventualité.

Art. 169. — Matériel.

Crédit demandé: 50,000 francs.

Frais de bureau, chauffage, éclairage, téléphones, télégrammes, publicité, etc.

ART. 170. - Frais divers.

Crédit demandé: 1,500,000 francs.

Commissions aux représentants, frais d'assurance, d'expédition, droits de douane, etc., résultant de la vente des produits fournis par l'Allemagne à titre de réparation.

#### 2º Services des restitutions.

ART. 171. — Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service (y compris une somme de 13,600 francs pour la partie mobile des traitements).

Crédit demandé: 67,700 francs,

### se décomposant comme suit :

1	agent temporaire						•							fr.	19,000	>>
1	id.														15,000	»
1	id.									•					6,500	))
4	id.					٠.	•	•							5,600	»
1	nettoyeuse								•						2,100	>>
5	•													••	48,200	»
	Indemnité de résid	lend	e.	•			•								3,500	>>
	Id. familial	е.													2,400	>>
	Partie mobile des	trai	ten	ent	s.	•	•	•	•	•		•			13,600	<b>)</b> )
									1	Гота	L.	•	•	fr. _	67,700	»

Art. 172. — Indemnités pour travaux extraordinaires.

Crédit demandé: 500 francs,

pour faire face à toute éventualité.

ART. 173. — Frais de route, de séjour et de déplacement.

Crédit demandé: 1,000 francs,

pour faire face à toute éventualité.

Art. 174. — Matériel.

Crédit demandé: 310,000 francs.

	toyage et réparations, eau, gaz, électricité, etc.)	300,600	» 
	d'ouvriers, frais de garde, d'outillage, matériaux pour net- toyage et réparations, eau, gaz, électricité, etc.)	300,600	<b>))</b>
20	Frais des dépôts de l'Allée-Verte et du Moulin-Ricquier (salaires		
10	Frais de bureau, chauffage, éclairage, téléphones, télégrammes, etc	10,000	<b>»</b>

ART. 175. — Frais d'expédition, droits de douane, etc., résultant des fournitures faites par l'Allemagne à titre de réparation, en vertu du plan de Dawes.

Crédit demandé: 3,000,000 de francs.

Reproduction du crédit alloué en 1925.

#### Récupération du butin de guerre.

Art. 176. — Dépenses en matière de récupération du butin de guerre, y compris les dépenses des années antérieures (y compris une somme de 7,200 francs pour la partie mobile des traitements).

Crédit demandé: 200,000 francs.

Reproduction du crédit voté pour 1925.

#### MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES.

II. — Dépenses non permanentes afférentes aux réparations des dommages de guerre.

#### Administration centrale.

ART. 177. — Traitements d'activité et de disponibilité, indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. — Versements à effectuer par l'État en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés. — Etudes et missions. — Dépenses diverses (y compris une somme de 1,735,197 francs pour la partie mobile des traitements).

Crédit demandé: 7,000,000 de francs.

Diminution de 927,000 francs comparativement à 1925 :

- 1° Réduction de 1,306,700 francs, conséquence de la diminution du nombre d'agents.
- 2º Augmentation de 379,700 francs, provoquée :
  - a) Par les bonifications d'ancienneté accordées aux invalides de la guerre en vertu de la loi du 21 juillet 1924;
  - b) Par les versements à effectuer par l'État en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 40 mars 1925 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés.

# Décomposition du crédit :

## a) Personnel.

1	directeur général fr.	28,000	"
3	directeurs dont 1 agent temporaire assimilé	69,000	))
1	inspecteur principal	18,000	))
45	sous-directeurs et agents temporaires assimilés	281,250	>>
46	chefs de bureau et agents temporaires assimilés	226,000	))
24	sous-chefs de bureau et agents temporaires assimilés	276,000	<b>&gt;&gt;</b>
11	commis-rédacteurs de 1 <sup>re</sup> classe et agents temporaires		
	assimilés	97,750	))
458	commis-rédacteurs de 2e classe et agents temporaires		
	assimilés	896,500	
	commis et agents temporaires assimilés	20,000	
	commis d'ordre id	585,200	
9	commis expéditionnaires id	35,600	<b>»</b>
	employés	131,900	))
50	sténos-dactylos, dactylographes et agents temporaires		
	assimilés	256,000	
	huissiers, messagers, garçons de bureau	133,850	
27	nettoyeuses	56,700	»
488	-	3,444,750	<b>»</b>
	Prévisions pour promotions et augmentations (y com- pris les augmentations accordées aux invalides de la guerre par application de la loi du 21 juillet 1924	200,000	<b>»</b>
	Indemnité de résidence	180,000	<b>))</b>
	Indemnités familiale et de naissance	90,000	<b>)</b> )
	Partie mobile des traitements	1,400,000	)}
	Versements à effectuer par l'État en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés	150,500	»
	Total fr.	5,132,250	 >>>
b) É	tudes et missions à confier à des personnes étrangères au Département fr.	15,000	»
c) In	ademnités et secours à accorder aux fonctionnaires, employés et gens de service se trouvant dans une situation exceptionnelle fr.	15,000	» 

d) Honoraires de l'avocat-conseil, d'avocats et d'avoués pour affaires traitées par les services repris sous le litt. a	31,000 »
e) Indemnité du médecin agréé	2,500 »
f) Quote-part du Département dans les dépenses :  1° Du Comité supérieur de contrôle (y compris une somme de 29,460 francs pour partie mobile des traitements) fr. 196,660 »  2° De l'Office central des Imprimés (y compris une somme de 1,587 francs pour la partie mobile de traitements) 5,190 »	<b>201,850</b> »
g) Personnel de l'Office des Régions dévastées; frais résults	ant des Comi <b>té</b> s
consultatifs, abonnement de l'avocat-conseil (y compris 304,150 francs pour la partie mobile des traitements).	une somme de
Personnel.	
1 directeur général fr.	28,000 »
1 inspecteur général (en disponibilité)	9,918 »
6 directeurs	140,000 »
9 sous-directeurs dont 1 temporaire	169,750 »
7 chefs de bureau dont 1 temporaire	102,000 »
4 sous-chefs de bureau dont 2 temporaires	46,750 »
31 commis rédacteurs dont 17 temporaires	195,950 »
13 sténo-dactylos dont 9 temporaires	72,400 »
4 commis d'ordre temporaires	21,300 »
3 expéditionnaires temporaires	<b>16,400</b> »
6 messagers dont 4 temporaires	27,200 »
10 agents temporaires	188,600 »
4 nettoyeuses temporaires	13,100 »
99 fr.	1,031,368 »
Prévisions pour promotions et augmentations	70,392 »
Abonnement de l'Avocat-conseil	10,000 »
Vacations du médecin agréé	5,000 »
Comité technique et Comité de contrôle	30,000 »
Indemnité de résidence	47,750 »
Id. familiale	33,740 »
Partie mobile des traitements	304,150 »
Bonifications à accorder aux invalides par application de la loi du 21 juillet 1924.	28,000 »
Application de la loi relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés	32,000 »
TOTAL fr.	1,592,400 »
h) Frais de dernière maladie et de funérailles fr.	10,000 »

### Récapitulation.

Littéra	<i>a</i> )	Office des dommages de guerre et services dont les attributions se rapportent aux dommages de		
		guerre fr.	5,432,250	>>
Id.	b)	Études et missions	15,000	<b>)</b> )
Id.	c)	Indemnités et secours	15,000	))
Id.	d)	Honoraires de l'avocat-conseil, d'avocats et d'avoués.	31,000	»
Id.	e)	Indemnité du médecin agréé	2,500	))
Id.	f)	Quote part du Département dans les dépenses du Comité Supérieur de contrôle et de l'Office Central des imprimés	201,850	<b>&gt;&gt;</b>
Id.	g)	Office des Régions Dévastées	1,592,400	<b>»</b>
Id.	h)	Indemnité à titre de compensation des frais de der- nière maladie et de funérailles de fonctionnaires, employés et gens de service en activité de service.	10,000	<b>»</b>
		Total fr.	7,000,000	 »

Art. 178. — Indemnités pour travaux extraordinaires. Crédit demandé : 85,000 francs.

Réduction de 10,000 francs par rapport à l'exercice 1925. Ce crédit est sollicité pour faire face à toute éventualité.

> ART. 179. — Frais de route, de séjour et de déplacement. Jetons de présence.

> > Crédit demandé: 140,000 francs.

### Détail du crédit :

<i>a</i> )	<ul> <li>1º Office des Dommages de guerre et services dont les attributions se rapportent aux dommages de guerre.</li> <li>2º Jetons de présence et frais de route et de séjour des délégués des sinistrés entendus à titre consultatif.</li> </ul>	40,000	»
<i>b</i> )	Office des régions dévastées; missions	100,000	))
	Total fr.	140,000	 »

Réduction de 50,000 francs par rapport à l'exercice 1925.

#### ART. 180. - Matériel.

Crédit demandé: 370,000 francs.

#### Détail du crédit :

- a) Office des Dommages de guerre et services dont les attributions se rapportent aux dommages de guerre . . . . . . . . . . . fr. 200,000 »
- b) Office des régions dévastées :
  - 1° Fournitures de bureau, impressions, publications, documentation photographique, etc. fr. 440,000 »
  - 2º Location, aménagement, chauffage et éclairage d'immeubles, achat et entretien de mobilier, menues dépenses, etc.

Diminution de 80,000 francs par rapport à l'exercice 1925, provenant de la réduction des frais de chauffage et d'aménagement des locaux, des frais d'achat et d'entretien du mobilier et des frais d'achat de fournitures de bureau.

#### DOMMAGES DE GUERRE.

#### Cours et Tribunaux.

ART. 181. — Frais de gestion des organismes de réparations : a) Traitements et partie mobile des traitements et indemnités du personnel. Travaux d'écritures. Indemnités pour travaux extraordinaires. Indemnités de voyage et de séjour du personnel. Versements à effectuer par l'État, en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925, relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés. Jetons de présence; b) Matériel; c) Frais de justice, y compris les honoraires et les indemnités de déplacement des experts agissant à l'intervention des Commissaires de l'État, des inspecteurs du remploi, ou à celle du service des constats et expertises. Frais de déplacement des sinistrés. Indemnités des membres des Commissions arbitrales.

Crédit demandé: 13.000.000 de francs.

Diminution de 6,105,460 francs par rapport au crédit alloué pour l'exercice 1925, malgré une majoration provoquée :

- a) Par les bonifications d'ancienneté accordées aux invalides de la guerre par application de la loi du 21 juillet 1924;
- b) Par les versements à effectuer par l'État en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925, relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés;

#### La diminution est occasionnée :

- a) par le transfert aux juridictions ordinaires ou à d'autres juridictions des dommages de guerre, des attributions de certains tribunaux de dommages de guerre;
- b) par le non-renouvellement des mandats d'environ 150 commissaires de l'État;
- c) par le recours moins fréquent à la collaboration d'experts;
- d par la suppression d'un certain nombre d'emplois temporaires dans les commissariats et les greffes;
- c) par la suppression de la Commission des Transactions et des assesseurs près les tribunaux des dommages de guerre.

#### Décomposition du crédit :

raitements et indemnités des présidents, vice-présidents, grefliers et greflier adjoints des trois cours	'S- »
raitements et indemnités des présidents, vice-présidents, greffiers et greffiers-adjoints des tribunaux	))
raitements des commissaires principaux et des commis- saires de l'État	))
raitements des inspecteurs et inspecteurs-adjoints du remploi	<b>&gt;&gt;</b>
rimes de rendement aux commissaires de l'État, inspec- teurs et inspecteurs-adjoints du remploi	<b>»</b>
raitements et indemnités du personnel subalterne des commissariats, des greffes et des services de l'inspection du remploi	»
demnité à titre de compensation des frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires et gens de service en activité de service	<b>)</b> )
ravaux d'écritures et de traduction	<b>»</b>
idemnités pour travaux extraordinaires	<i>»</i>
demnités de voyage et de séjour du personnel des Cours et des Tribunaux, des Commissariats de l'État et des Inspections du remploi; rémunération des huissiers- audienciers des Cours et Tribunaux	>>
7) P 10 180 000	

TOTAL. . . fr. 10,150,000 »

Nº 4	XVII]	(122)
------	-------	-------

Les divers postes concernant la rémunération du personnel se détaillent comme suit :

## Cours.

Cotto	•					
Le nombre des chambres devra vraisembl Elles comprendront :	ableme	ent ê	tre	porté	à 20.	
3 présidents (1 par cour) : $6,000 \times 3 =$	=			. fr.	18,000	))
17 présidents de chambre : $5,000 \times 17 =$					85,000	
3 greffiers (4 par cour): $11,000 \times 3 =$	<u> </u>				33,000	>)
47 greffiers-adjoints: $8,000 \times 17 =$					136,000	))
,	FOTAL.	-		. fr.	272,000	»
Tribuua	tx.					
Le nombre des chambres a été diminué 1924 et 1925. Il pourra encore être réduit						
Ces 40 chambres nécessiteront :						
<ul> <li>présidents choisis parmi les magistrats e ordinaires qui bénéficient, en vertu de 31 janvier 1924, d'une indemnité annuel 5,000 × 18 =</li> <li>vice-présidents, dont 18 choisis parmi l tifs ou honoraires des juridictions ordina d'une indemnité annuelle de 4,000 fran</li> </ul>	e l'arre lle de l es mag nires ques es (arr	êté 5,00 gistr ui bé rèté	roy: 0 fra ats inéfi roy	al du ancs: . fr. effec- icient al du	90,000	»
31 janvier 1924): $4,000 \times 18 =$		•	•	• •	72,000	
et 4 à 12,000 francs : $12,000 \times 4 =$					48,000	
48 greffiers à $10,000$ francs : $10,000 \times 18$			•	• •	180,000	
22 greffiers-adjoints à 8,000 francs : 8,000 Versements à effectuer par l'État en exé et 4 de la loi du 10 mars 1925 relative :	cution à l'assu	des iran	ce e	cles 3 n vue	176,000	))
de la vieillesse et du décès prématuré de	s empl	oyés	S .	• •	11,000	<u>))</u>
,	POTAL.	i.	•	. fr.	577,000	»
Commissariats	de l'Ét	at.				
I. — Cours (20	Chaml	or <b>e</b> s)				
$2$ commissaires de l'État par Chambre $20  imes 2 = \dots$	,					40
II. — Tribunaux (4						
4 commissaire principal par arrondisser			•		iheieta un	
tribunal des dommages de guerre .				٠.		18
1 commissaire principal et 7 commissaire	res de	ľÉt	at à	titre	extraordi-	ο
naire						8 aeı
130 commissaires de l'État					•	$\frac{130}{100}$
				TOTAL.		199

La rémunération des commissaires principaux est fixée à 12,0 13,300 francs, selon leur ancienneté de service; celle des cl'État est de 6,000 francs (6,500 ou 7,000) ou 10,000 fra 11,000), selon que les intéressés consacrent journellement de quatre ou de sept heures à leurs fonctions. Tenant compte ce que de nombreux commissaires de l'État bénéficieront l'augmentation triennale réglementaire de 500 ou de 1,000 fixer à 10,500 francs le traitement moyen des 199 commis 10,500 × 199 =	commissaires ancs (10,500 at un minime e, d'une part, , en 1926, francs, on pe ssaires prévus	de ou um de de eut s:
Versements à effectuer par l'État en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés	65,000	<b>»</b>
Total fr.	2,454,500	»
Inspecteurs et inspecteurs-adjoints du remploi.		
18 inspecteurs du remploi à 12,650 francs : $12,650 \times 18 = \text{fr.}$	227,700	<b>»</b>
90 inspecteurs-adjoints du remploi au traitement moyen de $40,500$ francs : $40,500 \times 90 =$	945,000	<b>»</b>
Versements à effectuer par l'État en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés	25,400	<b>&gt;&gt;</b>
Total fr.	1,198,100	»
•		-

#### Primes de rendement.

Aux termes des dispositions de l'arrêté royal du 18 novembre 1922, modifiées par celles de l'arrêté royal du 31 décembre 1924, les commissaires principaux, les commissaires de l'État, les inspecteurs et les inspecteurs-adjoints du remploi peuvent bénéficier d'une prime de rendement qui varie de 1,200 à 7,000 francs.

La prime moyenne peut être fixée à 5,000 francs.

199	commissaires de l'État à 5,000 francs fr.	995,000	))
18	inspecteurs du remploi à 5,000 francs	90,000	<b>)</b> )
80	inspecteurs-adjoints à 5,000 francs	450,000	<b>»</b>
	Versements à effectuer par l'État en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés.	45,000	<b>)</b> )
	TOTAL fr.	1,580,000	>>

Personnel subalterne des commissariats, des greffes et des services de l'inspection du remploi.

De nombreux emplois temporaires pourront être supprimés dans les commissariats et les greffes, mais certains titulaires seront transférés aux services de l'inspection du remploi. Il convient, dans ces conditions, de réunir en un seul poste les prévisions concernant le personnel subalterne de ces divers services.

Ce personnel sera réduit, en 1926, à 500 agents environ (employés, messagers et concierges).

Tenant compte de ce que l'indemnité forfaitaire allouée aux employés recrut	tés
récemment a été fixée à 5,800 francs l'an et de ce que certains employ	
anciens bénéficient d'indemnités plus élevées, le traitement moyen peut êt	
évalué à $6.500$ francs : $6.500 \times 500 =$ fr. 3.250.000	>>

Bonifications d'ancienneté ac	cordées aux	invalides	de la	guer	re		
en vertu de la loi du 21 ju	iillet 1924.			.     .		80,000	)

Indemnité familiale. — Cette indemnité est mensuellement de 30 francs pour chacun des deux premiers enfants, de 40 francs pour le troisième et de 50 francs pour chacun des suivants.

L'indemnité moyenne annuelle peut être fixée à 35 × 12 = 420 francs pour environ 170 enfants, soit 420 × 170 = Versements à effectuer par l'État en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés . . .

Total. . . . fr. 3,566,400 »

b) Matériel: frais de matériel résultant du fonctionnement des divers organismes de dommages de guerre; fournitures de bureau et d'imprimés, achat et entretien de mobilier, chauffage et éclairage des locaux, loyer des locaux occupés par les Cours, menues dépenses, etc.

550,000 »

74,400 »

165,000

c) Frais de justice, y compris les honoraires et les indemnités de déplacement des experts agissant à l'intervention des commissaires de l'État, des inspecteurs du remploi ou à celle du service des constats et expertises. Frais de déplacement des sinistrés. Indemnités des membres des commissions arbitrales . . . . . . . fr.

2,300,000 »

#### Récapitulation.

Littera	a)		-			. fr.	10,150,000	>>
Id.	b)			2			550,000	>>
Id.	c)	-		-			2,300,000	>)
T	OTAL	ÐE	L'AR	TICLI	Ε.	. fr.	13,000,000	))

Aut. 182. — Commission franco-belge des conflits d'attribution en matière de dommages de guerre. — Indemnité du secrétaire belge. — Frais de route et de séjour, jetons de présence des membres belges. — Frais d'administration.

Crédit demandé: 30,000 francs.

Reproduction du crédit alloué pour 1925.

LIQUIDATION DES INDEMNITÉS DUES AUX SINISTRÉS.

Art. 183. — Indemnités allouées aux ayants droit pour dommages de guerre, y compris celles consenties par l'intermédiaire de la Fédération des Coopératives, ainsi que celles octroyées en exécution de la loi du 24 juillet 1921 sur la dépossession involontaire des titres au porteur. — Indemnités aux victimes civiles de la guerre pour déportation et en remboursement de frais médicaux, pharmaceutiques et de suralimentation. (Après la clôture de l'exercice 1925, les sommes liquidées ou restant à payer sur les indemnités accordées par des jugements rendus ou des transactions approuvées à une date antérieure à celle du 1<sup>er</sup> janvier 1926, ainsi que sur les avances maximales octroyées aux sinistrés antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1926, pourront être imputées sur ce crédit.)

Crédit demandé: 500,000,000 de francs.

Reproduction du crédit alloué pour 1925.

Le paiement des indemnités pour dommages de guerre en obligations de la Dette publique, à 5 %, 1925, par application de l'arrêté royal du 16 juin 1924, s'effectue comme il suit :

- le Lorsqu'il y a eu création d'un titre nominatif, celui-ci doit être déposé chez l'Agent du Trésor; après examen par le Ministère des Affaires Économiques, le paiement en obligations de la Dette publique à 5 %, a lieu aux Caisses de la Banque Nationale de Belgique, sur présentation du titre nominatif revêtu d'une autorisation de paiement donnée par le Département des Finances;
- 2° Lorsqu'il n'y a pas encore en émission de titre nominatif, le paiement en obligations de la Dette publique à 5 % a lieu aux mêmes Caisses sur présentation de mandats créés par la Trésorerie sur réquisition du Ministère des Affaires Économiques.

Les titres nominatifs échangés et les mandats acquittés sont remis au Département des Affaires Économiques pour être produits par celui-ci à la Cour des Comptes en justification des paiements d'indemnités pour dommages de guerre.

Le montant de celles-ci est imputé à charge du présent article et les mandats créés à cette fin doivent être convertis en récépissés de versement à titre de Produit d'emprunt, Dette publique 5 % 1925.

Ces opérations ne constituent, somme toute, qu'un simple jeu d'écritures ne donnant pas lieu à décaissement.

ART. 184. — Avances à faire aux sinistrés en exécution de l'article 15, 3º alinéa, de la loi du 10 mai 1919.

Crédit demandé: 5,000 francs.

Réduction de 5,000 francs par rapport au crédit voté pour l'exercice 1925.

### SERVICES EXTÉRIEURS DE L'OFFICE DES RÉGIONS DÉVASTÉES.

#### Liquidation des services extérieurs de reconstruction.

Ant. 185. — Liquidation des services extérieurs de l'Office des régions dévastées (anciens Hauts Commissariats royaux, services provinciaux de transports, services provinciaux de reconstructions, services d'achat et de répartition des matériaux, etc.): a) Traitements du personnel chargé de l'achèvement des travaux et de la liquidation des services; partie mobile des traitements, indemnités diverses, missions, indemnités d'intérim et de déplacement, frais de route et de séjour. Versements à effectuer par l'État en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés; b) Fournitures de bureau, impressions; c) Location et aménagement d'immeubles; chauffage, éclairage, entretien de mobilier, menues dépenses, etc.

Crédit demandé: 1,700,000 francs.

Réduction de 1,550,000 francs par rapport à l'exercice 1925.

EXECUTION DES LOIS DES 8 AVRIL ET 10 MAI 1919.

Arr. 186. — Intervention de l'État par voie de subsides, d'avances, etc., en faveur des communes soumises ou ayant été soumises au régime de l'adoption et relatifs à leur administration et au service financier de leurs dettes (art. 4 de la loi du 8 avril 1919) (y compris un report de 500,000 francs pour des dépenses régulièrement engagées et restant à payer sur des crédits tombés ou à tomber en annulation).

Crédit demandé: 2,500,000 francs.

Réduction de 2,500,000 francs par rapport à l'exercice 1925.

ART. 187. — Réparations (reconstructions, etc.), en exécution de l'article 4 de la loi du 8 avril 1919 sur l'adoption nationale des communes et sur la restauration des régions dévastées et de l'article 27 de la loi du 10 mai 1919 sur la réparation des dommages résultant des faits de la guerre. Dépenses diverses se rattachant à ces réparations : achats et expropriations de terrains en raison de leur relotissement; dépenses diverses inhérentes à la liquidation des services

(127)

(y compris le règlement des réquisitions et locations de terrains opérèes dans le passé pour la pose des voies ferrées du service des transports); destruction d'abris bétonnés, de projectiles, etc. (Après la clôture de l'exercice 1925, les sommes restant à payer du chef d'engagements contractés à une date antérieure à celle du 1<sup>er</sup> janvier 1926 pourront être imputées sur ce crédit).

Crédit demandé: 50,000,000 de francs.

Diminution de 30,000,000 de francs par rapport à 1925.

Arr. 188. — Honoraires d'ingénieurs, d'architectes, de géomètres etc.; frais résultant des formalités préalables aux adjudications, etc. (y compris un report de 3,000,000 de francs au minimum pour des dépenses régulièrement engagées et restant à payer sur des crédits tombés ou à tomber en annulation).

Crédit demandé: 4,000,000 de francs.

Réduction de 500,000 francs par rapport à l'exercice 4925.

Arr. 189. — Dépenses pour pourvoir aux besoins urgents du logement : construction de maisons ouvrières, isolées ou en cités (salaires, achats de matériaux de construction, frais de transport, voirie, plantations, etc.); subsides pour permettre à certains petits propriétaires la reconstruction de leurs habitations, etc.; achat de matériaux de construction; frais de transport des matériaux; indemnités pour enlèvement tardif de briques appartenant à l'État (y compris un report de 500,000 francs pour les dépenses régulièrement engagées et restant à payer sur des crédits tombés ou à tomber en annulation).

Crédit demandé: 1,800,000 francs.

Réduction de 4,300,000 francs par rapport à l'exercice 1925.

Eu égard aux circonstances, par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds d'un montant variable, dont il sera justifié ultérieurement, peuvent être allouées pour les dépenses à effectuer, préalablement au visa de la Cour des Comptes, et qui sont imputables sur les articles 185 et 187 à 189.

#### Dépenses diverses.

Art. 190. — Accidents du travail (loi du 24 décembre 1903). Secours. Exécution des obligations incombant à l'État du chef d'accidents causés à des tiers par les services du Département des Affaires Économiques.

Crédit demandé : 50,000 francs.

Réduction de 250,000 francs par rapport à l'exercice 1925.

Art. 191. - Premier terme des pensions.

Crédit demandé : 3,000 francs.

Reproduction du crédit alloué en 1925.

ART. 192. — Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime. Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires, employés et gens de service en retraite et dont la famille se trouve dans le besoin.

Crédit demandé: 5,000 francs.

Même crédit qu'en 1925.

Art. 193. -- Redevance à payer à l'Administration des Postes pour le transport des correspondances administratives.

Crédit demandé: 136,781 francs.

Le forfait postal a été réduit de moitié pour 1926.

#### Dépenses imprévues.

Art. 194. — Dépenses imprévues non libellées au Budget.

Crédit demandé: 100,000 francs.

Reproduction du crédit voté pour 1925.

### MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLEGRAPHES.

II. — DÉPENSES NON PERMANENTES AFFÉRENTES AUX RÉPARATIONS DES DOMMAGES DE GUERRE.

ART. 195. — Administration des Chemins de fer. — Voies et travaux.

Crédit demandé: 44,643,118 francs.

# Ce crédit est destiné:

1° A la restauration des installations ci-après endommagées par la guerre :
A. — Restauration d'ouvrages d'art : travaux imprévus et non spécifiés fr. 500,000 »
B. — Reconstruction et restauration de bâtiments :
a) De l'exploitation : Meulebeek, reconstruction du magasin fr. 32,000 »
b) Des services divers: Louvain, reconstruction des locaux du service des marchandises
c) Travaux imprévus et non spécifiés . 500,000 »
C. — Aménagements et lignes :
<ul> <li>a) Rétablissement de voies : Lokeren à Saint-Nicolas-Waes, rétablissement de la seconde voie principale détruite par les Allemands, fr. 155,000 »</li> <li>b) Travaux imprévus et non spécifiés . 553,000 »</li> </ul>
708,000 »
D. — Rétablissement de la signalisation 1,500,000 »
<ul> <li>E. — Salaires des agents préposés à l'étude et à la surveil- lance des travaux de restauration : dessinateurs temporaires, surveillants; divers et imprévus 10,662,100 »</li> </ul>
F. — Matériaux nécessaires à la reconstruction de lignes et des installations endommagées au cours de la guerre
G. — Complément de travaux restant à réaliser :
a) Ouvrages d'art :
Groupe de Gand. — Boesinghe: pont sur la ligne de Cortemark fr. 400,000 »
Groupe de Gand. — Gramene : remise en état des culées du pont sur la Lys 40.000 »
Groupe de Gand. — Melle : ouvrages divers entre Melle et Quatrecht et mur de soutènement 1,700,000 »
Groupe de Namur. — Namur: pont du Luxembourg
A REPORTER fr. 2,440,000 » 38,442,100 »

	REPORT fr	. 2,440,000	) »	38,442,100	))
	b) Bâtiments pour le service de l'exploitation :				
	Groupe d'Anvers. — Anvers-Central couverture en cuivre du dôme		) »		
	Groupe de Charleroi. — Auvelais reconstruction du bâtiment des	:	, ,,		
	recettes	. 482,000	) »		
	Groupe de Liége. — Ans : reconstruction d'un local à usages divers .		) »		
	Groupe de Mons. — Celles-Esca- naffles : abri pour voyageurs		) »		
	Groupe de Namur. — Naninne : reconstruction d'un magasin écono-				
	mique	15,000	»		
	Bâtiments pour signalisation.				
	Groupe de Gand. — Grammont : cabine pour 90 leviers	55,000	»		
	Groupe de Gand. — Lichtervelde : 2 cabines	25,000	) »		
	Groupe de Gand. — Poperinghe :  1 cabine		»		
	Bâtiments divers.				
	Groupe d'Anvers. — Héverlé : maison-				
	nette au passage à niveau n° 5 Groupe d'Anvers. — Louvain-Centre : reconstruction des locaux du ser-		) »		
	vice des marchandises	80,000	) »		
	Groupe de Mons. — Lessines : 1 mai- sonnette				
	Groupe de Mons. — Mouscron : 2 mai- sonnettes	93,000	<b>»</b>		
	Groupe de Namur. — Bastogne : reconstruction de maisonnettes.	50,000	))		
i	Groupe de Namur. — Cognelée :				
(	maisonnette	30,000	))		
	maisonnettes	35,000	» —	3,779,000	))
		A REPORTER .	fr.	42,221,100	»

	( 131 )	(Dépenses ca	traordinaires.	)
		fr.	42,221,100	))
Doubles voice	es.			
•	Hyon-Ciply à Harmig	gnies : remise 75,000 »		
Travaux en sto	ition.			
Groupe de Gand. — à double voie de 1		43,000»		
Groupe de Gand. — reconstruction de		20,000 »		
-	— Testelt : réta- ge de la rampe de	90,000 »		
	— Woluwe : réta- voie principale 	5,000 »	203,500	»
2º Remboursement à la Trés du Chemin de fer à la frais d'inspection, frêt fourniture de rails et d' Steel Gorporation of Govoyait l'intervention d' nisme de contrôle du 1	Hudson's Bay C°, de et assurance maritime 'éclisses faite en 1919 anada. Le contrat d'er e la Hudson's Bay C°	Londres, des afférents à la par l'Algoma atreprise pré- comme orga-	,	93
	TOTAL	fr	. 44,643,117	93
	ART. 196. — Postes	·		
Crédit	demandé : 4,131,00	0 francs.		
Reconstruction et	réfection de locaux o au cours de la guer		létério <b>rés</b>	
1º Divers locaux. — Réfect	ion:			
Estimation : 35,000 fr Crédit demandé pour 1		fr.	35,000	<b>»</b>
2º Herve. — Parachèvemen	it:			
Estimation : 230,000 Crédit déjà engagé : 20 Crédit demandé pour 1	00,000 francs.		30,000	»
3. Lierre. — Parachèvemer	nt:			
Estimation: 75,000 fr				
Crédit accordé en 1925 Crédit demandé pour 1	0 0	75,000 »	75,000	<b>&gt;&gt;</b>
A	REPORTER fr.	75,000 »	140,000	»

	Report fr.	75,000	<b>))</b>	140,000	<b>»</b>
4°	Ypres. — Parachèvement : Estimation : 50,000 francs. Crédit accordé en 1925 non encore engagé. Crédit demandé pour 1926	50,000	<b>»</b>	50,000	»
5*	Dinant. — Parachèvement : Estimation : 12,000 francs. Crédit accordé en 1925 non encore engagé. Crédit demandé pour 1926	. 12,000	))	12,000	>>
(;°	Middelkerke. — Parachèvement : Estimation : 435,000 francs. Crédit accordé en 1925 non encore engagé. Crédit demandé pour 1926	325,000	»	435,000	»
7°	Nieuport. — Parachèvement : Estimation : 400,000 francs. Crédit accordé en 1925 non encore engagé. Crédit demandé pour 1926	400,000	<b>»</b>	400,000	»
8"	Malines. — Restauration de l'Atelier du Timbre : Estimation : 14,000 francs. Crédit accordé en 1925 non encore engagé. Crédit demandé pour 1926	: 14,000	))	14,000	<b>)</b> )
9°	Malines I. — Restauration des façades : Estimation : 80,000 francs. Crédit accordé en 1925 non encore engagé. Crédit demandé pour 1926	57,000	<b>»</b>	80,000	<b>»</b>
J	raux des crédits déjà accordés et qui ne seront probablement pas entièrement engagés . fr. raux des crédits demandés pour 1926	933,000	»	1,131,000	»
				1020	

(132)

La somme de 1,131,000 francs ne sera totalement engagée en 1926 que pour autant qu'une somme de 933,000 francs, comprise dans les crédits accordés en 1925 pour les mèmes objets, reste disponible à la fin de l'exercice 1925.

### ART. 197. — Télégraphes et Téléphones.

Crédit demandé: 373,000 francs.

°	Réimpression d'instructions	 . fr.	50,000	<b>&gt;&gt;</b>
2°	Remise en état de pylônes	 	100,000	>>
3°	Remise en état ou reconstruction de locaux	 	223,000	Ŋ
	TOTAL	 . fr.	373,000	»

Art. 198. — Électricité.

Crédit demandé: 260,000 francs.

Rétablissement des installations d'Alost, Melle, Ostende, Slykens, etc.

### BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES POUR L'EXERCICE 1926.

### TABLEAU II

# RECETTES EXTRAORDINAIRES

### NOTE

à l'appui des évaluations de recettes.

# BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1926.

6 ADMINISTRATIONS.	ARTICLES.	DESIGNATION DES PRODUITS.
ENREGISTREMENT ET DOMAINES	3 4 5	I. — Recettes extraordinaires.  Produit de l'aliénation extraordinaire d'immeubles  Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement de places fortes  Prix de vente d'immeubles échus à l'État ensuite de poursuites sur saisie exercée à sa requête .  Grédits bancaires. — Réalisation des créances de l'État à charge des acheteurs de devises cédées à rémère et non restituées à l'expiration des crédits  Sommes à verser par la ville d'Anvers pour reprise de terrains domaniaux et contribution dans les dépenses résultant des travaux maritimes exécutés par l'État au nord de la Ville .
TRÉSORERIE ETC.	6 7 8 9 10	Amortissement d'obligations de sociétés d'armement maritime.  Capital des obligations à 6% de l'Association nationale des industriels et commerçants, appartenant à l'État et remboursables par tirage au sort en 1926.  Subsides offerts à l'État pour construction, entretien et amélioration de routes

## DÉVELOPPEMENTS. — RECETTES EXTRAORDINAIRES.

ÉVALUATIONS		DIFFÉR	RENCES			
proposées pour 1926.	adoptées pour 4925.	en plus, en moins.		OBSERVATIONS.		
				Art. 4er Les recettes effectuées au 30 juin 49 <b>2</b> 5 se montent fr. 4,204,086 <b>4</b> 0. Les prévisions de 4925 seront considérablem <b>e</b>		
10,000,000	6,500,000	3,500 000	»	dépassées. La prévision de recette de 1926 se décompose comme suit : Immembles ayant appartenu à la Société des sites, réalisati prévue pour 1926 fr. 1,000,000 Immembles à Bruxelles et environs		
300,000	750,000	'n	450,000	Diverses ventes dont le prix excèdera 5,000 francs (Immeubles le long du canal de Terneuzen, immeubles à la côte)		
		i		Total fr. 40,000,000		
200,000	200 000	»	»	Aur. 2. — La recette exceptionnelle prévue en 1925 (prix d'i immeuble important à Termonde) disparaît en 1926.		
50,000,000	100,000,000	»	50,000,000	ART. 3. — Dans les poursuites de saisie immobilière exercées vue du recouvrement de l'impôt spécial sur les bénéfices de guer ou des dommages-intérêts prononcés au profit de l'Etat dans l procès pour trafic avec l'ennemi, il arrive assez fréquemment qu pour faire échec au fisc, personne ne se présente pour enchérir. procédure de saisie oblige le créancier à faire une mise à priaquelle apparaît comme équipollente à une offre d'achat sur		
75,000,000	»	75,000 000	»	base indiquée.  Dans l'hypothèse précitée, l'Etat créameier, poursuivant, devie ainsi de plein droit adjudicataire de l'immeuble saisi. La mise prix étant, dans les cas de l'espèce, fixée à une somme sensiblem inférieure à la valeur vénale du bien, l'Etat se rend de la soi propriétaire d'immeubles dans des conditions particulièreme favorables et réalise ainsi un bénéfice sérieux lors de la revente, même titre que tout créancier soucieux de ses intérêts, l'Etat peut se dispenser d'agir de la sorte.		
				ART. 4 Voir note-annexe.		
				Art. 5 Voir note-annexe.		
		į		Art. 6. — La contre-valeur des obligations remboursables 31 décembre 1926 est évaluée à 279,500 francs.		
				ART. 7. — En vertu de l'article 1er, 4e alinéa, de la loi		
279,500	271,500	8,000	»	6 mars 1925, le capital des obligations désignées au rembourment par les tirages sera versé en recette extraordinaire, et comtera en déduction de l'avance consentie à l'Association.  Sur le capital de 893,958,000 francs auquel s'élevaient le lightique par le le lightique de l'association.		
5,00 <b>0</b> ,000	>>	5,000,000	<b>»</b>	obligations remises au Trésor, il en a été remboursé po 4,820.000 francs le 1er juillet 1925. On peut fixer à 5 millions francs le capital qui pourrait être remboursable le 1er juillet 199		
500,000	500 000	»	»	ART. 8. — Même prévision de recette qu'en 1925.		
ይ ነበስ በስስ	g manna			ART. 9 Les prévisions de recettes se décomposent comr il suit :		
6,400,000	6, 100, <b>0</b> 00	*	»	Produit de la location de cube frigorifique. fr. 4,900.000 Produit de la location de moyens de transport. 400,000		
4,50 <b>0,00</b> 0	F 500 000	8 D	* <b>»</b>	Produit de la vente de glace		
	**************			TOTAL fr. 6,100,000		
148,879,500	415,821,500	83,508,000	50,450,000	ART. 10. — Il se présente que des remboursements doivent è effectués au Trésor sur des sommes prélevées à charge des créd du Budget extraordinaire. Logiquement, ces restitutions doive être versées en recette extraordinaire.		
Augmentati	ion fr.	3 <b>3,0</b> 5	8,000			

# BUDGET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

ADMINISTRATIONS.	ARTICLES,	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
		П. — Recettes de réparation.
	41	Office des Régions dévastées : vente de terrains et bâtiments par suite de relotissement ; recettes diverses
	12	Office des Régions dévastées : vente de matériaux de construction
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	13	Office des dommages de guerre : avances faites aux sinistrés en exécution de l'article 15, 3º alinéa, de la loi du 10 mai 1919. — Recouvrement d'intérêts et remboursement de capitaux.
	14	Office des dommages de guerre : indemnités allouées indûment aux sinistrés. — Frais de justice en matière de dommages de guerre.
	45	Produit de la vente d'objets hors d'usage (hormis l'Office des Régions dévastées) et acquis en vue de la reconstruction ou de la réparation de biens endommagés par faits de guerre
ENREGISTREMENT ) ET DOMAINES ET TRÉSORERIE, ETC.	16	Produit des livraisons allemandes en nature et versements allemands en numéraire (solde de l'annuité du plan Dawes)
TRÉSORERIE, ETC.	( <sup>4</sup> )	Remboursement par l'Allemagne des frais de l'armée d'occupation (pour mémoire)
INESONBRIE, ETC.	17	Produits divers
	18	Service de restitution industrielle
	19	Service de restitution agricole
	20	Produit de la réalisation du butin de guerre
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	21	Recouvrements sur les livraisons allemandes antérieures à l'entrée en vigueur du plan Dawes :
	a.	Livraisons diverses
	b.	Produit de la vente de stocks de colorants
	c.	Produit de la vente de chalands et remorqueurs
	22	Produit de la location d'objets livrés en nature : intérêts de prix non payés
		Total des receptes de réparation fr.

# DÉVELOPPEMENTS. — RECETTES DE RÉPARATION.

ÉVALU	ATIONS	DIFFÉRENCES			
proposées pour 4926,	adoptées pour 4925.	en plus.	en moins.	OBSERVATIONS.	
40,000,000	10,000,000	n	>>		
1 <b>0,00</b> 0 000	72,000,000	»	62,000,000	ART. 12. — La recette exceptionnelle prévue pour 1925 disparait	
5,000	5,000	»	<b>&gt;&gt;</b>		
5, <b>00</b> 0,000	1,000.000	4 000,000	»	Акт. 14. — Les lois coordonnées sur la réparation des dommage de guerre prévoient diverses actions en répétition à exercer contre	
500,000	500,000	»	»	certaines catégories de sinistrés. D'accord avec le Département de Affaires Economiques, il a été décidé que les sommes à récupére dans ces conditions par le Trésor seront recouvrées à l'intervention de l'Administration des Domaines. Il peut être prévu pour 4920 une recette de 5,000,000 de francs.	
256,000,000	756,000,000	n	500,000,000	ART. 15. — Beaucoup de travaux de restauration et de réparation de voies publiques, de terres et d'autres immeubles dévastés par le	
»	102,600,000	<b>»</b>	102,600,000	guerre ont été entrepris par le Gouvernement lui-même, au moyer de matériaux spécialement acquis à cet effet. Les travaux touchan à leur fin, les divers départements remettent à l'Administration	
1,000,000	<b>602</b> ,630	397,370	»	des Domaines, aux fins de vente, divers matériaux et objets qui on cessé de leur être utiles. Comme le coût des travaux ainsi que celui du matériel nécessair	
1,000,000	6,000,000	<b>»</b>	5,000,000	à leur exécution ont été imputés sur les crédits inscrits antérieu- rement au Budget des Dépenses recouvrables, il est logique que le produit de ces réalisations soit porté aux recettes de réparation.	
1,000,000	1,000,000	»	»	ART. 16. — Voir note-annexe.	
24,300,000	27,000.000	»	2,700,000	(4) ART. 7 de 1925. — La somme accordée pour le rembourse ment des frais de l'armée d'occupation, évaluée pour 1926 à 122,500,000 francs, a été déduite du montant présumé de l'annuité Dawes.	
				ART. 17. — Recette probable de 1926.	
167,890,000	»	167,890,000	»	ART. 18. — Les prévisions de recettes ne peuvent pas être éva luées à plus de 1,000,000 de francs en 1926.	
12,500,000	>>	12,500,000	,,	ART. 20. — 1º Le produit des ventes d'objets faisant partie de butin de guerre peut être arbitré, pour 1926, à. fr. 3,300,00	
<b>26,000 0</b> 00	»	26,000,000	» ·	2° Valeur du butin de guerre cédé à des sinistres à valoir sur leur indemnité de dommages de guerre et dont le Département des Affaires Economiques doit	
40,000,000	»	10,000,000	»	etre débité	
525,195,000	976,707,630	220,787,370	672,300,000	ART. 21 et 22. — Le libellé des articles justifie suffisamment l nature de la recette.	
Diminution. fr. 451,512,630		612,630			

# RÉCAPITULATION.

Property and the second				
	ÉYALU	ATIONS.	Dippérences.	
DÉSIGNATION DES PRODUITS.	proposées pour 4926.	adoptées pour 1925.	en plus.	en moins.
I. — Recettes extraordinaires.	148,879,500	445,821,500	3 <b>3,</b> 058,000	»
II. — Recettes de réparation .	525,195,000	976,707,630	»	451,512,630
Total, fr	674,074 500	4,092,529,130	33,058,000	451,512,630
	Diminution. fc.		418,45	4,630

#### NOTE-ANNEXE.

#### ART. 4.

Conformément à la note annexée au projet de Budget des dépenses et des recettes extraordinaires pour l'exercice 1925, (projet n° 4-XVI, pages 100 à 102) une somme de 100 millions de francs sera prélevée, à la fin de l'année 1925, sur le solde du fonds de tiers : Crédits bancaires — Contre-valeur des devises cédées à réméré et restituées après l'expiration des crédits (loi du 16 mars 1919), et rattachée au Budget extraordinaire de l'exercice 1925.

Au 10 octobre 1925, le solde de ce fond vait à	ds de tiers s'éle fr.	127,689,077	95
Le montant des recouvrements res s'établit comme suit :	stant à effectuer		
1º Promesses souscrites et non encore payée	s:		
<ul> <li>a) Par les débiteurs qui ont consolidé le la période du 23 avril au 10 juin 1924 fr.</li> </ul>	-		
b) Par des intéressés qui ont été auto- risés transactionnellement à stabi- liser leur dette après cette période			
fr.	14,638,139 33		
2º Contre-valeur, aux cours actuels, des devises non-restituées ni consolidées.	97,358,072 77	141,996,212	10
Ens	semble fr.	239,685,290	05
A déduire les sommes consignées par les cremboursables dès la restitution des devises		34,797,431	38
Solde présumé à la fin des opérations .		204,887,858	67

Après le prélèvement de 100,000,000 de francs à opérer fin décembre 1925, le solde se réduira à fr. 104,887,858.67.

Toutefois, ce chiffre pourrait subir une diminution sensible par suite d'une amélioration de notre change ou de décisions judiciaires qui seraient préjudiciables au Trésor.

D'autre part, des délais assez longs ont dù être accordés à certains souscripteurs de promesses.

Dans ces conditions, le Gouvernement propose de faire virer en 1926 du fonds de tiers susvisé, au Budget extraordinaire de l'exercice 1926, une somme de 50 millions de francs.

#### ART. 5.

L'État a acquis, en vertu de la loi du 10 mai 1900 et de celle du 30 mars 1906, de grandes étendues de terrains au nord d'Anvers pour l'exécution des travaux maritimes. Ainsi qu'il a été exposé lors du vote de ces lois, une partie des installations en voie de réalisation est à charge de la Ville, qui est tenue de dédommager l'État des avances qu'il a faites. En attendant que les modalités de l'opération aient pur être définitivement réglées, la Ville s'est engagée à verser un acompte de 75 millions sur les sommes qu'elle doit à l'État.

#### ART. 16.

Il n'est pas possible de faire, dès maintenant, une prévision absolument exacte et définitive des rentrées à escompter, pour l'exercice 1926, des réparations et des autres paiements de l'Allemagne. Pour procéder à pareille prévision, il nous faudrait connaître avec certitude comment se régleront plusieurs questions actuellement en cours de discussion. L'une est rélative à l'établissement des comptes franco-belges, qui se poursuit actuellement par voie de négociation entre les deux Trésoreries, (et dont dépendra l'importance de la délégation qui devra finalement nous être concentic par la France sur sa part des réparațions). L'autre a trait aux conditions territorialles de l'occupation rhénane, conditions ayant leur répercussion sur l'allocation qui nous est faite du chef de l'entretien de notre armée d'occupation. La troisième enfin, se rapporte au jeu même de la priorité belge : celle-ci a comme limite extrême le 1er septembre 1926, mais l'évaluation des prestations dont la Belgique a bénéficié jusqu'ici pourrait avoir pour résultat que la priorité fut satisfaite avant cette date et qu'aussitôt le pourcentage des réparations revenant à la Belgique tombat de 8 % à 4 1/2 %. Cette évaluation est également en cours à la Commission des Réparations.

Aussi, les prévisions envisagées, consignées dans le tableau ci-joint, ont-elles essentiellement pour but de donner une idée aussi fidèle que possible de l'importance des recettes escomptées.

# Estimation des sommes à percevoir par la Belgique sur les paiements de l'Allemagne au cours de l'exercice budgétaire de 1926.

AU TITRE DE	Huit douzièmes de l'annuité 1926-1927. En milliers de marks-or.	Quatre douzièmes de l'annuité 1925-1926, En milliers de marks-or.	Total. En milliers de marks-or.	TOTAL (2). En milliers de francs belges.
4º Frais de l'armée d'occu- pation fr	16,666	6,666 (1)	23,332	122, <b>4</b> 93
2º Dette de guerre aux Etats- Unis	4,526	2,162	6,688	35,112
3º Restitutions	1,848	884	2,732	14,343
4º Réparations	45,266	12,163	57,429	304,502
5º Délégation de créance fran- çaise	26,666	»	26,666	139,997
TOTAL fr	94,972	24,875	116,847	613,447

<sup>(4)</sup> En supposant que l'allocation revenant à la Belgique pendant la troisième annuité Dawes, du chef de l'occupation rhénane, soit de 20 millions de marks-or.

De la somme arrondie à . . . . . . . . fr. 613,500,000 » ont été déduits pour être portés en recettes aux Voies et Moyens: 1º Frais de l'armée d'occupation (poste 1º 122,500,000 » 2º Part de la Belgique au titre de sa dette de guerre envers les États-Unis dans l'annuité à verser par l'Allemagne (poste 2 ci-dessus) . 35,000,000 » 3º Une somme de 200 millions de francs en compensation partielle de fonds d'amortissement portés à l'ordinaire . . . . 200,000,000 Ensemble. fr. 357,500,000 »

RESTE. . . fr.

256,000,000 »

<sup>(2) 1</sup> mark-or = fr. 5.25 belges.

# ANNEXE

AU

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DE L'EXERCICE 4926.

Travaux et entreprises en cours pour lesquels des crédits sont sollicités en 1926, avec indication du degré d'avancement et du total probable de la dépense.

# Travaux et entreprises en cours pour lesquels

ojet	DESIGNATION	Crédits	CREDITS VOTES		
Articles du projet de Budget.	DESIGNATION  DES  TRAVAUX ET ENTREPRISES.	demandés pour 1926.	pour 4925.	antérieurement (depuis l'armistice).	
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	·			
1	I. — Dépenses extraordinaires proprement dites. Établissement d'éducation de l'État à Saint-Servais. — Travaux de parachévement des pavillons.	400,000 »	500,000 »	5,000,000 » Les crédits inscrits aux budgets de 1992 (soit 3,300,000 fr.) Concernent tous les établissements	
4	Asile d'aliénés de l'État à Tournai. — Reconstruction. — Aménagement des locaux. — Mobilier. — Matériel.	4.50.000 »	- 240,000 »	nouveaux.	
7	II. — Dépenses non permanentes de réparation. Asiles d'aliénés de Mons et Tournai. — Parachèvement des bâtiments. — Aménagement des locaux. — Mobilier. — Matériel.	150.000 »	320,000 »	1,852,200 »	
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE.				
10	<ul> <li>I. — Dépenses extraordinaires proprement dites.</li> <li>Travaux à effectuer aux sources minérales et installations sanitaires de Spa.</li> </ul>	200,000 »	200,000 »	4919 : 400,000 4920 : 400,000	
				1921 : 400,000 1922 : 400,000 1923 : 500,000 1924 : 500,000	
11	Travaux de captage et d'adduction des sources supérieures du Néblon.	1,500,000 »	1,500,000 »	1924 : 1,500,000	
12	Travaux d'établissement d'une distribution d'eau à Bruges, Saint-Nicolus, Alost et Wetteren.	2,350,000 »	4,600.000 »	1924 : 1,100,000	

Dépenses engagées au 4ºº août 1925	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
3,691,798 48	Les derniers pavillons seront construits en 1925. Il restera à effectuer les travaux de parachèvement, les installations électriques intérieures et extérieures, les canalisations d'eaux et les installations sanitaires.	4.091,798 48	
n	Les crédits de 1925 et 1926 permettront l'achèvement des travaux.	390,000 »	
2,172,200 »	Les travaux seront probablement terminés en 1926.	2,32 <u>2,</u> 200 »	
. 754,000 »	Les sources minérales Pouhon Pierre- le-Grand, Aux Armes-d'Autriche et Pouhon Prince-de-Condé sont re- mises en état. Il reste à aménager les captages extérieurs des sources Marie-Henriette, de la Sauvenière, de la Géronstère, de Barissart et de Groesbeek et à compléter l'aména- gement de la source du Hornay.	1,60 <b>0,000</b> »	
	Ges travaux ne pourront être réalisés que par étapes, au fur et à mesure de l'avancement des études. Les travaux d'aménagement des sources Marie-Henriette et du Hor- nay se feront en 1926.		
• 725,000 »	Les captages des sources supérieures du Néblon, de la source du Bois et de la source du Tinkou sont terminés. Le percement du tunnel de Himbe, le réservoir de 2,500 mètres cubes, l'usine élévatoire et le aivellement du terrain sont terminés, mais non reçus. Les conduites de refoulement des Grosses-Battes et vers le réservoir de Malvaux sont en cours. La galerie de Kinkempois et la traverse du pont d'Ougrée sont mis en adjudication.	7,500,000 » (part de l'État).	Le montant total de la dépense est de 22,300,000 francs, l'État intervient pour un tiers.
1,200,000 »	Saint-Nicolas : réseau terminé et reçu.  — Bruges : 4/5 des travaux terminés. — Alost et Wetteren : les travaux vont être commencés incessament.	4,450.000 » (part de l'État).	Le montant total de la dépense est de 13,350,000 francs. l'Etat intervient pour un tiers.

ojet	DÉSIGNATION	Crédits	CREDITS	S VOTÉS
Articles du projet de Budget.	DESIGNATION  DES  TRAVAUX ET ENTREPRISES.	demandés pour 1926.	pour 1925	antécieurement (depuis l'armistice).
13	Travaux d'amétioration du régime des caux de la vallée du Malbeek.	500,000 »	50 <b>0</b> ,000 »	1924 : 1,000,000
14	Distribution d'eau à Malines	500,000 »	500,000 »	»
45	Établissement des réseaux intérieurs de distribution d'eau pour les communes alimentées par les sources du Néblon.	2,250,000 »	1,750,000 »	,
16	11. — Dépenses non permanentes de réparation. Acquisition et renouvellement du mobilier pour l'hôtel et les bureaux des Gouvernements provinciaux.	100,000 »	400,000 »	4,290,000 »
	MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS.  I. — Dépenses extraordinaires proprement dites.			
18	Enseignement normal. — Construction, ameublement, etc., d'écoles normales.	<b>490,000</b> »	865,000 »	2,787,000 »
19	Enseignement normal Construction, ameublement et aménagement de l'Ecole normale de l'Etat à Lierre.	450,000 »	1,400,000 »	8,500,000 »
20	Enseignement normal — Construction, ameublement et aménagement de l'Ecole normale de l'Etat à Nivelles.	1,44 <b>0,</b> 000 »	1,050,000 »	8,000,000 »
21	Enseignement normal - Construction, amoublement et aménagement de l'Ecole normale de l'Etat à Blankenberghe.	300,000 »	560,000 »	7,700,00 <b>0</b> »
<u>બ</u> ેંગ્રે	Enseignement normal. — Construction, ameublement et aménagement de l'Ecole normale de l'Etat à Arlon.	1,905,000 »	4,900,000 »	7,000,000 2
23	Enseignement normal. Construction, amemblement et aménagement de l'Ecole normale de l'Etat à Virton.	500,000 »	350,000 »	700,000 »
24	Enseignement normal Amélioration, aménagement et ameublement de l'Ecole normale de l'Etat à Lacken.	388,60 <b>0</b> »	500,000 »	6,000,000 »
25	Enseignement primaire. – Aménagement, ameublement, in- stallation de pensionnats pour enfants de bateliers.	500,000 »	500,0 <b>00</b> »	»
28	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux dans les régions dévastées :  Lierre	728,100 » 400.000 » 300,000 »	200,000 »	erédit global.

	Dépenses engagées au 1er août 1925.	Degré d'avancement des travaux.	Montantiotal probable de la dépense.	Observations.
	350,000 »	Les travaux ne commenceront que vers la fin de 1925.	2,000,000 » (part de l'Etat).	Le montant total de la dépense est de 8,000,000 de francs (1er lot), l'État intervient pour un quart.
	»	Le réseau distributeur <i>intra muros</i> sera vraisemblablement terminé pour la fin de 1925.	3,000.000 » (part de l'Etat).	La dépense totale est de 9,000,000 de francs, l'Elat intervient pour un tiers.
	»	Tilleur: réseau terminé et reçu. — Glain: en voie d'execution. — Pour Ans, Grâce-Berleur, Vottem et Ro- cour les adjudications sont approu- vées. — Réservoir du Tiba: l'adju- dication sera approuvee incessam- ment. — Plusieurs autres projets de réseau sont approuvés.	9,000,000 » (part de l'Etal).	La dépense totale est évaluée à 27,000.000 de francs, l'État intervient pour un tiers.
	1,084,730 65	D'après les renseignements fournis antérieurement par les Gouver- neurs, on peut escompter que le renouvellement du mobilier sera achevé en 1927 ou 1928.	1,250,000 »	En raison de la situation financière du Trèsor, MM, les Gouverneurs ontété invités à surseoir aux acquisitions et aux travaux qui n'étaient pas absolument urgents, quitte à ne pas énuiser leurs crédits. It en résulte que des sommes relativement importantes sont retournées annuellement au Trésor et que la remise en état du mobilier des gouvernements provinciaux se prolonge en conséquence.  A noier également que les prix demandés par les fournisseurs augmentent d'année en année et que les prévisions relatives à la dépense totale seront très probablement dépassées.
	2,699,000 »	1/2 environ.	6,000,000 »	
	8,766,000 »	9/10 environ.	9,300.000 »	
	8,000 000 »	4/5 environ.	10,000,000 »	
İ	6.200,000 »	19/20 environ.	6,500,000 »	
	10,248,000 »	4/5 environ.	12,250,000 »	
	7 <b>0</b> 7,000 »	7/12 environ.	4,20 <b>0.000</b> »	
	330,000 »	2/5 environ.	888,600 »	
	υ	»	»	
	465,927 80 " "	2/5 environ. 	1,194,000 » 600 000 » 1,200 000 »	

ojet	DÉSIGNATION	Cardin	CREDIT	s votés
Articles du projet de Budget.	DESIGNATION  DES  TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Grédits demandés pour 4926.	pour 1925	antéricurement (depuis l'armistice).
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUPLICS.			
37	I. — Dépenses extraordinaires proprement dites.  Routes et raccordements — 4º Expropriations et travaux : constructions, redressements, élargissements. Squares et parcs publics dépendant des routes de l'Etat : créa- tion. Construction de ponts et subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts con- cédés, ainsi que de droits de péage existant sur les	3,900,000 »	7,357,500 »	213,000,000 »
	routes ou ponts concédés. Subsidés aux provinces et aux communes en vue de semplables rachats. Déman- tèlement de l'enceinte tortifiée d'Anyers. Etudes.			4° et 2° réunis jusque fin 4923
	2º Reconstruction, amélioration, réfection. Subsides aux communes pour travanx d'ainélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations. Ponts : reconstruction et réfection. Etudes.	45,040,000 »	15.865.000 »	
	3º Travaux à effectuer au moyen des subsides offerts à l'Etat pour construction et amélioration des routes, à l'exclu- sion des entreprises prévues à d'autres articles.	500,000 »	500,000 »	500,000 »
	4º Routes de : Ostende-Chistelles-Bruges-Gand-Bruxelles- Namur-Dinant-Hastière-Givet; Bréda-Anvers-Malines- Bruxelles; Charleroi - Philippeville - Couvin - Rocroy; Liège-Vesdre-Verviers-Spa et Verviers-Eupen; Bruxelles- Mons-Maubeuge et Lichtervelde-Ostende (faisant partie de l'itinéraire le plus direct entre Lille et Ostende) : réfection extraordinaire (1).	19,090,000 »	49.100.000 »	»
38	Route d'Anvers à Turnhout : élargissement sur les terri- toires d'Anvers, Borgerhout et Deurne.	<b>40</b> 0,00 <b>0</b> »	500,000 »	400,000 en 1924 et crédits globaux jusque fin 1923
39	Route d'Anvers (Kiel) au Rupel : élargissement sur le terri- toire d'Anvers.	150,000 »	200,000 » compris dans le to de l'art. 37.	Grédits globaux.
40	Etablissement, par la ville de Bruxelles, de l'avenue des Nations (prolongement de l'avenue Louise) : interven- tion de l'Etat.	500,000 »	300,000 »	300,000 »
41	Raccordement entre les routes de l'Etat Gand-Maubeuge et Grammont-Enghien, sur le territoire de Grammont (Ouden- berg) : construction.	50,000 »	100,000 »	200,000 »
42	Route de Wimismael, par Waterschey, à Meeuwen (section entre le chemin de fer Heppen-Asch et le village de Meeuwen) : construction.	75,000 »	150,000 »	230,000 »
<b>4</b> 3	Route de Winterslag, par Zwartberg, vers Meeuwen, section entre Winterslag et l'origine de la route de Winterslag- Asch : construction	<b>6</b> 0,00 <b>0</b> »	75,000 »	Crédits globaux.
44	Route de Peer à Genck, section entre Genck et Winterslag : construction.	2,600,000 »	500,000 »	1 <b>d</b> I
45	Route de Mechelen-sur-Meuse vers Opoeteren : construction.	75,000 »	200,000 »	100,000en 1924er crédits globaux jusque fin 1923.
46	Route d'Asch à Opoeteren : construction	400,000 »	120,000 »	120,000 -» et id.
47	Route de Liège à Berneau et de Visé à Mouland : rectification des rues de Visé.	500,000 »	1,650,000 »	1,000,000 » et id.

eng	enses igées oùt 1925.	Degré d'avancement des travaux.	Mont int total probable de la depense.	Observations.
		Grédit global.	3.900 000 » pour 1926.	
170,41	1,798 »			
		Id.	45,040,000 » pour 4926.	
8	7,031 64	"	50 <b>0,</b> 000 s pour <b>492</b> 6.	
		Nouvelle entreprise.	45,000,000 »	(1) Travaux proposés par la sous- commission technique du Comité consultatif des rontes.
890	» (200,0	Les expropriations sont entamées sur les territoires d'Anvers et de Bor- gerhout.	lmpossible å déterminer.	
19	6,85 <b>0</b> »	Les expropriations sont en cours.	fd.	
500	),000 »	1/3	4,800.000 »	
;	3,650 »	Les expropriations seront entamées dès que l'arrêté royal d'usage aura été publié	3,000,000	
17'	7,934 65	8/10 (expropriations.)	3,450,000 »	
ପ୍ର	0,000 »	Les expropriations sont entamées.	475 000 »	
39	1,785 70	Id.	3,450,000 »	
2(	0.049 61	ld.	Impossible à déterminer.	
1!	0.234 34	Id.	Id	
830		Les expropriations poursuivies par la ville de Visé sont en cours.	2,700,000 »	

orojet t.	DESIGNATION	Crédits	CRÉDIT	S VOTĖS
Articles du projet de Budget.	DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	demandés pour 1926.	pour 1925.	antérieurement (depuis l'armistice).
4	Bâtiments Civils de l'État. — Protection contre l'incendie	408,000 »	560,500 »	2,719,000 »
49	Monument du Lion de Waterloo	45,000 »	»	»
50	Palais du Roi, à Bruxelles	2,500,000 »	2,400,000 »	»
51	Palais des Anciens Princes Évêques de Liége	170,000 »	»	»
52	Hôtel du Gouvernement provincial, à Gand	50,000 »	<b>»</b>	»
53	Hôtel des Ponts et Chaussées, à Arlon	220,000 »	>>	»
54	(managed)			
54	Casernement des gendarmeries :			
	a) Construction d'une caserne de gendarmerie à Ypres (4re entreprise)	500.000 »	»	»
	b) Construction d'une caserne pour la brigade de Brecht.	200,000 »	»	»
	c) Construction d'une caserne pour la brigade d'Eupen (1 <sup>re</sup> entreprise).	450,000 »	»	» 4923:4,000,000
	d) Caserne de la force mobile de Mons. Travaux de drai- nage du terrain d'assiette de la caserne et établisse- ment de trottoirs autour des bâtiments construits (2º entreprise)	120,000 »	»	1924 : 480 000 1,480,000
	e) Construction de logements pour gendarmes mariés dans divers bâtiments de l'ancienne Abbaye de La Cambre	280,000 »	230,000 »	»
	f) Construction d'une caserne pour chacune des brigades de Rummen et de Tremeloo	430,000 »	»	»
	y) Acquisition d'objets mobiliers et malériel complémen- taire ou de première installation.	75,000 »	75,000 »	1919) crédits 1920 détermi- 1921) nés. 1922 : 145,000 1923 : 100,000 1924 : 100,000

Dépenses engagées au 1er août 1925.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
1,416,816 12	"	Impossible	Trayaux nouveaux.
1,110,010		à déterminer.	
>>	»	70,000 »	
»	»	7,500,000 »	,
»	»	470,000 »	Travaux nouveaux.
»	»	50,000 »	ldem.
»	>>	220,000 »	Idem.
		¥	
»	»	700,000 »	
>>	»	200,000 »	
» 4,056,000 »	" L'entreprise en cours, comprenant la construction de bâtiments pour gendarmes mariés et de pavillons de latrines, est presque terminée.	650,000 »	(¹) Le coût de l'entreprise en co
			s'élèvera à 1,086,000 francs. M le coût total de la caserne est est actuellement à 3,750,000 fran La dépense sera répartie sur p sieurs exercices.
»	Les travaux à imputer sur le Budget de 1925 scront adjugés le 18 dé- cembre 1925.	( <del>2</del> )	(2) Le coût total des travaux estimé à 510,000 francs, soit
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		montant des crédits demandés 1925 et 1926.
»	»	430,000 »	
117,083 06			
272,842 03			
227,337 87			
97,516 57			
99.054.55			
99,845 05 42.757 38	<b>)</b>	(³)	(3) Malgré les dépenses indiquées
956,436 51	"		contre, le mobilier de la gent merie n'est pas encore au comp Gela résulte de l'augmentation de sidérable des effectifs du co (environ 50 %, sur les effectifs de 1914). Les acquisitions sont limitées

jet	D. COLONIA (SULPA)	Crédits	CRÉDITS	VOTES
Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION  DES  TRAVAUX ET ENTREPRISES.	demandés pour 1926.	pour 1925.	antérieurement (depuis l'armistice).
<b>5</b> 5	Canaux brabançons. — Cette somme est destinée aux expro- priations qui font l'objet d'instances judiciaires et aux études.	<b>1</b> 75,000 »	475, <b>00</b> 0 »	3,750,000 »
56	Meuse. — Crédit demandé: 8,125,000 francs.			
	Normalisation de la Meuse entre les Awirs et Jemeppe (48°, 19° et 20° biefs).	50,000 »	50,000 »	»
	Endiguement de la section comprise entre le pont de Val-Saint-Lambert et le barrage de Seraing (2º tranche d'une dépense évaluée à 7,000,000 de françs).	1 000.000 »	4 000 000 »	>>
	Endiguement entre le ruisseau de Lize et le pont d'Ougrée (3° tranche d'une dépense totale estimée à 2,800,000 francs).	4,000,000 »	1,800,000 »	4,000,000 » (¹)
	Endiguement de la Mense, rive gauche, entre Chokier et le pont d'Ougrée (1se tranche d'une dépense totale estimée à 12,000,000 de francs).	4,000,000 »	vj	>>
ļ	Endiguement de la section comprise entre le port public de Tilleur et le pont d'Ougrée (3° tranche d'une dépense évaluée à 5,000,000 de francs).	<b>1</b> ,000,000 »	4,000,000 »	775,000 »
	Amélioration en aval de Liège (2º tranche d'une dépense totale estimée à 6,000,000 de francs).	3,000,000 »	4 <b>00,0</b> 00 »	» - ·
	Acquisition de terrains dans les provinces de Liège et de Namur pour l'amélioration du fleuve, sa normalisation et les travaux de canalisation.	500,000 »	1,650,000 »	Compris dans le crédit global.
i	Éclairage des barrages	475,000 »	»	»
	Opérations graphiques, dépenses diverses et imprévues .	400,000 »	. »	»
57	Sambre. — Crédit demandé: 4,930,000 francs.	-		
	Déplacement des ouvrages de navigation de Jambe-de-Bois. Approfondissement du lit en aval de cet ouvrage.	1,800,000 »	»	»
i	Endiguement à Marchienne-au-Pont (les tranche d'une dépense totale évaluée à 1,500,000 francs).	900,000 »	»	»
	Rectification de la Sambre en amont du déversoir de Bauce.	100,000 »	»	»
	Amélioration de la Sambre entre le pont de Ronet et l'embouchure dans la Meuse, à Namur (première tranche d'une dépense totale évaluée à 10 millions.	800,000 »	»	>>
	Acquisition de terrains, notamment en vue des travaux susmentionnés, ainsi que pour la construction d'une écluse à Montigny-sur-Sambre, à Farciennes, l'amélio- ration de la rivière à Mornimont, etc.	600.000 »	600,000 »	Compris dans le crédit global.
	Eclairage des barrages	30,000 »	»	>>
	Trayaux à effectuer à la boucle de Mornimont (première tranche d'une dépense totale estimée à 3 millions).	500,000 »	<b>»</b>	»
	Dépenses diverses et imprévus	<b>20</b> 0,000 »	»	<b>»</b>
				'

Dépenses engagées au 4º août 4925.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
3,045,000 »	10/11	3,300.000 »	
<b>13</b>	»	550,000 »	
»	»	7,000.000 »	
» ·	ν	2.800,000 »	(¹) Le crédit de 1924 n'a pas été employé.
Nouvelle entreprise	»	12,000,000 »	
»	»	<b>5,</b> 000,000 »	
»	»	6,000,000 »	
»	Négociations en cours.	Impossible à déter- miner.	
Nouvelle entreprise	D	175,000 »	
))	D	»	*
Nouvelle entreprise	. »	1,800,000 »	
Nouvelle entreprise	n	1,500,000 »	
Nouvelle entreprise	»	100 000 »	
Nouvelle entreprise	»	10,000,000 »	
»	<b>)</b> )	Impossible å déter- miner.	
Nouvelle entreprise	n	30,000 »	
ld.	»	3 000,000 »	
,,	n	))	

rojet t	DESIGNATION	Crédits		CRÉDIT	S VOTES
Articles du projet de Budget	des TRAVAUX ET ENTREPRISES.	demandés pour 1926.		pour 1925.	antérieurement (depuis l'armistice).
58	Ourthe. — Crédit demandé : 75,000 francs.				
	Amélioration générale : expropriations, subsides pour tra- vaux communaux et provinciaux.	25,000	»	25,000 »	Compris dans le crédit global.
	Dépenses diverses et imprévues, opérations graphiques.	50,000	»	))	»
59	Canaux houillers. — Crédit demandé : 46,515,000 francs.		Ì		
	Stabilisation de la tranchée de la Fléchère; acquisition de terrains et études	25,000	»	106,000 »	60,000 »
	Construction d'une maison éclusière, nº 27	40,000	»	>)	»
	Mise à grande section du canal de Charleroi à Bruxelles en aval de Claberq (4° tranche d'une dépense totale estimée à 147 millions de francs) :		,		
	a) Acquisition de terrains et études	20.000,000	»	15,400,000 »	68,750,000 »
	b) Travaux	26,000,000	»	20,000,000 »	) 00,150,000 "
	Élargissement et exhaussement de digues pour rémédier aux affaissements houitlers.	300,000	»	»	»
	Imprévus et dépenses diverses	150,000	»	»	»
<b>6</b> 0	Canaux de Liège à Anvers. — Crédit demandé: 8,790,000 fr.	8			
	Amélioration du canal de Maestricht à Bois-le-Duc, entre Smeermaes et Neerharen, études, expropriations et travaux (3º tranche d'une dépense totale estimée à 4,200,000 trancs).	4,600,000	»	235,800 »	1,285,000 »
	Amélioration des sections dudit canal au nord de Neerharen : coudes Eysden II, Lanklaer et Beeck, expropriations et travaux (3° tranche d'une dépense totale estimée à 4,500,000 francs).	600,000	*	<b>250</b> 000 »	250,000 »
	Travaux à effectuer pour améliorer la navigation aux abords des écluses doubles 1, 2 et 3, et construction de nouvelles écluses (2º tranche d'une dépense totale estimée à 6 millions).	2,000,000	»	300 000 »	>>
	Construction d'une maison pontière nº 6 à Neerpelt .	40,000	»	<b>»</b>	»
	Elargissement par tronçons successifs du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut entre l'écluse 4 et le pont n° 1 (3° tranche d'une dépense totale évaluée à 12 millions).	3,000,000	*	<b>2,100,000</b> »	2.500,000 »
	Empierrement des chemins de halage le long des canaux de jonction de la Meuse à l'Escaut et de Turnhout vers Anvers.	5 <b>00,</b> 000	»	ъ	» -
	Empierrement des chemins de halage et consolidation des herges des canaux d'embranchement vers Turnhout et de Turnhout vers Anvers.	300,000	»	»	»

Dépenses engagées au 1st août 4925.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
19,089 » ; 26,000 » }	n n Nouvelle entreprise.	Indéterminé. " 4,000,000 » (¹)	(¹) Acquisitions, études et travaux.
45,908,912 40 (4) 67,400 000 » (5)	49 %	40.000 »	(²) Sommes liquidées. (³) Montant engagé.
))	Nouvelle entreprise.	300,000	
794,718 99 82,481 30	40 v <sub>i</sub> . 7 ajo	4.200,000 ·› 4,500,000 ·›	
» Nouvelle entreprise	)) 1)	6,000,000 » 40,000 »	
2,600.000 »  Nouvelle entreprise	)) ()	12,000,000 » 500,000 »	
ld.	2)	300,000 »	

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION	Crédits	CREDIT	S VOTÉS	
age Togeth	DES	demandés		antérieurement	
e Bu	TRAVAUX ET ENTREPRISES.	pour 1926.	pour 4925.	(depuis	
1rtic	THE TACK THE DATE OF THE PARTY	pour 1520.		l'armistice).	
		1	1	! ! !	
	Nouveau canal Anvers-Liége :				
	<ul> <li>a) Section Anvers ou nouveau pont-rails d'Herenthals.</li> <li>Etudes, expropriations et travaux (3º tranche d'une dépense totale estimée à 90 millions).</li> </ul>	100,000 »	800,000 »	300,000 »	
	b) Section nouveau pont-rails Hérenthals à Beeringen. Etudes, expropriations et travaux (3º tranche d'une dépense totale estimée à 100 millions).	300,000 »	1,200,000 »	t,000,000 »	
	c) Section Beeringen-Lixe. Etudes et expropriations.	50,000 »	»	»	
	Imprévus	300,000 »	»	"	
64	Escaut. — Grédit demandé : 2,390,000 francs.				
	Amélioration des biefs Kain-Espierres et Rodignies- Antoing. Construction d'un mur d'eau avec raccorde- ment sous le pont de Pecq.	430,000 »	430,000 »	>>	
	Reconstruction du pont de Gavere. Expropriations	10,000 »	'n	10,000 »	
	Consolidation, exhaussement et élargissement des digues de l'Escaut maritime, de ses affluents et du canal de Cal- cken (fre tranche d'une dépense totale de 1,000,000 de francs).	400,000 »	ν	))	
	Amélioration de l'Escaut entre le pont de Schoonaerde et le passage d'eau d'Appels (3¢ tranche d'une dépense totale estimée à 5 millions de francs).	4,500,000 »	2,500,000 »	500 000 » }	
	Rectification de l'Escaut devant Termonde et construction du nouveau pont. Etudes et expropriations,	50,000 »	50,00 <b>0</b> »	· »>	
	Construction d'un pont sur l'Escaut entre Cruybeke et Hoboken et de ses rampes d'accès (2º tranche d'une dépense totale estimée à 420 millions de francs).	500,000 »	500,000 »	1,500,000 »	
	Dépenses diverses et imprévues	100,000 »	»	>>	
62	Lys. — Crédit demandé : 4,735,000 francs.				
	Reconstruction du pont-rails de Wielsbeke et coupure à la Lys à l'aval de cet ouvrage.	835,000 »	»	»	
	Raccordement de l'extrémité aval du canal de la Péclicrie avec l'Escant; démolition de l'éclise de l'Empereur et du pont existant sur la tête aval de cet ouvrage et exécution du nouveau pont.	\$50,000 »	2,130,000 »	190,000 »	
	Imprévus et dépenses diverses	50,000 »	»	»	
63	Senne. — Le crédit est principalement destiné aux travaux d'amélioration de la Senne supérieure (4 et tranche d'une dépense estunée à 2,200,000 francs).	50,000 »	»	ь	
64	Dyle. — Amélioration du régime de la Dyle inférieure (3e tranche d'une dépense estimée à 3,700,000 francs).	1,000,000 »	30 <b>0,00</b> 0 »	20 <b>0</b> .000 »	
65	Nêthes. — Somme destinée à l'amélioration de la Nèthe inférieure dans la traverse de Duffet, en vue de la reconstruction du pont-route provincial (4° tranche d'une dépense totale estimée à 4,200,000 francs).	200,000 »	300,000 »	t,600,000 » {	

Dépenses engagées au 1º août 1925.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
23,000 »	Négociations en cours.	90,000,000 »	
1,262,800 »	1/5 des acquisitions.	400,000,000 »	
Nouvelle entreprise. »	» »	Ne peut encore être dêterminée.	
Nouvelle entreprise.	))	430,000 »	Le crédit alloué en 1925 ne sera pas employé.
» »	» »	1,000,000 »	Pour les expropriations.
(2) 2,150,000 » }	1/10	5,000,000 »	(²) Somme engagée. (³) Somme liquidée.
»	υ	8,000,000 »	
30,000 »	ν	120,000,000 »	
»	»	n	
Nouvelle entreprise.	»	835,000 »	
2,130 000 »	Adjugé le 12 juin 1925.	3,000,000 »	
»	"	n	
n	» .	2,200,000 »	
581 Of	,,,	3,700,000 »	
(¹) 600.000 » }	Expropriations en cours.	1,200,000 »	( (1) Montant engagé. (2) Sommes liquidées.

ojet (	DODICAL CELON	Crédits	CRÉDITS	s votés
Articles du projet de Budget.	DESIGNATION  DES  TRAVAUX ET ENTREPRISES.	demandés pour 1926.	pour 1925.	antérieurement (depuis l'armistice).
66	Dendre. — Crédit demandé : 555,000 francs.			
	Acquisition d'un immeuble sis à Grammont pour servir d'habitation au pontier du pont n° 4.	<b>30,00</b> 0 »	3)	»
	Amélioration de la Dendre entre l'aval d'Alost et Termonde, ainsi que dans la traverse de cette dernière ville. Expropriations (3º tranche d'une dépense totale évaluée à 25,000,000 de francs).	500,000 »	400,000 »	2,500,000 »
	lmprévus et dépenses diverses	25,000 »	»	»
67	Durme Ce crédit est destiné à la reconstruction du pont de Waesmunster et à la rectification de la rivière aux abords de cet ouvrage. (Expropriations.)	50,000 »	475,000 »	455,000 »
68	Canal de Gand à Ostende. — Crédit demandé: 645,000 francs.			,
	Consolidation des talus (quotité non recouvrable)	250 000 »	»	n
	Reconstruction du pont sur la tête aval de la nouvelle écluse de la Porte-de-Damme (quotité non recouvrable).	315,000 »	»	- »
	Reconstruction du pont sur la tête amout de l'ancienne écluse de la Porte-de-Damme (quotité non recouvrable).	30,000 »	<b>»</b>	»
	Imprévus et dépenses diverses	50,000 »	»	>>
69	Canal de Gand à Terneuzen. — Crédit demandé : 60,000 fr.			-
	Détournement de la chaussée de Meulestede à Watervliet; expropriations.	50,000 »	»	»
	Imprévus et dépenses diverses	10,000 . »	»	»
70	Canal de Selzaete à la mer du Nord. — Ce crédit servira aux travaux de reconstruction du pont de Steeneschuur à Watervliet (quotité non recouvrable).	60,000 »	»	n
71	Canal de dérivation de la Lys Crédit demandé : 465,000 fr.			
-	Remplacement par un pont fixe du pont tournant de Deynze (quotité non recouvrable).	70,000 »	70,000 »	υ
	Reconstruction du pont de Nevele. — Expropriations	45,000 »	263,000 »	360,000 »
	Imprévus et dépenses diverses.	50,000 »	· »	»
72	Canal de Burght à Saint-Gilles (Waes). — Travaux d'établissement d'un canal partant de l'Escaut, en aval de Burght, et se raccordant au canal de Gand à Terneuzen, avec embranchement vers Saint-Nicolas (4º tranche d'une dépense estimée à 42.000,000 de francs).	5,000 »	100,000 »	1,050,000 »

ลแ	Dépenses engagées 4º août 1925.	Degré d'avancement des travaux.	Montant tol probable de la dépen		Observations.
	»	11	30,000		
	2,477,300 89	"	25,000,000		
	»	»	»		
	»	i)	2,000,000	>>	
		·	-		
Nou	ivelle entreprise	a	350,000	» (¹)	(1) Y compris une somme de 400,000 francs à charge du chapitre des dépenses non permanentes de réparations.
	Id.	» »	535,000	» (ª)	(2) Idem, de 220,000 francs.
	ld.	»	70,000	» (³)	(3) Idem, de 40,000 francs.
	»	»	»		
Nou	ivelle entreprise	n	400,000	»	
	»	n	»		
Nou	ıvelle entreprise	)	147,000	»(4)	(4) Idem, de 87, <b>000</b> francs.
	»	Le crédit de 1925 ne sera probable- ment pas employé.	186,000	» (5)	(5) litem, de 116.000 francs.
I.	400,000 »	Travaux adjugėsau mois dejuillet 1925.	843,000	» (6)	(8) Y compris une somme de 220,000 francs à charge du budget des dépenses recouvrables de 1925.
	»	n	»		
	2,000 »	u	42,000,000	»	
ı	1		1		

rojet t.	DÉSIGNATION	<b>C</b> rédits	CREDITS	S VOTÉS	*
Articles du projet de Budget,	des TRAVAUX ET ENTREPRISES.	dem <b>a</b> ndés pour 1926.	pour 1925.	antérieurement (depuis l'armistice).	
73	Canal de Bruxelles au Rupel. — Crédit demandé pour faire face aux imprévus, aux dépenses que nécessitent les terrains existant le long du canal, aux frais d'étude et de contrôle afférents aux travaux restant à executer et à ceux projetés.	50,000 »	100,000 »	120,000 »	
74	Canal de Mons à Condé. — Travaux d'exhaussement de digues à Jemappes et Quaregnon pour remedier aux affaissements houdiers.	200,000 »	))	υ	
75	Installations maritimes d'Anvers. — Grédit demandé : 68,290,000 francs.		·		
	Construction au Kruisschans d'une écluse maritime, de son chenal d'accès et de la partie du canal maritime com- prise entre la tête amont de ladite écluse et la digue de Wilmarsdonck (5º tranche d'une dépense totale esumée à 64 millions de francs).	15,000,000 »	26,000,000 »	50,900,000 »	
	Construction et mise en parfait état de manœuvre des organes de l'équipement mécanique et électrique de l'ecluse du Kruisschans.	2,000,000 »	1,000,000 »	))	
	Construction d'un canal maritime et de murs de quai au nord d'Anvers entre la digne Wilmarsdonck et les bas- sins existants (5e tranche d'une dépense totale estimée à 70 millions de francs).	15,000,000 »	21,500,000 »	30,200,000 »	
	Construction d'un goulet de raccordement entre le canal maritime et les darses existantes (4° tranche d'une dé- pense totale estimée à 50 millions de francs).	20,000,000 »	20,000,000 °»	14,000,000 »	
	Construction de la superstructure métallique et de l'équi- pement mécanique et électrique d'un pont basculant à établir au-dessus du goulet de raccordement (2º tranche d'une dépense totale estimée à 2,500,000 francs).	4,500,000 »	1,000,000 »	»	
	Construction d'une nouvelle avenue destinée à desservir les nouvelles installations maritimes au nord d'Anvers, y compris la rue latérale (2° tranche d'une dépense totale estimée à 35,500,000 francs).	2,500,000 »	2,000,000 »	»	
	Dragages à exécuter dans l'Escaut maritime pour l'amélio- ration du régime du fleuve.	6,000.000 »	8,000,000 »	23,400,000 »	
	Travaux de dévasement de l'embarcadère flottant de Sainte-Anne.	290,000 »	290,000 »	4,705,000 »	

Dépenses engagées au 4ºr août 4923.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
82,000 »	>>	Indéterminé.	
Nouvelle entreprise.	э	200,000 »	
31,901,276 65 (*) 26,000,000 » (²) 8,186,065 66 (³)	50 %	64,000,000 »	<ul> <li>(1) Sommes liquidées sur les Budgets de 1922, 1923 et 1924.</li> <li>(2) Somme engagée sur le Budget de 1925.</li> <li>(3) Somme liquidée sur le Budget de 1925.</li> </ul>
Le crédit alioué en 1925 ne sera pas employé.	»	2,000,000 »	
( 19,710,149 95 (4) 21,500,000	. 22 %	70,000,000 »	<ul> <li>(4) Sommes liquidées sur les Budgets de 1922, 1923 et 1924.</li> <li>(5) Somme engagée sur le Budget de 1925.</li> <li>(6) Somme liquidée sur le Budget de 1925.</li> </ul>
4,211,909 45 (7) 20,000,000 » (8) 40,816,196 30 (9)	29 %	50,000,000 »	<ul> <li>(7) Sommes liquidées sur les Budgets de 1922, 19:3 et 1924.</li> <li>(8) Somme engagée sur le Budget de 1925.</li> <li>(9) Somme liquidée sur le Budget de 1925.</li> </ul>
1,00 <b>0</b> ,000 »	»	2,590,000 »	
2,000,000 » (**) { 200,000 » (**)	»	35,500,000 »	<ul> <li>(10) Somme engagée sur le Budget de 1925.</li> <li>(11) Somme liquidée à ce jour sur le Budget de 1925.</li> </ul>
20,167,212 39 (12) 8,000,000 » (13) 3,010,515 80 (11)	»	Indéterminé.	<ul> <li>(12) Sommes liquidées sur les Budgets des années 1949-1920-1921-1923 et 1924.</li> <li>(15) Somme engagée sur le Budget de 1925.</li> <li>(14) Somme liquidée sur le Budget de</li> </ul>
770,000 » (**)	) } }	Indéterminé.	1925. (15) Sommes liquidées sur les Budgets de 1922, 1923 et 1924. (16) Somme engagée sur le Budget de 1925.

eı	The state of the s		- GREDITS	e vortes
Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION	Crédits	GREDIT	VOLES
es du Pud	DES	demandés		antérieurement
rticle	TRAVAUX ET ENTREPRISES.	pour 4926.	pour 1925	(depuis l'armistice).
Ψ.				Taransataty.
	Pavage aux abords de l'écluse de Kruisschans, du bassin canal et du goulet de raccordement (1ºº tranche d'une dépense évaluée à 15 millions de francs).	5,000,000 »	<i>y</i> y	'n
	Expropriations, dépenses diverses et imprévues .	4,000,000 »	>>	» ĺ
76	Canal de Roulers à la Lys. — Mise en section normale du canal entre le bassin de Roulers et le pont dit « Bruane- brug ». Frais d'études.	40,000 »	»	))
77	Travaux de démolition et de reconstruction du mur sud du chenal d'accès à l'écluse maritime du Kattendijk, — Reconstruction du musoir sud du chenal d'accès à l'écluse maritime du Kattendijk, à Anvers.	500,000 -	n	3,500,000 »
78	Canal d'Ypres à l'Yser. — Crédit demandé : 800,000 francs.			
	Creusement du bief intermédiaire entre l'écluse de Boe- single-Sas à reconstruire et la nouvelle écluse à cons- truire à Boesinghe-Pont-rails (quotité non recouvrable).	350,000 »	"	»
	Gonstruction d'une nouvelle écluse à l'amont du pont-rails de Boesinghe (quotité non recouvrable) (1 re tranche d'une dépense estimée à 1,750,000 francs).	100,0 <b>0</b> 0 »	>>	»
	Reconstruction du pont de Steenstracte et aménagement des abords (quotité non recouvrable).	300,000 »	» .	"
	Imprévus.	<b>5</b> 0,000 »	»	»
79	Passages d'eau et dépendances. — Construction de quatre maisons pour le personnel du passage d'eau à Lisseweghe sur le canal maritime de Bruges à Zeebrugge.	1 <b>00,</b> 000 »	»	»
80	Port d'Ostende. — Grédit demandé : 41,360,000 francs.			
	Construction d'un nouveau port de pêche à Ostende (5° tranche d'une dépense totale estimée à 57,500,000 fr.).	40,5 <b>00,</b> 000 »	17,000,000 »	30,000,000 »
	Equipement électrique du slipway du port de pêche (4re tranche d'une dépense totale estimée à 1,500,000 tr.).	460,000 »	<b>,</b> ,	»
	Transformation et appropriation des deux postes de cho- mage des paquebots de l'Etat sur la rive Est (4ºº tranche d'une dépense totale estimée à 4,200,000, francs).	. 000,000 ×	"	,,
	Travaux d'élargissement des postes d'accostage t à 5 des paquebots sur la rive Est du port (1º tranche d'une dépense totale estimée à 2,500,000 francs).	400,000 »	n	»
81	Dépenses diverses et imprévues	200,000 »	»	»
	Port de Zeebrugge. — Crédit demandé : 1,050,000 francs.			
	Travaux de remplacement de la claire-voie du môle par une digue munie d'une voie carrossable (2° tranche d'une dépense totale estimée à 5,000,000 de francs).	1,000,000 »	(4) 50 <b>0,00</b> 0 »	<b>)</b> )
	Dépenses imprévues	5 <b>0</b> ,000 »	<b>(4</b> )	»

Dépenses engagées au 1er août 1925.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
Nouvelle entreprise.	p T	15,000,000 »	
))	ν	» 560,000 »	
Nouvelle entreprise.	<b>)</b> }	, ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
,,	))	Ne peut encore être déterminée.	
ld.	ν	350,000 »	
Id.	>>	1,750,000 »	
Id.	»	300,000 »	
>>	ю	»	
Nouvelle entreprise.	>>	175,000 »	
23,483,700 » (¹)			(') Sommes liquidées sur les Budgets de 1922, 1923 et 1924.
47,000,000 » (²)	63/100	57,500,000 »	(2) Somme engagée sur le Budget de 1925.
6,518,200 » (3)			•
Nouvelle entreprise.	»	4,500,000 »	(3) Somme liquidée sur le Budget de 1925
ld.	n	1,200,000 »	
ld.	n	2,500,000 »	
D	,,	»	
D	>>	5,00 <b>0,000</b> »	(4) Le crédit de 1925 ne sera pas employé.
n	»	,,	

rojet	DESIGNATION	Crédits	CRÉDIT	S VOTES	
Articles du projet de Budget	DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	demand <b>é</b> s pour 19 <b>2</b> 6.	pour 1925.	antérieurement (depuis l'armistice).	
82	Port de Nieuport. — Imprévus	50,000 »	); ))	ъ	
83	Côte. — Grédit demandé : 300,000 francs.				
	Transformation en jetées des deux épis 1 et 2 à l'Est du chenal du port d'Ostende. (1 e tranche d'une depense totale estimée à 350,000 francs.)	150,000 ·›	1)	»	
	Construction de jetées sur la côte ouest d'Ostente. (1ºtranche d'une dépense totale estimée à 300,000 francs.	100,000 »	й	>>	
	Dépense diverses et imprévues	50,000 »		"	
84	Phares et fanaux. — Imprévus	50,000 »	l)	>>	
	II. — Dépenses non permanentes de réparation.				
86	Routes et raccordements. — Ponts. — Études et travaux de reconstruction et de réfection.	1,550,000 »	3,350,000 »	101,273,800 »	
88	Observatoire royal d'Uccle	2,000 »	»	»	
89	Cour des Comptes	11,000 »	<b>»</b>	»	
90	Hôtel du Gouvernement provincial du Brabant	80,000 »	»	»	
91	Construction d'un nouveau bâtiment des Douanes à Nicuport	45,000 »	))	»	
92	Travaux divers, imprévus, aux Bâtiments civils	25,000 »	»	»	
93	Casernement des gendarmeries. — Crédit demandé : 360,000 francs.				
	Reconstruction de la caserne de gendarmerie incendiée à Gedinne.	4 <b>6</b> 0,000 »	1 <b>60,000</b> »	»	
	Reconstruction de la caserne de gendarmerie de Le Bizet.	200,000 »	200, <u>0</u> 00 »	>>	
94	Meuse. — Crédit demandé : 250,000 francs.				
	Opérations graphiques en vue de la reconstitution du plan de la Meuse, détruit en 1914.	30,0 <b>0</b> 0 »	»	12,400 »	
	Dégagement du lit de la Meuse sous les ponts détruits en 1914.	485,000 »	200,000 »	30,000 »	
	dmprévus	35,000 »	»	»	
95	Sambre. — Reconstruction de la passerelle de Salzinnes	300,000 "	3 <b>0</b> 0,000 »	<b>»</b>	
98	Ganaux de Liège à Anvers et embranchements. — Grédit demandé : 225,000 francs.				
	Renouvellement de plantations détruites par faits de guerre le long du canal d'embranchement vers Turhout.	40,000 »	<b>»</b>	»	

Dépenses engagées an 1er août 1925.	Degré d'avancement des travaux.	Montanttotal probable de la dépense.	Observations.
»	))	))	
Nouvelle entreprise.	))	350,000 »	
ld.	))	300,000 »	
))	»	»	
÷ »	<b>»</b>	>>	
93,517,345 47	29/30	96,000,000 »	
»	>>	2,000 »	Travaux nouveaux.
»	»	41,000 »	Id.
»	»	80,000	ld.
22	<b>)</b> }	45,000 »	Id.
))	»	25,000 »	Id.
))	»	460,000 »	Le crédit voté pour l'exercice 1925 ne sera pas engagé, les pièces néces saires pour la mise en adjudication des travaux n'étant pas encore éta- blies.
»	w	20 <b>0</b> ,000 »	ld.
12,400 »	<b>40</b> %	42,400 » -	
>)	»	ne peut être déterminée.	Le crédit de 1925 ne sera employé qu'en partie.
»	»	»	
))	»	30 <del>0</del> ,000 »	Crédit demandé en 1926 pour le cas où le crédit de 1325 ne pourrait être employé.
Nouvelle entreprise.	70	65,000 »	

rojet 1.	DÉSIGNATION	Crédits	CREDITS	s votēs	
Articles du projet de Budget,	des TRAVAUX ET ENTREPRISES.	demandés pour 1926.	pour 4925.	antérieurement (depuis Parmistice).	
	Rétablissement de la ligne télégraphique et téléphonique du réseau hydraulique le long du canal de Furnhout à Anvers.	400,000	ы	- »	
	Renouvellement de plantations détruites le long du susdit canal.	60,000 »	»	»	
	Imprévus	25,000 »	»	υ	
97	Escaut. — Grédit demandé : 1,477,500 francs.				
	Restauration d'ouvrages accessoires, passerelles de halage, ponts et charpente, barques et installations de pas- sages d'eau, etc.	35,000 »	»	n	
	Restauration des talus, digues, chemins de halage, bornes d'amarrage, etc.	125,000 »	»	n	
	Remplacement des arbres abattus par faits de guerre	<b>3</b> 7,500 »	»	»	
	Reconstruction du pont-rails à l'entrée de la station de Gand-Sud. (Quote-part de l'administration des Ponts et Chaussées).	480,000	»	n	
	Reconstruction des ponts-levants à Tournai (démolition de ponts provisoires, réfection des garde-corps des culées aux abords des ponts, pavage des chaussées, etc.).	<b>40</b> 0,000 »	n	<b>»</b>	
	Imprévus et dépenses diverses	<b>100,</b> 000 »	»	»	
98	Dendre. — Grédit demandé : 125,000 francs.				
	Reconstruction des maisons éclusières de Termonde et de Grammont.	<b>100,000</b> »	»	»	
	Imprévus	25,000 »	»	»	
99	Lys. — Crédit demandé : 570,000 francs.			•	
	Restauration des talus, digues et bornes d'amarrage	20,000 »	<b>»</b>	»	
	Reconstruction du pont tournant de Deynze	500,000 »	»	) N	
	Imprévus	50,000 »	<b>»</b>	»	
100	Durme. — Reconstruction des appareils marégraphiques .	40,500 »	»	»	
101	Canal de Blaton à Ath. — Crédit demande : 590,600 francs.				
	Reconstruction du pont de Grandglise	560,000 »	560,000 » (¹)	»	
	Reconstruction d'une passerelle à Ladeuze (1º tranche d'une dépense évaluée à 445,000 francs).	5,000 »	<b>))</b>	<b>3</b> )	
	Occupation de terrains pour accès à certains ponts provi- soires à Belæil, Grosage et Stambruges.	600 »	»	»	
	Imprévus	25,000 »	»	»	
		I	i	i.	1

des crédits sont sollicités pour 1926 (suite).

Dépenses engagées au 1er août 1925.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
Nouvelle entreprise.	))	100,000 »	
ld.	υ	60,000 »	
»	n	»	
Nouvelle entreprise.	¥	35,000 »	
Id.	и	125,000 »	
td.	1)	37,500 »	
Id.	n	480,000 »	
ld.	u	400,000 »	
»	<i>)</i> )	»	
Nouvelle entreprise.	(د	100,000 »	
»	n	»	
Nouvelle entreprise.	<b>»</b> )	40,000 »	
td.	<b>&gt;</b> 3	500,000 »	
· »	23	,,	
Nouvelle entreprise.	D	10,500 »	
Id.	•)	<b>560</b> ,060 »	(¹) Le crédit alloué en 1925 ne ser- probablement pas employé.
ld.	31	145,000 »	provavienient pas empioye.
»	3)	600 »	
»	»	»	

rojet t,	DESIGNATION	Crédits	0.0	S VOTÉS	MANAGA!
Articles du projet de Budget,	DES DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	demandés pour 1926.	pour 1925.	antérieurement (depuis Parmistice).	
102	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Grédit demandé : 33,000 fr.				
	Creusement de fossés	15,000 »	<b>)</b> )	»	
	Redressement de la route d'Ypres à Kemmel au droit du pont tournant détruit, par l'elargissement du batardeau restant.	18,000 »	»	»	
103	Canal de Roulers à la Lys. — Grédit demandé : 51,000 fr.				
	Renouvellement des plantations détruites par faits de guerre.	14,000 »	n	. »	
	Reconstruction du pont sur la Mandel à Roulers, (Intervention du Département des Fravaux publies.)	37,000 »	»	»	
104	Canal de dérivation de la Lys. — Crédit demandé : 221,000 francs.	;			
	Remplacement par un pont fixe en béton armé du pont tournant de Deynze (quotité recouvrable).	416,000 »	116,000 »	»	
	Consolidation des talus	80,000 »	80,000 »	»	
	lmprévus	25,000 »	<b>»</b>	. »	
103	Canal de Gand à Ostende. — Grédit demandé : 675,000 francs.				
	Consolidation des talus (quotité recouvrable)	400,000 »	»	»	
	Reconstruction du pont sur la tête avai de la nouvelle écluse de la Porte de Damme (quotité recouvrable).	220,000 »	»	»	
	Reconstruction du pont sur la tête amont de l'ancienne écluse de la Porte de Damme (quotité recouvrable).	40,000 »	»	,	
	Construction des estacades de garde et des ducs d'Albe du pont de Stathille.	70,000 »	»	»	
	Remplacement par des ponts semi-permanents des ponts de Saint-Georges-ten-Distel et de Beernem.	220,000 »	22 <b>0 00</b> 0 n(6)	»	
	Imprévus	25,000 »	»	))	
406	Canal de Plasschendaele à Nieuport. — Grédit demandé : 525,000 francs.				
	Établissement d'un nouveau pont tournant à Leffinghe et installation à Zandvoorde du pont en bois à provenir de Leffinghe.	250,000 »	250,000 n(7)	))	
	Construction d'un nouveau pont à Plasschendaele et installation au Rattevalle du pont-levis à provenir de Plasschendaele.	250,000 »	250,000 »( <sup>8</sup> )	"	
	Imprévus	25,000 »	»	"	
		·			

Dépenses engagées au 1er août 1925.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
Youvelle entreprise. ld.	)) ))	15,000 » 18,000 »	
ld	» »	14,000 » 37,000 »	
Le crédit de 1925 ne sera probable- ment pas employé. 	" Travaux pas entamés. "	486,000 » (1) 80,000 » (2) »	1) Y compris une somme de 70,000 francs, a charge des Dépenses extra- ordinaires propiement dites. (2) Id. 250,000 francs.
Nouvelle entreprise. ld.	)) ))	350,000 » (³) 535,000 » (⁴. 70,000 » (°,	(3) Id. 250 000 id. (4) Id. 315,600 id. (5, Id. 30,000 id.
ld. Id.	3) 3) 11	70,000 ··· (	(6) Le crédit de 4925 ne sera probable- ment pas employé.
ld.	»	250,000 »	( <sup>7</sup> ) ld.
I(i <b>.</b>	))	250.000 »	rs, ld.

orojet et.	DÉSIGNATION	Grédits	CREDIT	s VOTES
Articles du projet de Budget.	des TRAVAUX ET ENTREPRISES.	demandés		antérieucement (depuis l'armistice).
407	Canal de Selzacte à la mer du Nord. — Grédit demandé : 227,000 francs.			
	Reconstruction du pont de Steeneschuur à Watervliet (quolité recouvrable).	87,000 »	»	"
	Reconstruction du tablier définitif du pont de Ramscapelle.	445,000 »	115,000 »	» .
	Imprévus	25,000 »	»	»
108	Canal de Gand à Terneuzen. — Crédit demandé : 50,000 fr.			
ĺ	Location des bateaux rentrant dans la composition des ponts provisoires.	30,000 »	60,000 »	342,746-93
	Imprévus	20,000 »	»	»
409	Yser. — Grédit demandé : 775,000 francs.			·
	Réfection et reconstruction des empierrements sur les digues.	750,000 »	4,750,000 »	»
	Imprévus	25,000 »	»	
440	Canal d'Ypres à l'Yser Grédit demandé: 1,050,000 francs.			
	Restauration des talus et du chemin de halage entre l'écluse à Boesinghe et la nouvelle écluse à construire au droit du pont-rails de Boesinghe.	150,000 »	<b>»</b>	»
	Démolition et reconstruction de l'écluse de Boesinghe (4x tranche d'une dépense estimée à 1,500,000 francs).	100,000 »	· »	»
	Reconstruction du pont de Boesinghe sous la route de Langemarck à Boesinghe (1 ranche d'une dépense estimée à 500,000 francs).	50,000 »	»	. »
	Reconstruction du pont de Steenstracte	700,000 »	220,000 »(²)	compris dans le crédit de 1,500,000 francs de 4924
	Imprévus	50,000 »	<b>)</b> )	"
111	Port de Nieuport Crédit demandé : 525,000 francs.			
	Restauration de l'estacade ouest et établissement d'un musoir provisoire (2º tranche d'une dépense évaluée à 2,000,000 de francs).	500,000 °.	4,500 <b>,00</b> 0 »	>>
	Imprévus	25,000 »	<b>»</b>	»
415	Côte. — Crédit demandé : 675,000 francs.			
	Réfection des perrés entre Westende et Middelkerke (3° et dernière tranche d'une dépense évaluée à 1,850,000 francs).	650,000 »	350,000 »	850 000 »
	Imprévus	25,000 »	<b>»</b>	»

	Dépenses engagées au 1ºr août 1925.	begré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations .
	Nouvelle entreprise	»	147,000 » (¹)	francs à charge des dépenses extraordinaires proprement dites.
	ld. »	» »	445,000 » »	Le crédit de 4925 ne sera probable- ment pas employé.
	358,282 54	»	388,282 54	
	» " "	» Fravaux pas entamés.	2,500,000 »	
	>>	»	· »	
	Nouvelle entreprise	»	150,000 »	
	Id.	»	1,500,000 »	
į	Id.	»	500,000 »	
	Id.	»	1,000,000 » (³)	(2) Crédit non employé. (3) Y compris une somme de 300,000 francs à charge des dépenses extraordinaires proprement dites.
	»	»	»	extraordinates propretaent dites.
	»	Travaux pas entamés.	<b>2,00</b> 0,000 »	
	<b>»</b>	»	»	
	850,000 »	55/100	1,850,000 »	L'estimation totale de 2,500,000 francs a pu être réduîte.
	»	»	»	

rojet t.	DÉSIGNATION	Crédits	CREDITS	S VOTÉS	
Artícles du projet de Budget.	DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	demandés pour 1926.	pour 1925.	antérieurement (depuis l'armistice).	
,	MINISTÈRE DE LA DÉFENSE N'ATIONALE.				
	I Dépenses extraordinaires proprement dites.				
114	Service des bûtiments militaires.  Casernement de la fraction du régiment des chars de combat devant tenir garnison à Saint-Denis (Gand).	200,000 ×	4,000,000 »	1,850,000 »	
145	Casernement de la fraction du régiment de Chemin de fer devant tenir garnison à Hoogboom (Anvers).	50 <b>0'0</b> 00 »	500 <sub>,</sub> 000 »	1,750,000 »	
116	Caserne de cavalerie à Spa et caserne d'infanterie à Malmedy.	500,000 »	1.500,000 »	(²) 8,114,449 21 •	
117	Installations pour le groupe de projecteurs du 4º régiment d'artillerie d'armée.	200, <b>0</b> 00 »	»	»	
118	Construction d'installations diverses au camp de Beverloo.	550.000 »	500,000 »	4,000,000 »	
119	Améliorations diverses au camp d'Elsenborn	1,000,000 »	1,500,000 »	2,000,000 »	
120	Continuation des installations de distribution d'eau dans les camps.	500,000 »	1,000,000 »	5,002,695 »	
121	Ecoles d'armes.: extensions diverses	50,000 »	60,000 »	9,00 <b>0,</b> 000 »	
122	Construction de logements pour officiers et militaires subal- ternes, mariés, spécialement dans les camps.	30 <b>0,0</b> 00 »	200.000 »	2,900,000 »	
123	Construction, aménagement on acquisitions pour les dépôts et parcs-annexes, pour les dépôts et parcs divisionnaires et de corps d'armée.	850.000 »	2,500,000 »	18,902,246 59	

	Dépenses engagées au 1ºr août 1925.	Degré d'avancement des travaux,	Montant total probable de la dépense.	Observations.
,	(¹) <b>501,</b> 55 <b>0</b> »	Immeuble acquis. Aménagement des installations existantes terminé.	1,700,000 »	(1) Dont 350,000 francs sur le crédit de 1924. — Sur les 1,500,000 francs votés en 1923, il n'a été engagé que 151,550 francs, l'entreprise des nouvelles constructions à établir
	4,973,000 ·	Un bloc de logement est sur le point d'être acheve. Gros-œuvre d'un second bloc achevé. Travaux d'achèvement du second bloc en adjudication.	4,250,000 »	ayant dû être rêsîliêe.
	5,083, <b>00</b> 0 »	Spa. — Terrassements exécutés. Le gros-œuvre de trois blocs de logement sera t-rminé cette année.  Matmedy. — Le bloc de logement est sur le point d'être terminé.	Indéterminé, étant donnée la réorga- nisation en projet de l'armée.	(2) Sur cette somme de fr. 8,114,449.21 une somme de fr. 2,914,449.21 a été volée deux fois (créance arrié- rée et entreprise résilée).
	<b>»</b>	»	e 000,008,1	
	4,031,580 »	Le programme de 1924 (lavoirs, cui- sines), sera rempli dès qu'auront été faites les adjudications sur le Bud- get extraordinaire de 1925.	5,950,000 »	
	2,153,500 »	10 écuries et 4 pavillons et latrines sont terminés, 12 blocs de logement achevés.	Indéterminé, étant donnée la réorga- nisation en projet de l'armée.	
	4,990,000 »	Travail terminé à Brasschaet. En cours normal au camp de Beverloo. Il restera fin 1926 à exécuter les tra- vaux complémentaires nécessaires de la distribution d'eau existant à Elsenborn.	6,250,000 » pour Brasschaet et Beverloo; pas encore déterminé en ce qui concerne Elsenborn.	
	8,368,0 <b>0</b> 0 »	Quasi terminés sauf la question des égouts et la liquidation des indem- nités d'expropriation de certains terrains.	9,600 000 a	
	2,894,000 »	Les entreprises adjugées sont ter- minées.	Indéterminé, cette question étant liée à la crise des logements.	
	15,798,000 »	Travaux quasi terminés en ce qui con- cerne les dépôts annexes, les dépôts divisionnaires et de corps d'armée, mais progressent, ence qui concerne les parcs-annexes, les parcs division- naires et de corps d'armée.	N'est pas encore déterminé, la com- position de certains parcs n'étant pas encore tixée et la réorganisation en projet de l'armée devant modifier le programme des travaux à exécuter.	

rojet	DESIGNATION	Crédits	GREDIT	S VOTÉS
Articles du projet de Budget.	DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	demandés pour 1926.	pour 1925.	antérieurement (depuis l'armistice).
124	Acquisition de matériel de casernement pour meubler les nouveaux casernements; acquisition de matériel et aménagement d'installations pour parer aux dangers d'incendie.	400,0 <b>00</b> »	100,000 »	4,500,828 89
125	Acquisition de terrains, expropriations et travaux néces- saires pour le maintien et l'usage d'ouvrages défensifs allemands, ainsi que pour certains sites historiques de la guerre.	250.000 »	250,000 · »	3,050,000 »
	Service des hôpitaux.			
126	Achat de matériel de mobilisation pour le service de santé : matériel hospitalier, médico-chirurgical et charroi des formations de campagne.	4,600,000 »	2,100,000 »	2,100,000 »
127	Réfection et extension de l'installation électrique de l'Hôpital militaire du camp de Béverloo.	200,000 »	n	»
128	Service de l'Intendance. Équipement des troupes : achat des objets d'équipement nécessaires à la constitution d'une réserve et des équipe- ments de guerre.	5,000,000 »	40,000,000 »	6,000,000 »
129	Service des établissements et services techniques de l'artillerie. Édification de dépôts de nunitions dans les bases	4,50 <b>0,0</b> 00 »	4,500,000 »	38,222,220 »
130	Fonderie royale de canons : matériel et projectiles d'artillerie. Matériel anti-aéronefs. Chars de combat.	12,299,000 »	21,453,000 »	29,639,402 57
131	Arsenal de construction : Masques anti-gaz. Voitures aiverses. Harnais Accessoires. Ferrures et remise en état du charroi récupéré.	t4.300,000 »	48, <b>245</b> ,000 »	19,362,385 99
132	Manufacture d'armes : Armement portatif. Armes blanches. Armes automatiques. Accessoires d'armes. Matériel de tir. Équipement des ateliers de fabrication de pièces de rechange.	8,830,000 »	1 <b>2</b> ,813,000 »	43,293,700 »
133	Ateliers de fabrication de munitions : Munitions d'infanterie et munitions d'artillerie.	22,472,000 »	34,185,000 »	95,402,637 07
134	Acquisition de matériel pour le service technique du 4° régi- ment d'artillerie d'armée (projecteurs).	900,000 »	1,461,000 »	1,965.000 »

-				
	Dépenses engagées au 1er août 1925.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
	1,438,000 »	Les entreprises adjugées sont ter- ninées.	1,800,000 »	
	392,000 »	Quelques acquisitions seulement ont pu être effectuées, ensuite de la difficulté des négociations avec les propriétaires.	5,400,000 »	
	2,748,420 »	))	24,000,000 »	
	n	Nouvelle entreprise.	200,000 »	
	5 <sub>.</sub> 999,290 »	La constitution des équipements de guerre se poursuit normalement	216,000,000 "	
	33,223,149 25	Les dépôts de Routbulst et d'Aertryck seront achevés en 1926. Le dépôt de Ploegsteert ne sera entamé que lorsque les terrains seront à notre disposition. Il faudra compter deux ans pour l'achèvement.	43,000,000 »	
	33,3 <b>3</b> 6,707 26	Des crédits seront nécessaires au moins pendant quatorze à quinze ans encore pour réaliser le pro- gramme envisagé.	Indéterminé.	
	21,122.475 84	Des crédits seront nécessaires pendant dix ans environ, suivant le dernier programme établi.  La fabrication des masques pourra être considérée comme mise au point dès que les résultats des essais en grand à la troupe seront connus. Il en est de même pour la fabrication des caissons pour mitrailleuses Maxim lourdes.	167,000,000 »	
	16,190,663-17	Cet article devra être maintenu pen- dant 14 années environ, d'après le dernier programme élabli.	192,000,000 »	
	98,676,830 78	Cet article devra être maintenu pen- dant 14 ou 15 ans, suivant le dernier programme établi.	Indéterminé.	
	1,963,061 »	L'échelonnement de la dépense sur les Budgets successifs dépendra des crédits accordés; ceux pour 4925 tomberont en annulation.	12,500,000 francs environ pour trois batteries prévues dans l'organisation.	La somme de 200,000 francs, accordée en 1921, n'entre pas en ligne de compte dans l'organisation de la première batterie de projecteurs d 150 cm.

rojet t.	DÉSIGNATION	Grédits	CREDITS	S VOTES	}
Articles du projet de Budget,	des TRAVAUX ET ENTREPRISES.	demandés pour 1926.	pour 1925.	antérieurement (depuis l'armistice).	
135	Service des gaz de combat. Construction d'un laboratoire pour essais semi-industriels de fabrication et achèvement de l'installation des laboratoires de chimie et de physiologie.	135,000 »	275,000 »	»	
	Services techniques du Génie.				
436 -	Constitution dans la base d'un parc de chemin de fer	500,0 <b>0</b> 0 »	500,000 »	(¹) 300,000 »	
137	Matériel de mobilisation du bataillon des pontonniers	30,500 »	50,000 »	930,000 »	
138	Acquisition de matériel de liaison et de transmission pour les troupes et services de transmission.	3,000,000 »	4,221,000 »	11,544,500 »	
139	Installations des troupes de transmission	200,000 »	450,000 »	6,450,000 »	
140	Complètement du matériel de guerre du régiment de chemin de fer.	£55,000 »	210,000 »	976,650 »	
141	Complètement du matériel de guerre du parc du génie d'armée.	665 <sub>,</sub> 000 »	585,000 »	2,795,360 »	
142	Exécution des dispositifs de destruction d'ouvrages d'art .	300,000 »	675,000 »	1,674,108 21	
143	Aménagement de gares du réseau belge en vue des embarquements des troupes.	400,000 »	200,000 »	»	
144	Aéronautique militaire. Aérodromes : Achat de terrains et travaux de casernement divers.	3,000,000 »	500,00 <b>0</b> »	23,627,123 78	

	Dépenses engagées au 1° août 1925.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
•	))	33	υ	
	47,842 50	L'acquisition des terrains est sur le point d'être réalisée.	4,600,000 »	(1) Dont 200,000 francs compris dans le crédit de 450,000 francs, alloué en 1923, pour l'ensemble de l'article.
	851,075 77	L'échelonnement de la dépense sur les Budgets successifs dépendra des crédits accordés.	3,700,000 »	
	40,925,777 42	Réalisation partielle d'une partie du programme qui, avec le crédit qui sera demandé en 1927, permettra d'avoir les dotations de huit divi- sions d'infanterie et une division légère.	La réalisation complète du programme ac- tuel exigera une dépense d'envi- ron 60.000,000 de francs.	
	3,438,000 »	Les installations sont presque terminées.	3,500,000 »	
	669,263 90	L'échelonnement de la dépense sur les Budgets successifs dépendra des crédits accordés et de la réalisation plus on moins complète du pro- gramme nouveau.	La réalisation du programme ré- sultant de la ré- organisation du Régiment de chemin de fer exigera une dé- pense d'environ 8,500,000 francs.	
	1.994,937 26	Du nouveau matériel est en expé- rience. Les nouvelles dotations en outillage sont à l'étude. Il n'est donc pas possible de fixer le degré d'avan- cement.	Si le programme entier doit être réalisé, la dé- pense totale s'é- lèvera à environ 55,000.000 de francs.	
	4,051,948 25	Impossible à déterminer.	Impossible à dé- terminer.	
	υ	Ces aménagements seront réalisés progressivement d'après un pro- gramme qu'établira la Commission de reseau.	Les dépenses to- tales ne pour- ront être déter- minées qu'après une étude dé- taillée du pro- gramme en question. Aux prix actuels, la dépense est esti- mée à 1,813,000 francs.	
	14,895,000 »	Les casernemens sont quasi terminés, mais il reste toujours assez bien de terrains, en voie d'expropriation, à payer.	23,900,000 »	

DÉSIGNATION	- Crédits		DÉSIGNATION Crédits		S VOTĖS
DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	demandés pour 1926.	pour 1925.	antérieurement (depuis l'armistice).		
Complètement du matériel aéronautique militaire	7,000,000 »	6,000,000 »	24,066,600 12		
Services divers.					
Moyens matériels à réaliser pour améliorer et intensifier Pinstruction des troupes.	1,500,000 »	4,000,000 »	41,755,178 64		
Acquisition de terrains d'assiette de tronçons de chemins de fer militaires construits par les Allemands et qu'il importe de conserver.	50,000 »	50,000 »	465,445 »		
Extension ou acquisition des plaines de manœuvre	200,000 »	»	450,000 »		
Mobilisation industrielle : subsides à des industriels pour la création d'un outillage spécial, acquisition de machines ou travaux spéciaux pour favoriser la mobilisation industrielle de l'armée	300,000 »	»	))		
MINISTERE DES FINANCES.					
I. — Dépenses extraordinaires proprement dites.					
Maisons douanières aux frontières et immeubles et meubles pour l'Administration des douanes et accises.	2,000,000 »	(*) 3,500.000 »	(4) <b>16,000,0</b> 00 »		
			÷		
A A	Services divers.  Complètement du matériel aéronautique militaire  Services divers.  Complètement du matériel aéronautique militaire  Vinstruction des pour améliorer et intensifier Pinstruction des troupes.  Caquisition de terrains d'assiette de tronçons de chemins de fer militaires construits par les Allemands et qu'il importe de conserver.  Catension ou acquisition des plaines de manœuvre  Cobilisation industrielle : subsides à des industriels pour la création d'un outillage spécial, acquisition de machines ou travaux spéciaux pour favoriser la mobilisation industrielle de l'armée  MINISTERE DES FINANCES.  MINISTERE DES FINANCES.  L Dépenses extraordinaires proprement dites.  Caisons douanières aux frontières et immeubles et meubles	TRAVAUX ET ENTREPRISES.  Complètement du matériel aéronautique militaire	TRAVAUX ET ENTREPRISES.  Complètement du matériel aéronautique militaire		

Dépenses engagées au 1er août 1925.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
24,066,600 12	»	41,143,600 »	Montant approximatif de la somme totate permettant la réalisation du programme de réorganisation de l'aéronautique militaire. Il n'est pas possible de fixer cette somme de manière certaine, par suite des variations du coût de la maind'œuvre et des matières nécessaires à la construction des avions.
9,335,000 »	Progressent normalement.	(*) 20,557,000 »	(1) Ensuite de l'abandon de la prépa- ration militaire, l'évaluation pri- mitive de 27,041,000 francs a été réduite à la somme ci-contre.
484,000 »	Un tiers environ des terrains est acquis. Les négociations pour les deux autres tiers sont lentes et laborieures.	600,000 »	
125.600 »	Acquisition d'une plaine à Tervueren.	Indéterminé.	
»	<b>»</b>	Id.	
( <sup>1</sup> ) 9, <b>700,913 52</b>	Il restera à construire à partir de 4926; maisons douanières dans les cercles d'Eupen-Malmédy: 4,200,000 francs.  Idem aux frontières hollandaise et française: 300,000 francs.  En outre, un crédit est à prévoir, évalué à 500,000 francs, pour les acquisitions d'immeubles nècessaires au service ou la liquidation du prix de rétention d'immeubles et meubles provenant de biens ennemis.	12,000,000 »	<ul> <li>(Y compris les acquisitions et travaux déjà réalisés pour l'Administration des contributions_)</li> <li>(¹) Pour les deux administrations des contributions directes et du cadastre, et des douanes et accises, aujourd'hui sé parées.</li> </ul>